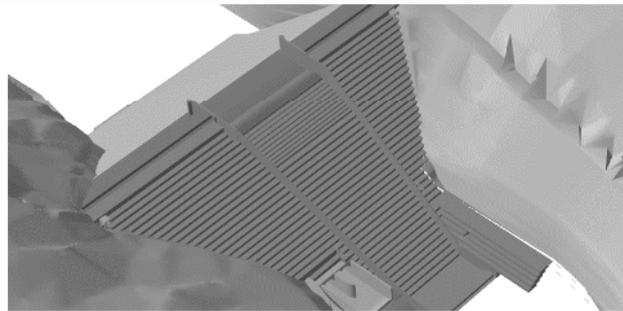




SÉCURISATION DU COMPLEXE HYDRAULIQUE FORMÉ PAR LES BARRAGES DE SAINTE-CÉCILE D'ANDORGE ET DES CAMBOUS

Pièce 9a1

DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



CHANGER LE SENS
DE VOTRE QUOTIDIEN

[GARD.FR](https://www.gard.fr)

Barrage de Sainte-Cécile d'Andorge

Rapport d'études de projet (PRO)

Documents établis par les organismes agréés à l'occasion de la conception des barrages, de l'exécution de leurs travaux et de leur première mise en eau (Arrêté de mars 2017)



Rapport

N° : 19f-148-RM-17

Révision n° : F

Date : 06/10/2023

Votre contact :
Olivier MUNOZ
munoz@isl.fr

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD

SECURISATION DU COMPLEXE HYDRAULIQUE FORME PAR LES BARRAGES DE SAINTE CECILE D'ANDORGE ET DES CAMBOUS



// PROJET de sécurisation du barrage de Sainte Cécile

ISL Ingénierie SAS – MONTPELLIER
65 rue Clément Ader
34170 – Castelnau-le-Lez
France
Tel : +33.4.67.54.51.88
Fax : +33.1.40.34.63.36

www.isl.fr



Visa

Document actualisé le 06/10/2023.

Révision	Date	Auteur	Chef de Projet	Superviseur	Commentaire
A	15/12/2021	OMU	OMU	ASA	1ère édition
B	21/02/2022	OMU	OMU	OMU	Intégration des commentaires du MOA et de l'AMO
C	25/04/2022	OMU	OMU	ASA	Intégration des commentaires de l'AMO
D	28/04/2023	OMU	OMU	ASA	Intégration des commentaires des services de l'Etat
E	13/06/2023	OMU	OMU	ASA	Intégration des commentaires du MOA
F	06/10/2023	OMU	OMU	ASA	Mise à jour suite aux retours des services de l'Etat et de l'étude de formulation

ASA : SALMI Akim

OMU : MUNOZ Olivier

Rapport ISL
19F-148-RM-17
Revision F
Sécurisation du complexe hydraulique formé par :
<http://www.isl.fr/r.php?c=210919>



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	1
1.1	CADRE DE L'OPERATION	1
1.2	OBJET DE LA MISSION	3
1.3	Liste des annexes	3
1.4	Liste des plans de projet	6
2	INTERVENANTS AU PROJET	7
3	BIBLIOGRAPHIE	8
4	PRESENTATION DU BARRAGE	9
4.1	SITUATION DU BARRAGE	9
4.2	FICHE SYNOPTIQUE DU BARRAGE EXISTANT	10
4.3	DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES, HISTORIQUE DE LEUR CONSTRUCTION ET DES MODIFICATIONS APPORTEES ULTERIEUREMENT	15
4.3.1	Géométrie de l'ouvrage	15
4.3.2	Evacuateur de crues	16
4.3.3	Dispositif de vidange	17
4.3.4	Dispositif de restitution de faible débit.....	19
4.3.5	La crête	20
4.3.6	Masque.....	21
4.4	TOPOGRAPHIE DE LA CUVETTE ET DU SITE DU BARRAGE	23
4.5	TRAVAUX OU MODIFICATIONS REALISES	25
4.6	CARACTERISTIQUES MECANQUES DE LA FONDATION	25
4.6.1	Géologie du site	25
4.6.2	Rocher de fondation	27
4.6.3	Etanchéité de la fondation.....	28
4.6.4	Drainage de la fondation	29
4.7	MATERIAUX UTILISES POUR LA CONSTRUCTION DES OUVRAGES : PROVENANCE, MISE EN ŒUVRE ET CARACTERISTIQUES ACTUELLES	32

4.7.1	Données bibliographiques	32
4.7.2	Zonage du barrage	32
4.7.3	Phasage de la construction du barrage	33
4.8	PARAMETRES GEOTECHNIQUES RETENUS	36
4.9	DESCRIPTION DU DISPOSITIF D'AUSCULTATION	36
4.9.1	Dispositif d'auscultation	36
4.9.2	Dispositif de mesure	37
4.9.3	Interprétation	37
4.10	RAPPORT DE PREMIERE MISE EN EAU	38
4.11	PROCES-VERBAUX DES VISITES DECENNALES DES OUVRAGES	39
5	PRESENTATION DES TRAVAUX	42
5.1	SYNTHESE DES DIMENSIONS ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET	42
5.2	CRETE DU BARRAGE.....	43
5.3	PAREMENT AVAL EN BCR.....	45
5.3.1	Section courante	45
5.3.2	Section déversante.....	46
5.3.2.1	Entonnement de l'évacuateur	46
5.3.2.2	Coursier	46
5.4	JOINTS.....	48
5.5	PROTECTION DU PIED AVAL DU BARRAGE.....	49
5.6	DRAINAGE	51
5.7	MASQUE D'ETANCHEITE AMONT	52
5.7.1	Synthèse du diagnostic et de l'AVP	52
5.7.2	Principe d'un DEG	53
5.7.3	Système d'ancrage.....	54
5.7.3.1	Système d'ancrage et de tensionnement.....	54
5.7.3.2	Fixations périmétrales	55
5.7.4	Système de drainage	56
5.7.4.1	Description du système de drainage.....	56
5.7.4.2	Compartimentation du réseau de drainage.....	56
5.7.5	Mise en œuvre du DEG.....	57

5.7.5.1	Purge des blocs sur les versants.....	57
5.7.5.2	Accès.....	58
5.7.5.3	Préparation du support.....	58
5.7.5.4	Levage.....	59
5.7.5.5	Mise en œuvre du géocomposite.....	60
5.7.6	Protection mécanique du DEG.....	60
5.7.7	Etanchéité provisoire.....	60
5.8	REHAUSSE DE LA ROUTE NATIONALE 106.....	61
5.8.1	Préambule.....	61
5.8.2	Conclusions de l'analyse préliminaire des risques.....	61
5.8.3	Description des travaux de rehausse de la RN106.....	63
5.9	PROLONGEMENT DE LA CONDUITE DE RESTITUTION DE LA PRISE D'EAU ETAGEE 65	
5.9.1	Description de la chambre de restitution existante.....	65
5.9.1.1	Génie Civil.....	65
5.9.1.2	Equipements.....	69
5.9.1.3	Problématiques relatives à la chambre de restitution aval.....	74
5.9.2	Hypothèses et contraintes imposées par le projet de sécurisation.....	80
5.9.2.1	Position de la future chambre de restitution.....	80
5.9.2.2	Capacité hydraulique de l'organe de restitution actuel.....	81
5.9.2.3	Position du débitmètre.....	82
5.9.2.4	Remplacement de la vanne existante.....	83
5.9.3	Solution technique retenue.....	83
5.9.3.1	Suppression de la vanne opercule existante.....	83
5.9.3.2	Remplacement des portions de conduites corrodées de la chambre aval.....	83
5.9.3.3	Comblement partiel de la chambre aval existante par un remplissage béton.....	85
5.9.3.4	Réalisation d'un nouveau local pour le débitmètre et la vanne de régulation.....	85
5.10	TRAVAUX ANNEXES.....	93
5.10.1	Démolition et évacuation de l'existant.....	93
5.10.2	Travaux Forestiers et mesures compensatoires.....	96
5.10.3	Travaux préparatoires.....	96
5.10.4	Travaux paysagers.....	97
6	SYNTHESE DES DONNEES TOPOGRAPHIQUES.....	99

7	SYNTHESE HYDROLOGIQUE	100
7.1	BASE REGLEMENTAIRE	100
7.2	PRESENTATION DE LA METHODE SHYPRE	101
7.3	REVISION DE L'ETUDE HYDROLOGIQUE DE 2008	101
7.4	DISTRIBUTION FREQUENTIELLE DES COTES DANS LA RETENUE	101
7.5	HYDROGRAMME DECAMILLENALE MONOFREQUENCE.....	103
8	SYNTHESE GEOTECHNIQUE.....	104
8.1	SYNTHESE DES CAMPAGNES DE RECONNAISSANCE DE 2013 (DOSSIER DE REVISION SPECIALE)	104
8.2	SYNTHESE DES RECONNAISSANCES EN PHASE PROJET.....	105
9	SYNTHESE DES ETUDES HYDRAULIQUES	110
9.1	PREAMBULE	110
9.2	PRESENTATION DES MODELES REALISES	110
9.2.1	Modèle hydraulique numérique tridimensionnel.....	110
9.2.2	Modèle physique	113
9.2.3	Débit étudiés	116
9.2.4	Loi d'évacuation du nouvel évacuateur de crues	117
9.3	ÉCOULEMENT DANS LA RETENUE	119
9.4	ÉCOULEMENT A L'ENTONNEMENT DE L'EVACUATEUR DE CRUES	120
9.5	ÉCOULEMENT SUR LE COURSIER DE L'EVACUATEUR DE CRUES	127
9.5.1	Niveaux d'eau et vitesses.....	127
9.5.2	Revanche	133
9.5.3	Dissipation apportée par le coursier.....	135
9.5.4	Cavitation	138
9.6	ÉROSION AU PIED AVAL.....	144
9.7	INTERACTION ENTRE LES DEUX EVACUATEURS	147
9.7.1	Interaction dans la retenue.....	147
9.7.2	Interaction en aval	147

10	ALEAS DE RUPTURE DU BARRAGE	150
10.1	ETUDE DE STABILITE A L'EQUILIBRE LIMITE ULTIME	150
10.1.1	Préambule	150
10.1.2	Hypothèses de calcul	150
10.1.2.1	Remblai.....	150
10.1.2.2	BCR	152
	Cas de charge	153
10.1.3	Résultat des calculs	154
10.2	STABILITE EXTERNE DU BLOC INFERIEUR	159
10.3	STABILITE INTERNE : MODELISATION THERMO-MECANIQUE 3D	161
10.3.1	Présentation synthétique.....	161
10.3.2	Synthèse et Conclusions.....	163
10.4	ALEA DE RUPTURE PAR SURVERSE.....	163
10.4.1	Origine de la surverse	163
10.4.2	Revanche par rapport au franchissement des vagues.....	164
10.4.3	Revanche par rapport au niveau d'eau et aux tassements.....	165
10.4.4	Débordement du coursier.....	165
10.5	ALEA DE RUPTURE PAR EROSION EXTERNE	165
10.6	ALEA DE RUPTURE PAR EROSION INTERNE	165
10.7	PROTECTION CONTRE LES EMBACLES.....	166
10.8	DIMENSIONNEMENT DU RIDEAU DE PIEUX SECANTS	168
10.8.1	Hypothèses	171
10.8.1.1	Géotechnique.....	171
10.8.1.2	Ecran en pieux sécants	172
10.8.1.3	Modélisation	173
10.8.2	Résultats	174
10.8.2.1	Vérification de butée.....	175
10.8.2.2	Résistance interne.....	176
11	MATERIAUX.....	178
11.1	BETON COMPACTE AU ROULEAU	178
11.1.1	Provenance des granulats.....	178

11.1.2	Qualité des granulats	178
11.1.3	Analyse des agrégats vis-à-vis du risque d'alcali-réaction.....	181
11.1.4	Formulations théoriques du BCR	183
11.1.5	Essais de formulation du BCR en laboratoire	184
11.1.5.1	Préambule.....	184
11.1.5.2	Caractéristiques du liant et des granulats.....	184
11.1.5.3	Résultats des essais de résistance	184
11.1.5.4	Conclusions.....	185
11.2	BETON COMPACTE AU ROULEAU ENRICH	185
11.3	BETON CONVENTIONNEL VIBRE	186
11.4	BETON PREFABRIQUE	186
11.5	BETON DRAINANT	186
11.6	DRAIN FILTRANT	186
12	DISPOSITIF D'AUSCULTATION	187
12.1	IMPACT SUR LE DISPOSITIF ACTUEL	187
12.2	DISPOSITIF COMPLEMENTAIRE	188
13	DETAIL ESTIMATIF	189
14	ORGANISATION DU CHANTIER	191
14.1	PERIMETRE DU CHANTIER	191
14.2	EMPRISE DES TRAVAUX	191
14.3	INSTALLATIONS DE CHANTIERS - SITE DES DEUX LACS	192
14.3.1	Organisation des installations de chantier sur le site des deux lacs	192
14.3.2	Protection des stocks de matériaux sur le site des deux lacs.....	193
14.3.3	Travaux préparatoires	193
14.3.4	Compatibilité avec le PPRI.....	194
14.3.5	Analyse hydraulique des crues sur le site des deux lacs.....	195
14.3.5.1	Impact hydraulique de la mise en dépôt provisoire des déblais sur le site des deux lacs pour la crue du PPRI.....	195
14.3.5.2	Inondabilité des installations de chantier sur le site des deux lacs pour la crue centennale 197	

14.3.6	Travaux de remise en état du site des deux lacs	199
14.4	ACCES	199
15	GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT SUR LES ZONES DE TRAVAUX	202
15.1	ZONE DU BARRAGE.....	202
15.2	ZONE DES INSTALLATIONS DE CHANTIER DES DEUX LACS.....	202
15.3	PRINCIPE DE DIMENSIONNEMENT	204
16	GESTION DES RETENUES EN PHASE CHANTIER	206
17	PHASAGE ET PLANNING DE REALISATION.....	207
18	RESEAUX	209
18.1	RESEAU AEP	209
18.2	RESEAU ELECTRIQUE AERIEN	209
18.3	RESEAU FIBRE	209

TABLE DES ANNEXES - cf Document ci-joint

ANNEXE 1	PLANS EXISTANTS.....	1
ANNEXE 2	PLANS DU PROJET	2
ANNEXE 3	CARTOGRAPHIE	3
ANNEXE 4	PLANNING DES TRAVAUX.....	4
ANNEXE 5	ETUDE HYDROLOGIQUE	5
ANNEXE 6	CAMPAGNE GEOTECHNIQUE	6

ANNEXE 7	RAPPORT DE MODELISATION PHYSIQUE	7
ANNEXE 8	RAPPORT DE MODELISATION HYDRAULIQUE 3D 8	
ANNEXE 9	RAPPORT D'ETUDE DES TASSEMENTS ET THERMOMECHANIQUE	9
ANNEXE 10	ETUDE DE FORMULATION DU BCR	10
ANNEXE 11	ETUDE DE L'EROSION EN PIED AVAL DU BARRAGE 11	
ANNEXE 12	DIAGNOSTIC DU MASQUE AMONT ACTUEL.....	12
ANNEXE 13	AVANT-PROJET DE LA RENOVATION DU MASQUE AMONT.....	13
ANNEXE 14	ANALYSE PRELIMINAIRE DE RISQUE DE LA SURVERSE SUR LA RN106	14
ANNEXE 15	RAPPORT DE PROJET DE LA REHAUSSE DE LA RN106 15	
ANNEXE 16	GESTION DES RETENUES EN PHASE CHANTIER 16	
ANNEXE 17	DETAIL ESTIMATIF	17
ANNEXE 18	RAPPORT D'ESSAIS DE FORMULATION DU BCR 18	

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Projet de sécurisation – vue aérienne	2
Figure 2 : Projet de sécurisation – vue depuis l'aval rive gauche	2
Figure 3 : Projet de sécurisation – vue depuis la RN106.....	2
Figure 4 Situation du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge.....	9
Figure 5 : coupe du barrage (zonage théorique avant travaux)	15
Figure 6 : évacuateur de crues.....	16
Figure 7 : tulipe	16
Figure 8 : ouvrage de vidange (coupe).....	18
Figure 9 : ouvrage de vidange (élévation)	18
Figure 10 : prise étagée de restitution	19
Figure 11 : réfection de la crête.....	20
Figure 12 : détail du mur anti-vague.....	20
Figure 13 : composition de l'ancien masque et du masque rénové	21
Figure 14 : traitement entre les bandes (ancien masque et nouveau masque	22
Figure 15 : raccordement du masque à la plinthe.....	23
Figure 16 : Loi hauteur / volume.....	23
Figure 17 : extrait de la carte géologique d'Alès (1/50 000 – BRGM)	26
Figure 18 : Faille « F »	27
Figure 19 : Photo de la réception intermédiaire des fouilles de rive gauche (4/02/1966)	28
Figure 20 : rideau d'injection et absorptions	29
Figure 21 : voile de drainage.....	30
Figure 22 : Drains de la galerie de drainage appui rive gauche (risberme 234 m NGF).....	30
Figure 23 : Galerie de drainage appui rive gauche (risberme 234 m NGF).....	31
Figure 24 : Zonage théorique du barrage.....	32
Figure 25 : phasage de la construction du barrage selon les ordres de service	33
Figure 26 : Granulométrie de phase 1	34
Figure 27 : Granulométrie de phase 2.....	34
Figure 28 : Granulométries de phase 3.....	35
Figure 29 : fuseau granulométrique de phase 3 et granulométries moyennes des phases 1 et 2..	35
Figure 30: Photos de la construction de la phase 1 du barrage.....	36
Figure 31 : Détail de la crête du barrage	44
Figure 32: Parement aval en BCR	45
Figure 33 : Vue 3D de l'entonnement du seuil.....	46
Figure 34 : Principe du ferrailage des marches d'un coursier en marche d'escalier.....	47
Figure 35 – Vue en plan – Implantation des joints.....	48
Figure 36 : Ecran en pieux sécants et cotes minimales de la fosse.....	50
Figure 37 : Principe et phasage de réalisation du rideau de pieux sécants	50

Figure 38 : Détail des galeries de drainage	52
Figure 39 : Coupe du système breveté de fixation (Source Carpitech).....	54
Figure 40 : Principe de tensionnement de la membrane (Source : Carpitech).....	54
Figure 41 : Détail de la fixation périmétrale (source : Carpitech)	55
Figure 42 : Fixation étanche (de gauche à droite : résine d'assise, garniture caoutchouc, fer plats inox, mise en œuvre des ancrages) – source : Carpitech.....	55
Figure 43 : Détails de bande de géodrain additionnelle en pied d'ouvrage (barrage de Salt Springs, Etats Unis 2005, à gauche) et de plaque anti-intrusion (barrage de Sabrina, Etats Unis 2006, à droite) – source : Carpitech.....	56
Figure 44 : Compartimentation du masque	57
Figure 45 : Zone de purge nécessaire à la protection de l'étanchéité amont	57
Figure 46 : Nacelles suspendues mobilisées dans le cadre des travaux sur La Coche en 2018 (source : Carpitech)	58
Figure 47 : Désordres (cloques et fissures) devant faire l'objet d'un traitement avant la pose du DEG	59
Figure 48: Hydrogramme de la surverse sur la RN106	61
Figure 49 : Coupe rive-rive de la dalle en béton sous la RN106 au droit du barrage	62
Figure 50 : Coupe amont-aval de la dalle en béton sous la RN106 au droit du barrage	62
Figure 51 : Coupe-type de la reconstruction de la GBA	63
Figure 52 : Vues en plan et en coupe de la chambre de restitution aval.....	66
Figure 53 : Chambre de restitution aval vue depuis l'aval du barrage	67
Figure 54 : Chambre de restitution aval vue depuis le couronnement du barrage	68
Figure 55 : Eléments de la chambre : Trappe métallique coulissante (à gauche), plateforme en caillebotis (au centre) et échelle d'accès (à droite).....	68
Figure 56 : Etat du parement intérieur des voiles de la chambre de restitution aval	69
Figure 57 : Vues en plan et en coupe du circuit de restitution côté amont.....	69
Figure 58 : Bassin de dissipation en sortie de la conduite de restitution.....	70
Figure 59 : Dimensions du circuit de restitution dans la chambre aval	70
Figure 60 : Système d'évacuation de la chambre de restitution aval : Pompe (à gauche) et sortie des eaux pompées (au centre et à droite).....	71
Figure 61 : Arrivée de la conduite Ø800mm dans la chambre aval (contact avec le GC)	71
Figure 62 : Tronçon de conduite rectiligne avec bride en extrémité (côté amont de la vanne).....	72
Figure 63 : Vanne opercule (vue aval de la vanne)	72
Figure 64 : Petite portion de conduite rectiligne entre la vanne et le coude à 65° (vue aval de la vanne).....	73
Figure 65 : Vue de la vanne et du coude à 65° (depuis la plateforme intermédiaire en caillebotis) 73	
Figure 66 : Branchements situés dans la chambre aval	74
Figure 67 : Coffret de commande de la vanne opercule	74
Figure 68 : Localisation des venues d'eau observées lors de la visite du 02/09/2020	75

Figure 69 : Venue d'eau n°1 observée lors de la visite du 02/09/2020	76
Figure 70 : Mesures d'épaisseur de juillet 2010 (réf [19])	77
Figure 71 : Evolution de la fuite à l'aval de la vanne.....	78
Figure 72 : Extrait du futur aménagement à l'aval du barrage	80
Figure 73 : Superposition d'un plan Projet et d'une vue Google Earth.....	81
Figure 74 : Courbe de débitance de l'organe de restitution actuel en fonction de la cote du plan d'eau amont.....	82
Figure 75 : Remplacement des conduites corrodées dans la chambre aval existante.....	84
Figure 76 : Remplissage en béton de la chambre aval existante.....	85
Figure 77 : Vue 3D du nouveau local de restitution	86
Figure 78 : Implantation des ancrages	87
Figure 79 : Détail sur ancrages (vue vers l'amont)	88
Figure 80 : Traitement du coin rocheux sous le bajoyer RG des pertuis existants (vue vers l'aval)	89
Figure 81 : Dalle de couverture du futur local.....	89
Figure 82 : Pièces de vantellerie	90
Figure 83 : Vue en plan des aménagements extérieurs (escalier).....	92
Figure 84 : Vue en élévation du local (équipements).....	92
Figure 85 : Vue en plan du système de pompage du local et des rainures à batardeau aval	93
Figure 86 : Bâtiments à démolir	94
Figure 87 : Seuil à démolir	95
Figure 88 : Parapet à démolir, glissière à déposer et bitume à décaper.....	95
Figure 89 : Zones déboisées.....	96
Figure 90 : Travaux paysagers.....	98
Figure 91 : Emprise du levé topographique.....	99
Figure 92 : cote dans la retenue de Sainte-Cécile.....	102
Figure 93 – Emprise du modèle hydraulique 3D	110
Figure 94 – Géométrie du modèle hydraulique 3D	111
Figure 95 – Modifications apportées depuis l'AVP	112
Figure 96 – Fond de la fosse en aval des galeries	112
Figure 97 – Configuration fosse retenue dans le modèle	113
Figure 98 : Emprise du modèle physique en phase projet.....	113
Figure 99 : Parties amont du modèle physique (bassin tranquilisateur, paroi ajourée et retenue)	114
Figure 100 : Partie aval du modèle physique	114
Figure 101 : Implantation des mesures de hauteur d'eau.....	115
Figure 102 : Implantation des mesures de vitesse	116
Figure 103 : Implantation des mesures de pression	116
Figure 104 : Mesures de débitance sur modèles et courbe théorique	118

Figure 105 : Iso-valeurs de l'altitude du plan d'eau pour Q10 000.....	119
Figure 106 – Vecteurs de vitesse dans la retenue – Crue décennale	119
Figure 107 : Points de mesure du plan d'eau sur le modèle physique.....	120
Figure 108 : Conditions des écoulements à l'entonnement sur le modèle de l'AVP (bajoyer rive gauche – Q10 000)	121
Figure 109 : Conditions des écoulements à l'entonnement sur le modèle du projet (bajoyer rive gauche – Q10 000)	121
Figure 110 : Conditions des écoulements à l'entonnement sur le modèle physique du projet (Q10 000)	122
Figure 111 : Ligne d'eau pour Q1000.....	123
Figure 112 : Ligne d'eau pour Q10 000.....	123
Figure 113 : Ligne d'eau pour Q100 000.....	123
Figure 114 : Profil en travers de la ligne d'eau sur l'arrête amont du seuil (Q1 000).....	124
Figure 115 : Profil en travers de la ligne d'eau sur l'arête amont du seuil (Q10 000).....	124
Figure 116 : Profil en travers de la ligne d'eau sur l'arête amont du seuil (Q100 000).....	125
Figure 117 : Profil en travers des vitesses mesurées à l'aval immédiat du seuil (Q1 000).....	126
Figure 118 : Profil en travers des vitesses mesurées à l'aval immédiat du seuil (Q10 000).....	126
Figure 119 : Profil en travers des vitesses mesurées à l'aval immédiat du seuil (Q100 000).....	126
Figure 120 : Ligne d'eau le long des bajoyers pour Q1 000	127
Figure 121 : Ligne d'eau le long des bajoyers pour Q10 000	128
Figure 122 : Ligne d'eau le long des bajoyers pour Q100 000	128
Figure 123 : Zone de décollement pour Q1000 (1/2).....	129
Figure 124 : Zone de décollement pour Q1000 (2/2).....	130
Figure 125 : Profil des vitesses pour Q10 000.....	130
Figure 126 : Profil des vitesses pour Q100 000.....	131
Figure 127 – Iso-valeurs de la vitesse en surface dans le coursier – Crue décennale	132
Figure 128 – Iso-valeurs de la vitesse en surface dans le coursier – Crue cent-ennale	132
Figure 129 : Ligne d'eau pour Q10 000 au point H17	133
Figure 130 : Ligne d'eau pour Q10 000 au point H22.....	134
Figure 131 : Ligne d'eau pour Q10 000 au point H27	135
Figure 132 : Représentation des paramètres de calcul	135
Figure 133 : Modèle hydraulique 3D – profil de la charge pour Q10 000.....	136
Figure 134 : Modèle hydraulique 3D – profil de la charge pour Q100 000.....	136
Figure 135 : Modèle physique – profil de la charge pour Q10 000	137
Figure 136 : Modèle physique – profil de la charge pour Q100 000	137
Figure 137 : Mesures de pression.....	139
Figure 138 : Pressions mesurées pour Q1000.....	139
Figure 139 : Pressions mesurées pour Q10 000	140

Figure 140 : Pressions mesurées pour Q100 000	140
Figure 141 – Pression sur les parois du coursier –Q10 000	142
Figure 142 – Pression sur les parois du coursier – Q100 000	142
Figure 143 – Indice de cavitation sur le coursier – –Q10 000.....	143
Figure 144 – Indice de cavitation sur le coursier – Q100 000.....	143
Figure 145 : Lignes de courant et vitesses en aval pour Q10 000	147
Figure 146 : Recirculation observée pour Q10 000 sur le modèle physique de 2019	148
Figure 147 : Courant de recirculation observé lors de la crue d'octobre 2021	149
Figure 148 : Excavations les plus défavorables	150
Figure 149 : Variation de l'angle de frottement en fonction de la profondeur	151
Figure 150 : Zonage des angles de frottement pour la situation actuelle.....	151
Figure 151 : Zonage des angles de frottement pour la situation avec excavation.....	152
Figure 152 : Zone du projet intégrant la recharge en BCR	153
Figure 153 : Situation n°1 – Normale - Etat actuel - FS min = 1,30	154
Figure 154 : Situation n°2 – Transitoire – Excavation - FS min = 1, 15.....	155
Figure 155 : Situation n°3 – Normale – Etat projeté - FS min = 1,81	156
Figure 156: Situation n°3-bis - Normale – C'bcr=0- Etat projeté - FS min = 1,39.....	156
Figure 157 : Situation n°4 – Extrême (défaillance partielle) – Etat projeté - FS min = 1,93.....	157
Figure 158 : Situation n°5 Extrême (défaillance totale) – Etat projeté - FS min = 1,85	157
Figure 159: Situation n°5 - Extrême (Défaillance totale) - C'bcr=0 - Etat projeté - FS min = 1,46	158
Figure 160 : Situation 1 = décrue ou défaillance du masque.....	160
Figure 161 : Situation 2 = Q10 000 et rupture du barrage des Cambous.....	160
Figure 162 : blocs de la situation 1 (à gauche) et 2 (à droite).....	161
Figure 163 – Déplacements verticaux (m) avec cumul de tous les tassements + poussée PHE .	162
Figure 164 – Contraintes principales de traction (kPa), phase par phase.....	163
Figure 165 : Application au cas de Ste-Cécile d'Andorge.....	164
Figure 166 : Module 3 flotteurs de la drome	167
Figure 167 : Drome de Sainte Cécile d'Andorge en fonctionnement	168
Figure 168 : Implantation du rideau de pieux-sécants	169
Figure 169 : Coupe type sur le rideau de pieux sécants.....	169
Figure 170 : Phase provisoire de déblai du masque aval existant.....	170
Figure 171 : Profil géotechnique	171
Figure 172 : Extrait de la norme NF P94-281 – paragraphe 6.4	172
Figure 173 : Extrait de la norme NF P94-281 – annexe B	173
Figure 174 : Modélisation de l'écran dans K-REA	174
Figure 175 : Courbes de résultats (1/2).....	174
Figure 176 : Courbes des résultats (2/2)	175

Figure 177 : Vérification de butée	175
Figure 178 : Lois de comportement des matériaux.....	176
Figure 179 : Résultats du programme SecFer.....	177
Figure 180 : Emprise des travaux de sécurisation.....	191
Figure 181 : Plan des installations de chantier sur le site des deux lacs	192
Figure 182 : Installations de chantier et PPRI	194
Figure 183 : Emprise de la crue centennale (bleu – sans prise en compte du stock de déblai) et installations de chantier.....	195
Figure 184 : Emprise de la crue du PPRI (900 m ³ /s) avec le stock de matériau (contour bleu foncé) et sans (emprise en bleu clair)	196
Figure 185 : Ligne d'eau de la crue du PPRI (900 m ³ /s) avec le stock de matériau (courbe bleu foncé) et sans (courbe bleu clair).....	197
Figure 186 : Emprise de la crue centennale avec le stock de matériau (en bleu foncé) et sans (en bleu clair)	198
Figure 187 : Impact hydraulique pour Q100 du stock de matériaux sur le site des deux lacs	199
Figure 188 : Accès aux sites des travaux et des installations de chantier	200
Figure 189 : Accès à l'intérieur de la zone des travaux	201
Figure 190 : Implantation des bassins sur le site du barrage et surfaces drainées	202
Figure 191 : Implantation des bassins et des noues sur le site des deux lacs	203
Figure 192 : Versant drainé par la noue de dérivation	203
Figure 193 : Coupe-type d'un bassin de décantation (source : [21]).....	205
Figure 194 : Exemples de bassins de décantation (source : [21])	205
Figure 195 : Réseau électrique aérien existant	209

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: Liste des annexes au rapport de projet.....	3
Tableau 2: Liste des annexes au rapport de projet.....	6
Tableau 3 : Données générales sur le barrage	10
Tableau 4 : Caractéristiques principales sur barrage existant	11
Tableau 5 : caractéristiques climatiques et hydrologiques.....	14
Tableau 6 : volumes de la retenue par tranche	24
Tableau 7 : Recommandations en matière de sureté hydraulique :	39
Tableau 8 : Recommandations en matière d'entretien, d'exploitation et de surveillance de l'ouvrage :	40
Tableau 9 : dimensions et caractéristiques principales du projet.....	42
Tableau 10 : Principales caractéristiques de la chambre de restitution aval existante.....	67
Tableau 11 : caractéristiques Q monofréquence (10 000 ans) – situation exceptionnelle.....	103

Tableau 12 : résultats du laminage Q monofréquence (10 000 ans) – Sainte Cécile d'Andorge – état actuel.....	103
Tableau 13 : Essais dans les sondages carottés en phase 1 (2013).....	104
Tableau 14: Liste des rapports d'interprétation des reconnaissances en phase Projet (2020).....	105
Tableau 15: Synthèse des essais en laboratoire sur les échantillons du masque amont (1/2) ...	106
Tableau 16: Synthèse des essais en laboratoire sur les échantillons du masque amont (2/2) ...	107
Tableau 17: Synthèse de la campagne de forage en aval.....	108
Tableau 18: Synthèse des essais sur les matériaux de la tranchée	108
Tableau 19 – Scénarios simulés sur le modèle numérique	116
Tableau 20 : Scénarios simulés sur le modèle physique	117
Tableau 21 : Taux de dissipation apporté par les marches du coursier	136
Tableau 22 : Moyennes et écart-types des valeurs de pression (mCE).....	141
Tableau 23 : Débits des scénarios étudiés.....	145
Tableau 24 : Profondeur d'érosion selon les différentes approches	145
Tableau 25 : Cote du rocher atteinte après érosion (Q10 000).....	146
Tableau 26 : Angle de frottement dans les 4 zones du barrage.....	151
Tableau 27 : Situations de référence pour le parement aval	154
Tableau 28 : Facteurs de sécurité pour le parement aval.....	159
Tableau 29 : Efforts considérés et coefficient de sécurité.....	161
Tableau 30 : Caractéristiques mécaniques des couches de sol	172
Tableau 31 : Caractéristiques mécaniques de l'écran	173
Tableau 32 : Principaux résultats	175
Tableau 33 : Synthèse des résultats des essais en laboratoire réalisés en 2014	179
Tableau 34 : Synthèse des résultats des essais en laboratoire réalisés en 2020	180
Tableau 35 : Grille de référence de la norme P18-540	181
Tableau 36 : grille AFTS	181
Tableau 37 : Formulations et caractéristiques de BCR considérées.....	183
Tableau 38 : Valeurs de résistance du BCR – formulation 1	184
Tableau 39 : Valeurs de résistance du BCR – formulation 2	185
Tableau 40 : Fourchettes estimatives du montant des travaux (Montant de base du marché SCA3 = 21,885 M€).....	190
Tableau 41 : Organisation du site des deux lacs.....	193
Tableau 42: Caractéristiques des bassins de décantation.....	204
Tableau 43 : Calendrier des travaux	207

1 INTRODUCTION

1.1 CADRE DE L'OPERATION

L'opération a été scindée en trois postes distincts :

- poste 1 : Sainte Cécile d'Andorge – sécurisation du barrage avec rénovation partielle du masque amont ;
- poste 2 : Sainte Cécile d'Andorge – rénovation intégrale du masque amont ;
- poste 3 : Cambous - sécurisation du barrage.

Le présent document s'inscrit dans le déroulé des prestations contenues dans les postes 1 et 2 relatifs à la sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge et la rénovation intégrale du masque amont.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée à ISL Ingénierie, en cotraitance avec BRL Ingénierie et MEDIAE, consiste à produire, en particulier pour les deux premiers postes, les éléments suivants :

- POSTE 1 :
 - ◆ OPRN 106 : étude d'opportunité de la RN106 ;
 - ◆ PRO_{sca} : projet de sécurisation du barrage et de la rénovation intégrale du masque ;
 - ◆ ACT_{sca} : assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux ;
 - ◆ VISA_{sca} : Visa des études d'exécution ;
 - ◆ DET_{sca} : direction de l'exécution des contrats de travaux ;
 - ◆ AOR_{sca} : assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement
 - ◆ OPC_{sca} : ordonnancement, pilotage et coordination du chantier ;
- POSTE 2 :
 - ◆ DIAG_{masq} : diagnostic du masque ;
 - ◆ AVP_{masq} : avant-projet de la rénovation du masque ;
 - ◆ PRO_{masq} : projet de la rénovation intégrale du masque ;
 - ◆ ACT_{masq} : assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux ;
 - ◆ VISA_{masq} : Visa des études d'exécution ;
 - ◆ DET_{masq} : direction de l'exécution des contrats de travaux ;
 - ◆ AOR_{masq} : assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement
 - ◆ OPC_{masq} : ordonnancement, pilotage et coordination du chantier ;

Le présent document constitue le rapport d'études de Projet (PRO_{sca} et PRO_{masq}) de la sécurisation du barrage de Sainte Cécile d'Andorge et de la rénovation intégrale de son masque amont.

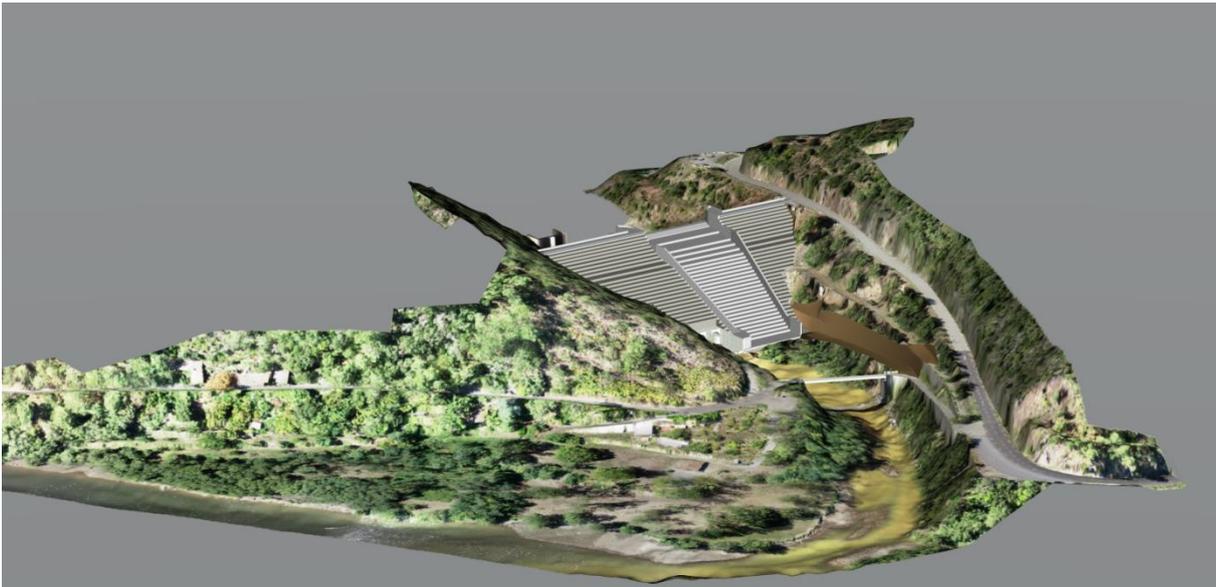


Figure 1 : Projet de sécurisation – vue aérienne

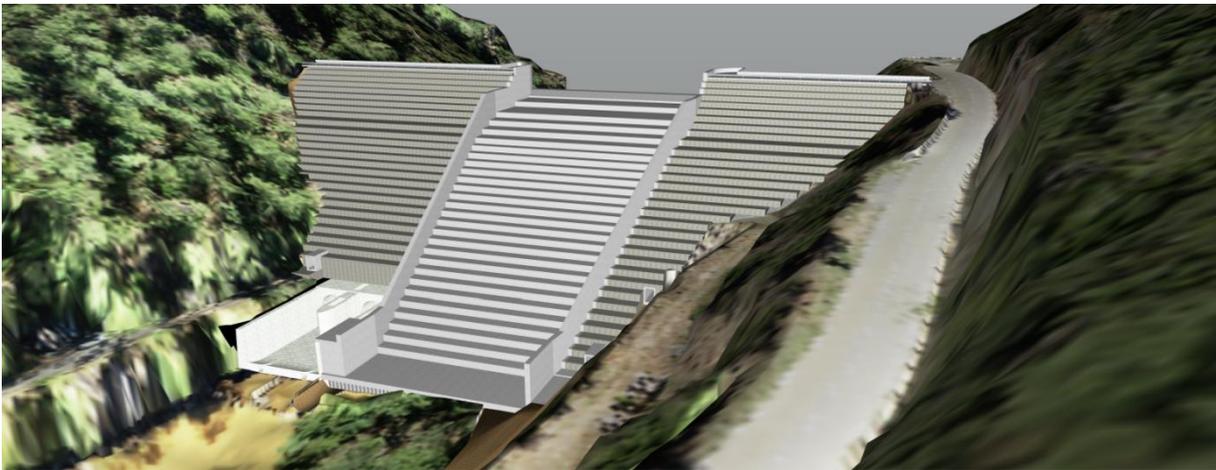


Figure 2 : Projet de sécurisation – vue depuis l'aval rive gauche

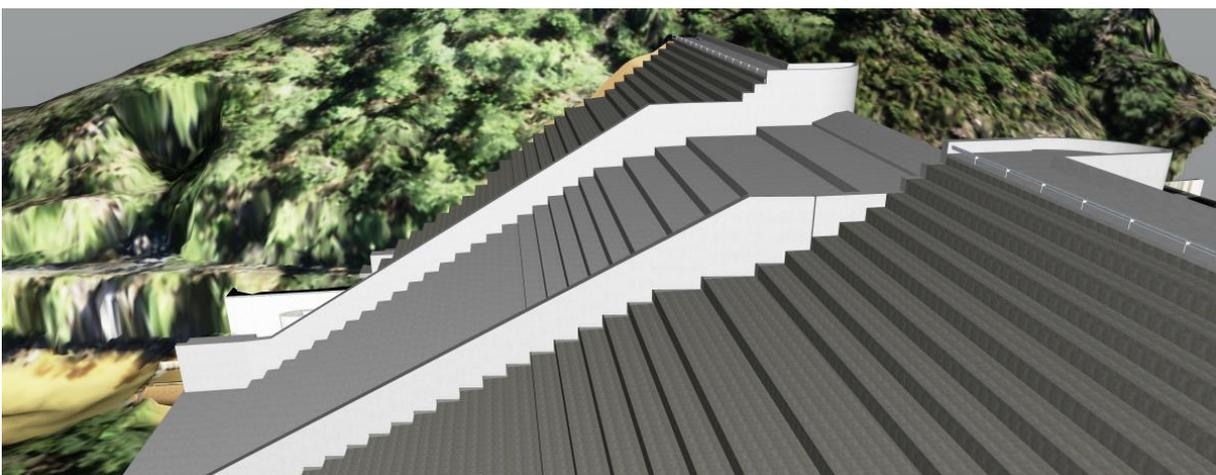


Figure 3 : Projet de sécurisation – vue depuis la RN106

1.2 OBJET DE LA MISSION

Les missions PRO_{sca} et PRO_{masq} ont pour objectifs d'affiner les éléments de conception du nouvel évacuateur de crues et du nouveau masque amont.

Le PRO_{sca} est rédigé dans la continuité des éléments présentés dans le dossier de révision spéciale du barrage [8] consolidés des résultats des études complémentaires réalisées depuis et présentées en annexe (cf. Tableau 1).

Le PRO_{masq} est rédigé dans la continuité des résultats des études suivantes présentées également en annexe (cf. Tableau 1) :

- DIAG_{masq} : diagnostic du masque ;
- AVP_{masq} : avant-projet de la rénovation du masque.

1.3 LISTE DES ANNEXES

Les documents annexes accompagnant le rapport de PROJET sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1: Liste des annexes au rapport de projet

Annexe	N°	Référence	Contenu
Plans du barrage existant	ANNEXE 1		Cette annexe présente un recueil de plans du barrage existant.
Plans du PROJET	ANNEXE 2		Cette annexe est constituée de l'intégralité des plans émis en phase PROJET
Cartographie	ANNEXE 3		Cette annexe comprend la carte de l'emprise de la retenue normale et de la retenue au niveau des PHE ainsi que la carte des travaux sur le site du barrage
Planning des travaux	ANNEXE 4		Cette annexe présente le planning (Gantt) des travaux.
Etude hydrologique	ANNEXE 5	RM12-09 (ISL, indice F, Octobre 2015)	Cette annexe (issue du dossier de révision spéciale) présente l'étude hydrologique.
Campagne géotechnique complémentaires	ANNEXE 6		Cette annexe présente le rapport géotechnique factuel et l'interprétation faite dans le cadre du dossier de révision spéciale ainsi que les rapports factuels des campagnes réalisées dans le cadre du Projet.

Annexe	N°	Référence	Contenu
Etude hydraulique sur modèle physique	ANNEXE 7	Modèle en similitude Rapport de construction et analyse des résultats (SCP, version 4 juillet 2021)	Cette annexe est constituée par le rapport de modélisation physique.
Etude hydraulique sur modèle numérique 3D	ANNEXE 8	19F-148-RM-4-MH3D_E (ISL, indice E, juin 2021)	Cette annexe est constituée par le rapport de modélisation numérique 3D des écoulements.
Etudes des tassements et thermomécaniques 3D	ANNEXE 9	19F-148-RM-15 (ISL, indice B, Décembre 2021)	Cette annexe est constituée par le rapport présentant les calculs de tassement et de résistance interne du parement en BCR réalisés à l'aide d'une modélisation thermomécanique 3D.
Etude de formulation du béton compacté au rouleau (BCR)	ANNEXE 10	19F-148-RM-14 (ISL, indice B, Décembre 2021)	Cette annexe est constituée par le rapport d'étude de formulation du BCR.
Etude de l'érosion en pied aval du barrage	ANNEXE 11	19F-148-RM-16 (ISL, indice A, Décembre 2021)	Cette annexe est constituée par le rapport d'analyse prédictive de la fosse susceptible de se constituer au pied aval du nouvel évacuateur.
Diagnostic du masque du barrage de Sainte Cécile d'Andorge	ANNEXE 12	19F-148-RM9 (ISL, indice C, juillet 2021)	Cette annexe est constituée par le rapport de diagnostic du masque.
Avant-projet de la rénovation du masque du barrage de Sainte Cécile d'Andorge	ANNEXE 13	19F-148-RM12 (ISL, indice C, juillet 2021)	Cette annexe est constituée par le rapport d'AVP et présente l'analyse comparative de 2 solutions (masque en béton bitumineux ou DEG).
Analyse préliminaire du risque de surverse sur la RN 106	ANNEXE 14	19F-148-RM8 (ISL, indice B, mars 2021)	Cette annexe est constituée par le rapport d'analyse du risque induit par la surverse par la RN106 avec les dispositions arrêtées en phase PROJET.
Projet de la rehausse de la RN 106	ANNEXE 15	19F-148-PRO-SCA (MEDIAE, indice A, octobre 2021)	Cette annexe est constituée par le rapport de PROJET de la rehausse de la Route Nationale n°106.
Gestion des plans d'eau durant les travaux	ANNEXE 16	19F148-RM18 (ISL, indice B, avril 2023)	Cette annexe est constituée par le rapport présentant les dispositions prises pour la gestion des retenues des barrages durant les travaux (abaissement, étiage, crue).

Annexe	N°	Référence	Contenu
Détail quantitatif estimatif	ANNEXE 17		Cette annexe est constituée par le détail estimatif des travaux.
Rapport d'essai de formulation du BCR	ANNEXE 18		Cette annexe les résultats des essais de formulation du BCR réalisés en laboratoire entre 2022 et 2023.

2 INTERVENANTS AU PROJET

Le propriétaire et gestionnaire de l'aménagement hydraulique de Sainte-Cécile d'Andorge, est le **Département du Gard**. Ses coordonnées sont précisées ci-après :

Département du Gard

3 rue Guillemette

30044 NÎMES Cedex 9

Tel : +33 4.66.76.76.76

Plus précisément, le service gestionnaire de l'aménagement hydraulique, au sein du Département du Gard, est le **Service des Grands Ouvrages Hydrauliques (SGOH)**, rattaché à la Direction de l'Eau et la Valorisation du Patrimoine Naturel (DEVPN).

L'assistant au maître d'ouvrage est la société **EDF – CIH** (centre d'ingénierie hydraulique).

EDF Hydro - Centre d'Ingénierie Hydraulique

Savoie Technolac

4 allée Lac de Tignes

73 290 La Motte-Servolex

Tel : +33 4 79 60 60 60

Le maître d'œuvre de la sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte Cécile d'Andorge et des Cambous est le groupement **BRL ingénierie - ISL ingénierie – MEDIAE**.

BRL ingénierie 1105 Av. Pierre Mendès France 30000 Nîmes Tel : +33 4 66 87 50 00	ISL ingénierie 65 avenue Clément ADER 34 170 Castelnau le Lez Tel : +33 4 67 54 51 88	MEDIAE Chemin des Oliviers 34400 Lunel Tel : ++33 4 67 99 53 24
---	---	---

3 BIBLIOGRAPHIE

- [1] Coyne et Bellier (1961), Barrage de Sainte Cécile d'Andorge - mémoire justificatif et note de calculs du dossier de conception, novembre 1961.
- [2] BRLi, ISL (2014), Barrage de Sainte Cécile d'Andorge – étude de dangers – rapport principal décembre 2014.
- [3] USBR (2015) Guidelines for hydraulic design of stepped spillway, (September 2015).
- [4] BOES (2012), Guidelines on the design and hydraulic characteristics of stepped spillways.
- [5] Coyne et Bellier (1962), Evacuateur de crues et pertuis – modèle réduit, 16/07/1962).
- [6] CFBR (2013), Recommandations pour le dimensionnement des évacuateurs de crues de barrages, juin 2013.
- [7] CIGB (2018), Roller compacted dams. Bulletin Technique 177, Octobre 2018.
- [8] ISL (2016), Dossier de révision spéciale du barrage de Sainte Cécile d'Andorge (document A : document généraux 11F110-RM-23 ; document B : documents particuliers concernant les ouvrages existants 11F110-RM-24 ; document C : document particulier concernant les travaux envisagés 11F-110-RM-25).
- [9] ISL (2015), Barrage de Sainte Cécile d'Andorge, Faisabilité d'une mise en eau contrôlée, 11F-110-RM-19, mars 2015.
- [10] USBR (1990), Cavitation in chutes and spillways, Engineering Monograph No. 42, Avril 1990.
- [11] Pells, S. (2016). Erosion of rock in spillways. School of Civil and Environmental Engineering - Faculty of Engineering - University of New South Wales. 2016. Thèse.
- [12] Annandale, G.W. (1995), Erodibility, JHR.
https://www.academia.edu/31059768/Erodibility_Erodabilit%C3%A9.
- [13] Faivre Anaïs, Blancher Benoit, Lafon Florence (2019), Etude du potentiel d'érosion du chenal en aval des vannes de fond du barrage de Petit-Saut par application des critères eGSI et RMEI, EDF-CIH, Colloque CFBR : « Justification des barrages : Etat de l'art et Perspectives », Chambéry, 27 et 28 novembre 2019.
- [14] EDF DTG (2021), Note technique – Avis technique sur le choix de la mesure de débit de restitution – Barrages de Sainte Cécile d'Andorge et des Cambous.
- [15] Coyne & Bellier, (1966), Plan historique n°239.B.117b – Barrage de Sainte Cécile d'Andorge – Tour partie amont – Plans et coupes – Coffrage.
- [16] Coyne & Bellier, (1966), Plan historique n°239.B.120b – Barrage de Sainte Cécile d'Andorge – Galeries – Tête aval – Coffrage (COYNE & BELLIER, 1966).
- [17] BRL Ingénierie (2013), Barrage de Sainte Cécile d'Andorge – Examen Technique Complet 2013 – Rapport Principal – Décembre 2013.
- [18] ECTM (2009), Rapport de contrôle et d'expertise – Contrôle par ultrason des 2 conduites de vidange et de la conduite de restitution du barrage de Sainte Cécile d'Andorge.
- [19] ORTEC (2010), Rapport d'investigation sur les conduites du Barrage de Sainte Cécile d'Andorge.
- [20] BRLi (2021), Sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte Cécile d'Andorge et des Cambous – Barrage des Cambous – Rapport d'études de Projet A00593_CAM_PRO.
- [21] Bonnes pratiques environnementales – protection des milieux aquatiques en phase chantier - Agence Française de la Biodiversité
- [22] ISL (2022) Etude de dangers du barrage de Sainte Cécile d'Andorge – Après travaux (réf. 19F-48-RM-19)

4 PRESENTATION DU BARRAGE

Les éléments présentés dans ce paragraphe sont repris du document B du dossier de révision spéciale [8], document ayant déjà reçu la validation du maître d'ouvrage et de son assistant (EDF), de l'appui technique du Service de Contrôle de la Sécurité des Ouvrages Hydrauliques (INRAE) et du rapporteur du Comité technique Permanent des Barrages et Ouvrages Hydrauliques (M. Bergeret).

4.1 SITUATION DU BARRAGE

Le barrage de Sainte Cécile d'Andorge se situe dans le département du Gard à cheval sur les communes de Sainte Cécile d'Andorge et de Branoux les Taillades.

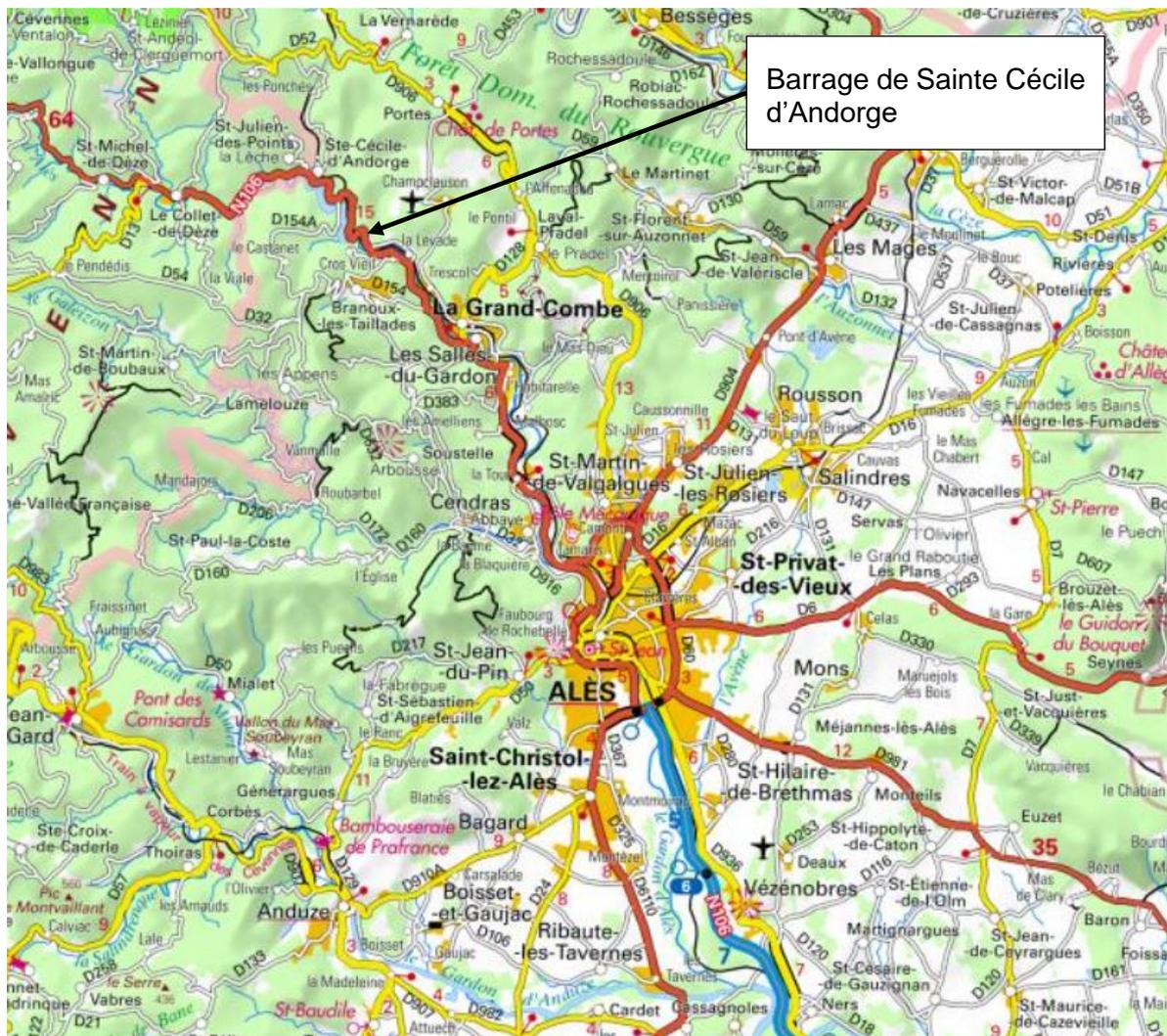


Figure 4 Situation du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge

Sa situation est présentée sur le plan 19F148-DCEDCE-SCA-001.

4.2 FICHE SYNOPTIQUE DU BARRAGE EXISTANT

Tableau 3 : Données générales sur le barrage

DONNEES GENERALES	
Dénomination du barrage	Barrage de Sainte Cécile d'Andorge
Maître d'ouvrage	Conseil Départemental du Gard
Bureau d'étude en charge du projet au sens de l'article R. 214-119 du code de l'environnement	1961 : Coyne et Bellier : étude de conception du barrage 2011 : ISL : avant-projet de la sécurisation du barrage 2019 : Groupement ISL / BRLi / MEDIAE : maîtrise d'œuvre de la sécurisation du barrage
Organisme assurant la maîtrise d'œuvre au sens des articles R. 214-120 et R. 214-121 du code	Coyne et Bellier – maître d'œuvre de la construction du barrage
Cours d'eau	Gardon d'Alès
Département	Gard
Ville la plus proche	La Grand'Combe
Destinations principales et secondaire du barrage	Usage principal : écrêtement des crues Usage secondaire : soutien d'étiage
Période des travaux de construction de l'ouvrage initial	1966-1967
Actes administratifs intervenus	<p>Arrêté interdépartemental des 31 janvier et 22 février 1967 portant règlement d'Eau du barrage</p> <p>Arrêté interdépartemental du 25 février 1969 modifiant le Règlement d'Eau</p> <p>Arrêté n°2007-341-10 du 7 décembre 2007 portant prescriptions complémentaires</p> <p>Arrêté préfectoral n°2009-306-15 du 2 novembre 2009 en vue d'autoriser la manœuvre des vannes de vidange pendant la période des hautes eaux pour évacuer des sédiments</p> <p>Arrêté n°201039-17 du 8 février 2010 portant interdiction d'accès au lit et aux berges du Gardon à l'amont et à l'aval du barrage</p> <p>Arrêté n°2011193-0009 du 12 juillet 2011 portant prescription de la réalisation d'un diagnostic de sûreté</p> <p>Arrêté n°2003120-0005 du 30 avril 2013 portant approbation du PPI du barrage</p> <p>Arrêté préfectoral du 10 juin 2014 prescrivant une étude de sécurisation du barrage par déconstruction</p>

DONNEES GENERALES	
Nature des travaux de modification substantielle (ouvrage complémentaire ou travaux de confortement liés à par exemple à une révision spéciale, etc.) qui sont projetés	Ajout d'un nouvel évacuateur de crues en BCR sur le remblai Rénovation intégrale du masque amont Rehausse de la RN 106

Tableau 4 : Caractéristiques principales sur barrage existant

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OUVRAGE	
Type de barrage	Barrage en enrochements avec masque amont en béton bitumineux
Terrain de fondation	Gneiss
Hauteur au-dessus du terrain naturel et au-dessus du point le plus bas des fondations	Hauteur / T.N. : 42 m Hauteur / fondation : 45 m
Longueur en crête	154 m
Largeur en crête	6 m
Largeur maximale au niveau du terrain naturel	136 m
Fruit du parement amont	1,7H / 1V au-dessus de la cote 235,4 m NGF Vertical sous la cote 235,4 m NGF (batardeau type poids en béton)
Fruit du parement aval	1,4H / 1V avec 3 risbermes de 4,5 m de largeur Fruit moyen de 1,8 avec les risbermes
Rayon de courbure à l'amont de la crête	Crête rectiligne
Altitude de la crête du barrage	Variable entre 267,2 et 267,5 m NGF ¹ arase du mur anti-vague : variable entre 268,1 et 268,3 m NGF ²⁾
Altitude de la crête du déversoir (tulipe)	261,3 m NGF ³
Volume du corps du barrage	244 000 m ³
Altitude de la retenue maximale en exploitation normale	242,0 m NGF

¹ 267,0 m NGF dans les documents historiques

² 267,8 m NGF dans les documents historiques

³ 261,2 m NGF dans les documents historiques

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OUVRAGE	
Altitude de la retenue maximale en exploitation exceptionnelle	266.8 m NGF ⁴
Aire de la retenue au niveau normal	0.25 km ²
Aire de la retenue au niveau maximal exceptionnel	0.96 km ²
Capacité totale de la retenue normale	0.8 x 10 ⁶ m ³
Capacité utile de la retenue	14,7 x 10 ⁶ m ³ (PHEE) / 10,2 x 10 ⁶ m ³ (sous le déversoir)
(pour un ouvrage existant qui est modifié) Dispositif d'auscultation	Débits de fuite : 6 points de mesure Ecartements des joints : 18 dispositifs de mesure Suivi planimétrique : 15 cibles sur le parement amont 1 cible sur la tour de prise 2 cibles extérieures Suivi altimétrique 5 repères sur le couronnement et les risbermes du parement aval
(pour un ouvrage existant qui est modifié) Date de première mise en eau	La cote maximale atteinte (octobre 1977) a été inférieure de 8 m à celle de la tulipe.
(pour un ouvrage existant qui est modifié) Nature et date des principaux incidents constatés depuis la première mise en eau	2002 : accident de voiture avec chute sur le parement amont sans conséquence. 2002 : Décrochement d'un bloc rocheux sur le parement amont sans conséquence. Aout 2008 : encombrement d'un pertuis par un arbre. Septembre 2008 : détachement d'un bloc rocheux sur la galerie de drainage rive gauche sans conséquence. Juillet 2013 : Défaut de fonctionnement de groupe électrogène entraînant son remplacement.

⁴ Concernant les PHE, l'arrêté d'autorisation valant règlement d'eau du 22 février 1967 donne les indications suivantes :

- Cote atteinte par le plan d'eau de la retenue pour une crue de périodicité 5000 ans arrivant dans la retenue vide à la cote 242,00 de la retenue permanente : 263.07 m NGF,
- Cote atteinte par le plan d'eau de la retenue pour une crue de périodicité 5000 ans arrivant dans la retenue pleine à la cote 261.20 du seuil de l'évacuateur : 265.95 m NGF.

Même si la cote de 266.80 m NGF est utilisée comme référence suite à une première actualisation de l'hydrologie en 1993, elle n'a pas fait l'objet d'aucune régularisation administrative.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OUVRAGE

<p>(pour un ouvrage existant qui est modifié) Nature et date des principales réparations effectuées sur l'ouvrage</p>	<p>1995 : Rénovation complète de la couche superficielle du masque (cout des travaux de 1,3 M€ en considérant une actualisation de 2% par an). 1997 : Rénovation de la vanne de vidange côté gauche 1998 : Rénovation des deux prises d'eau supérieures 1999 : Rénovation de la vanne de réglage aval de la prise d'eau</p>
---	---

Tableau 5 : caractéristiques climatiques et hydrologiques

CARACTERISTIQUES CLIMATIQUES ET HYDROLOGIQUES	
Températures extrêmes en année normale	38°
Aire du bassin versant (en km ²)	116 km ²
Précipitations annuelles moyennes (en mm)	760 mm
Débit annuel moyen de la rivière (en m ³ /s)	5,4 m ³ /s
Ancienneté des relevés de crues	1975
Date de la plus forte crue connue	Octobre 1977
Débit de la plus forte crue connue	519 m ³ /s
Dérivation provisoire (type et débit)	Via les galeries des pertuis
Ouvrages d'évacuation des crues (nombre, type, débit maximal exceptionnel)	2 galeries de fond de 6 m de diamètre Chaque galerie est alimentée par : <ul style="list-style-type: none"> • un puits à seuil libre (longueur déversante de 22,8 m calée à 261,2 m NGF) • un pertuis de demi-fond (largeur 6 m et hauteur 1,5 m calé à 242,0 m NGF)
Ouvrage de prise (type et débit)	4 conduites de prise 800 mm calées à 230,0 / 232,0 / 234,0 / 235,5 m NGF débouchant dans une unique conduite de 800 mm située entre les galeries de fond et débouchant en aval Débit maximal de prise : 5 m ³ /s
Ouvrage de vidange (type, débit maximal normal, débit maximal exceptionnel)	conduite 800 mm calée à 229,0 m NGF débouchant dans la galerie gauche conduite 800 mm calée à 231,9 m NGF débouchant dans la galerie droite Débit maximal de vidange : 10 m ³ /s
Débit total maximal susceptible d'être évacué (pendant la construction de l'ouvrage après la mise en service)	Pendant la construction : variable Après la mise en service : 920 m ³ /s
Temps de vidange (pour réduire de moitié la charge et pour la vidange totale)	Non calculé (barrage écrêteur de crues)

4.3 DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES, HISTORIQUE DE LEUR CONSTRUCTION ET DES MODIFICATIONS APPORTEES ULTERIEUREMENT

4.3.1 GEOMETRIE DE L'OUVRAGE

Les plans détaillés des coupes et élévations de la digue sont disponibles dans l'ANNEXE 1. Le schéma ci-dessous présente la géométrie générale de l'ouvrage dont les caractéristiques principales sont décrites ci-après.

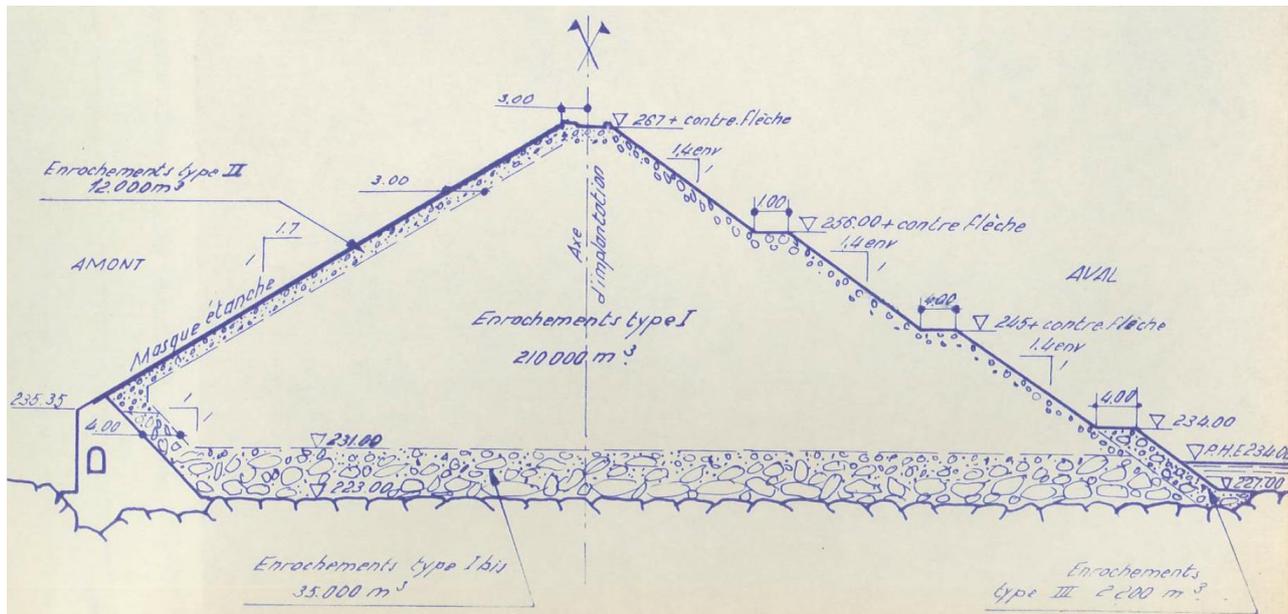


Figure 5 : coupe du barrage (zonage théorique avant travaux)

La hauteur maximale du barrage est d'environ 42 m au-dessus du terrain naturel pour une longueur en crête de 154 m.

Le corps du barrage est constitué par des enrochements de gneiss extraits sur la rive droite de la cuvette à quelques centaines de mètres en amont de l'ouvrage.

Un masque bitumineux assure l'étanchéité amont du massif en enrochements entre les cotes 235,4 et 267,0 mNGF. Ce masque a été rénové en 1995.

Côté amont, sous la cote 235,4 m NGF, les enrochements sont en butée contre une plinthe en béton. Cette plinthe massive se poursuit sur les rives. Elle inclut la galerie périmétrale.

Le masque est connecté en pied à la plinthe et en crête au parapet du barrage. La plinthe permet d'assurer la continuité entre le masque et l'étanchéité en fondation.

Le parement amont est vertical sous la cote 235,4 m NGF (plinthe) et présente un fruit de 1,7H/1V dans la zone supportant le masque.

Le parement aval présente des risbermes d'environ 4,5 m de largeur aux cotes 234,0, 245,0 et 256,0 m NGF. Celle calée à la cote 245,0 m NGF est accessible par l'ancienne RN106 qui a été déviée lors de la construction du barrage.

La pente entre les risbermes est de 1,4H/1V. Le fruit moyen du parement en intégrant les risbermes est de 1,75H/1V. La plus basse, calée à 234,0 m NGF, correspond au couronnement d'un massif de pied en gros enrochements (500 à 2500 kg) assurant la protection de la digue contre les écoulements en sortie des galeries.

Sur le parement aval, les enrochements présentent de plus grandes dimensions ce qui assure la protection contre le ravinement et confère au barrage une meilleure protection contre la surverse ou les fuites accidentelles (érosion interne). Cette granulométrie a été obtenue en poussant les plus gros blocs sur le parement lors de la construction du remblai puis par aspersion du parement à la lance à eau.

4.3.2 EVACUATEUR DE CRUES

L'évacuateur de crues est constitué de 2 pertuis écrêteurs de demi-fond et d'une double tulipe en partie supérieure qui alimentent deux galeries sous remblais. Le schéma ci-dessous présente une vision d'ensemble de l'ouvrage :

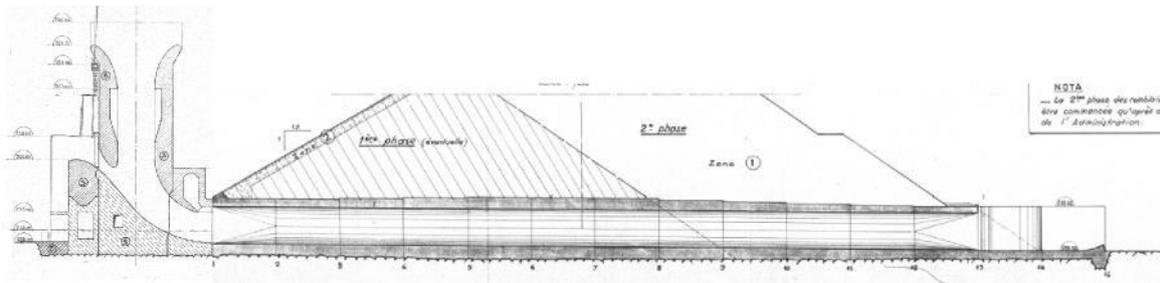


Figure 6 : évacuateur de crues

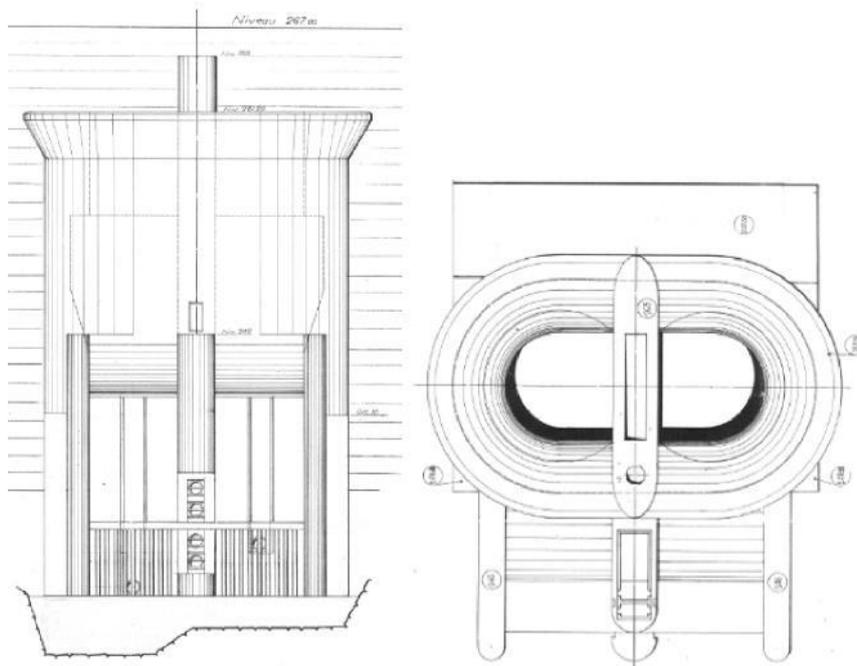


Figure 7 : tulipe

La tête amont accueille également :

- le dispositif de restitution, composé de 4 prises étagées qui alimentent une conduite unique débouchant au pied aval du barrage,
- le dispositif de vidange, composé de deux conduites qui débouchent dans les galeries de fuite de l'évacuateur, en aval immédiat des pertuis.

Une plateforme, située à 246 mNGF côté amont permet la mise en place des batardeaux des deux dispositifs. Elle est accessible depuis les galeries du barrage.

Les 2 pertuis de demi-fond, calés à la cote 242 m NGF, de section unitaire 6m x 1,5m, assurent, en débit et en fréquence, l'essentiel de la fonction d'évacuation des crues.

En fonction de la montée du plan d'eau au-delà de la cote 242 m NGF, le débit évacué en aval est d'abord contrôlé par les pertuis. Ces pertuis fonctionnent dans un premier temps selon une loi de seuil à surface libre puis, après ennoisement de leur section de contrôle, ils se mettent en charge, la transition s'effectuant à 245,60 m NGF environ.

A partir de la cote 261,34 m NGF, la tulipe entre en service, avec un débit d'abord contrôlé par une loi de seuil à surface libre, puis par une loi d'écoulement en charge, la transition se faisant à la cote 265 m environ. La section de contrôle se situe alors en entrée des galeries de fuite.

La tour comprend un reniflard permettant l'aération de la lame d'eau en aval immédiat de la section de contrôle. L'accès au sommet de la tulipe est permis par un trou d'homme. Le reniflard avait une arase initiale de 265 m NGF. En mars 2009, une rehausse métallique a été mise en place au droit du reniflard afin d'assurer l'aération à l'aval de la section de contrôle de la galerie de fuite jusqu'à 268 m NGF, soit une cote voisine de celle du parapet.

Les galeries sous le remblai permettent l'évacuation des débits de l'évacuateur de crues. Les galeries de 6m de diamètre intérieur sont en béton, longues de 120m et pentées à 1% (entre les cotes 227,86 et 226,66 mNGF). L'aération des galeries est assurée par le reniflard débouchant en sommet de tour.

A l'extrémité aval de la galerie, un saut de ski doit permettre d'améliorer la dissipation de l'écoulement. La bathymétrie permet de constater la présence d'une fosse dans le prolongement de la galerie. Le fond de la fosse est situé entre 10 et 25 m en aval de l'extrémité de la galerie. Sur cette distance, la cote de la fosse est comprise entre 222,5 et 223,0 m NGF. Cette cote correspond à la cote du rocher sain selon les investigations géotechniques (cf. document C). Elle est à comparer aux cotes :

- de la sortie de la galerie : 227,5 m NGF (5 m plus haut),
- de la fondation de la bèche à l'extrémité de la galerie : environ 225,5 m NGF (3 m plus haut),
- du fond du lit dans la fosse avant construction du barrage : environ 227,0 m NGF (4,5 m plus haut) sur le plan des fouilles du barrage, cette zone n'ayant pas été excavée dans le cadre des fouilles).

Les talus de la fosse en aval de la galerie présentent des pentes de l'ordre de 2H/1V. Cette fosse s'est formée en une cinquantaine d'années.

4.3.3 DISPOSITIF DE VIDANGE

Pour la vidange, l'ouvrage comprend deux conduites en acier de 0,8 m de diamètre, calées aux cotes 229,0 m NGF et 231,5 m NGF, de 6,5 mm d'épaisseur et d'une longueur de 20 m environ. Les conduites traversent les seuils des pertuis et débouchent dans les galeries d'évacuation des crues.

4.3.6 MASQUE

La surface du masque est de 6800 m². Le masque a en partie été entièrement rénové en 1995. La figure suivante présente les couches constituant l'ancien masque et le masque rénové.

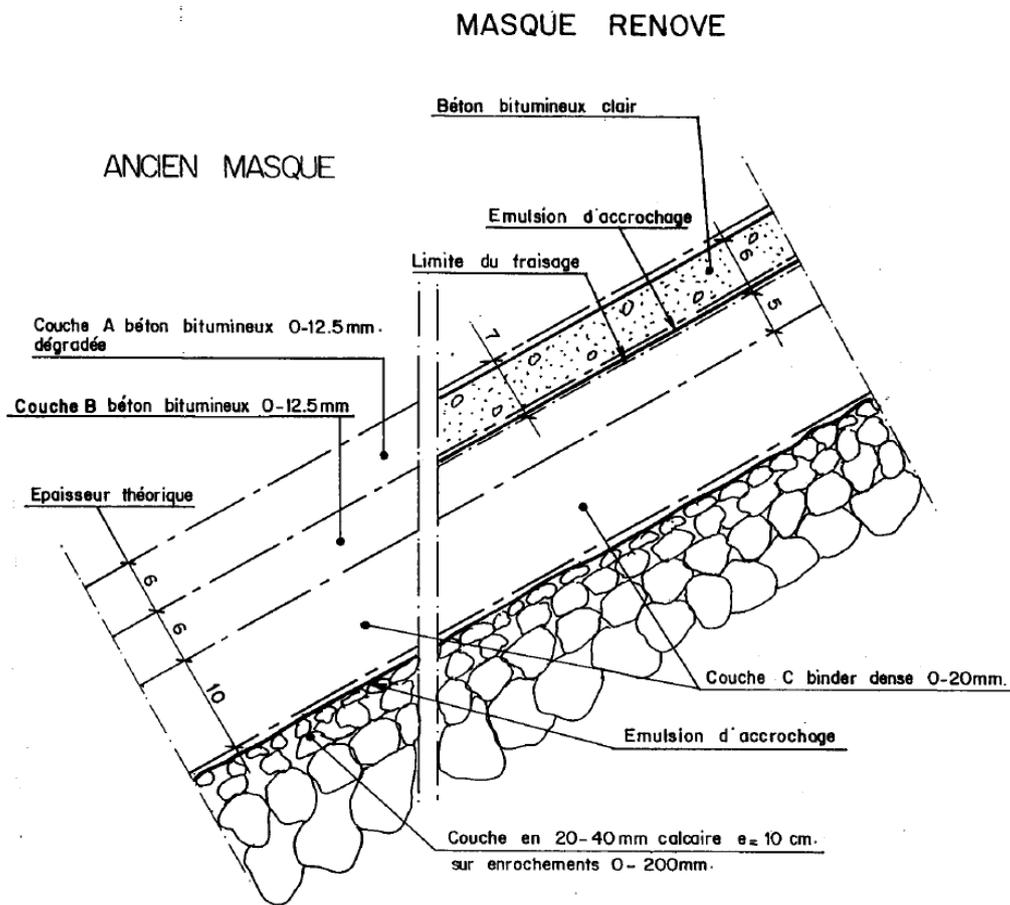


Figure 13 : composition de l'ancien masque et du masque rénové

Le masque bitumineux originel était constitué de 5 couches, de l'intérieur vers la surface :

- une couche de 2 m d'épaisseur de petits enrochements drainants (granulométrie 5-200 mm) assurant la transition avec les enrochements du barrage,
- une couche de transition en matériaux concassés 20/40 mm sur une épaisseur 10 cm constituant le support d'accroche du masque,
- une couche de béton bitumineux « drainant » de 10 cm d'épaisseur (enrobés 0/20 mm au dosage de 7,8% de bitume),
- deux couches de béton bitumineux « étanche » de 6 cm d'épaisseur chacune (enrobés 0/12 mm au dosage de 8% de bitume),
- un enduit de bitume et filler sur 3 mm d'épaisseur.

Suite aux dégradations du masque dues aux effets thermiques sur le parement, la couche supérieure de 6 cm de béton bitumineux étanche a été remplacée en 1995. Un béton bitumineux clair teinté dans la masse (bitume mélangé à l'oxyde de titane) a été réalisé après fraisage du masque existant et mise en œuvre d'une émulsion d'accroche.

Le graphique suivant présente les dispositions prévues pour l'ancien masque et pour le masque rénové au droit des joints séparant les bandes verticales.

MASQUE RENOVE

ANCIEN MASQUE

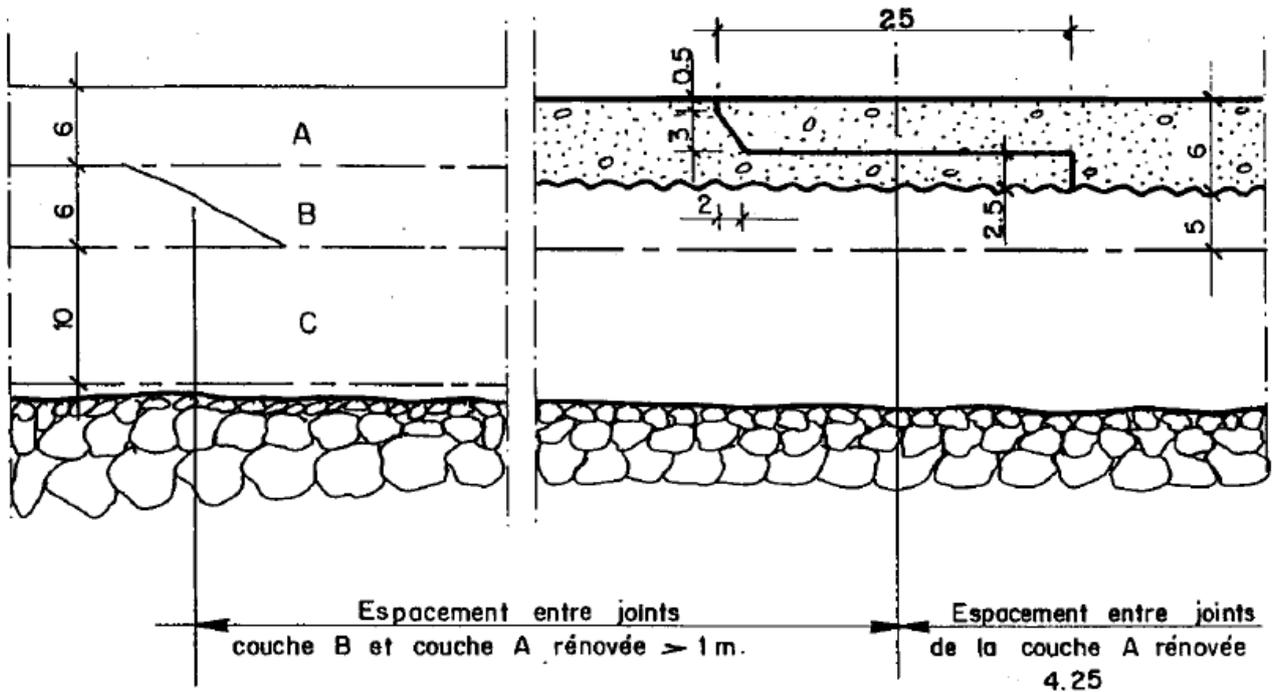


Figure 14 : traitement entre les bandes (ancien masque et nouveau masque)

La rénovation du masque a été réalisée par bande de 4,25 m. Les joints entre le nouveau et l'ancien masque sont décalés d'au moins un mètre.

La figure suivante présente le raccordement à la plinthe.

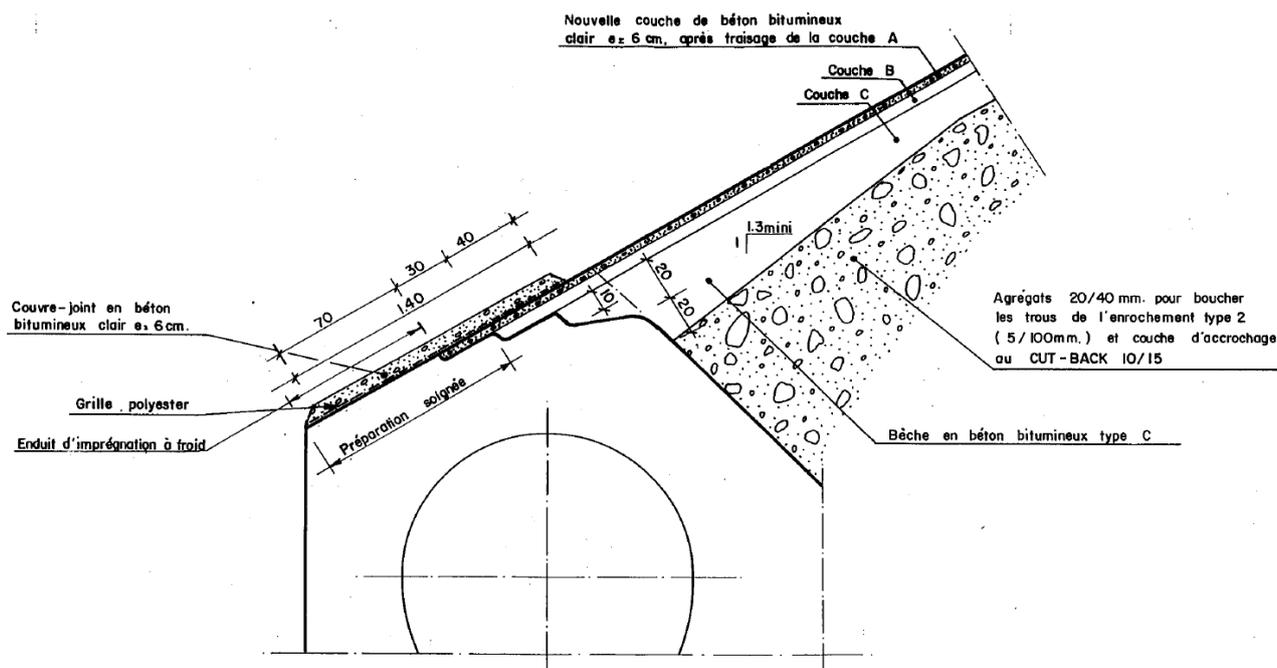


Figure 15 : raccordement du masque à la plinthe

En périphérie du masque, au raccordement de la plinthe, un couvre joint en béton bitumineux supplémentaire a été mis en œuvre. Il est identique à celui employé pour la rénovation du masque mais comprend un renforcement par une grille en polyester. Sur les parties en béton, un enduit d'imprégnation à froid a été mise en œuvre.

4.4 TOPOGRAPHIE DE LA CUVETTE ET DU SITE DU BARRAGE

Le graphique suivant présente la loi cote / volume du barrage de Sainte Cécile d'Andorge.

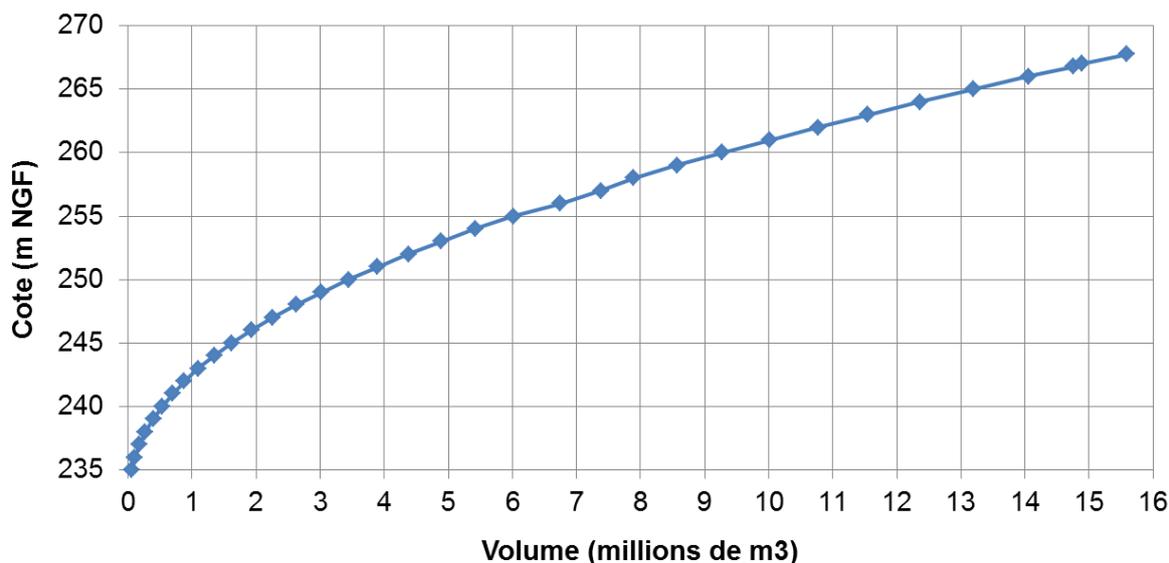


Figure 16 : Loi hauteur / volume

La retenue normale est fixée par la cote des pertuis de demi-fond (242,0 m NGF). Sous cette cote, le volume d'eau de la retenue (hors engravement) est estimé à environ 0.8 millions de m³ et la surface du plan d'eau est de l'ordre de 25 ha (environ 1,4 km de longueur).

L'engravement actuel du plan d'eau sous la retenue normale est estimé de l'ordre de 0,8 millions de m³. Les diverses approches mises en œuvre pour apprécier la vitesse d'engravement ont conduit à une valeur d'environ 18 000 m³/an (environ 2/3 de sables limoneux et 1/3 de graves sableuses).

Des travaux localisés de dégravement du pied de la tour de prise sont régulièrement entrepris par l'exploitant.

Le marnage du plan d'eau est faible et la retenue est quasiment toujours à la cote de retenue normale avec un creux de quelques mètres en fin d'été du fait du soutien d'étiage.

En crue, la montée du plan d'eau est rapide de l'ordre de quelques heures. La cote maximale atteinte depuis la création du barrage (crue d'octobre 1977) est d'environ 253 m NGF soit environ 8 m sous la cote d'entrée en service de la tulipe (qui n'a donc jamais fonctionné).

Les principaux chiffres à retenir sont figurés dans le tableau suivant.

Tableau 6 : volumes de la retenue par tranche

Localisation	Cote m NGF	Volume de la tranche (millions de m ³)	Volume total (millions de m ³)
Sous la cote des pertuis de demi-fond (RN)	229,0 / 242,0	0,8	0,8
De la RN au déversement sur la tulipe	242,0 / 261,3	9,4	10,2
Du déversement sur la tulipe aux PHE	261,3 / 266,8	4,6	14,8

Le fond du lit a une largeur moyenne de 40 m à la cote 227,50 mNGF. Il se compose d'alluvions, de sables et de graviers sur une profondeur de 4 m. La rive gauche est abrupte et des soutènements ont été nécessaires afin de permettre le dévoiement de la route nationale 106 qui longe la vallée. La rive droite comporte à l'amont une partie très abrupte, dans la convexité du méandre. Plus à l'aval la pente s'adoucit. L'accès de ce versant de la vallée est facilité par un pont immédiatement à l'aval du barrage.

4.5 TRAVAUX OU MODIFICATIONS REALISES

L'historique synthétique du barrage est le suivant.

- 1967 : Fin de construction du barrage
- 1971 : Percement de la galerie de drainage dans le versant de rive gauche
- 1982 : Première visite décennale
- 1985 : Réparations ponctuelles du masque (bouchage de fissures au mortier d'émulsion de bitume)
- 1992 : Seconde visite décennale (à retenue vide)
- 1995 : Rénovation complète de la couche superficielle du masque (cout des travaux de 1,3 M€ en considérant une actualisation de 2% par an).
- 1997 : Rénovation de la vanne de vidange côté gauche
- 1998 : Rénovation des deux prises d'eau supérieures
- 1999 : Rénovation de la vanne de réglage aval de la prise d'eau
- 2002 : Troisième visite décennale
- 2007 : Evacuation à la pelle mécanique de bois et de limons devant les grilles des dispositifs de restitution et de vidange
- 2008 : Désencombrement des préchambres des vannes par des bois – constat de l'incapacité de dégager les deux prises de restitution inférieures
- 2008 : Evacuation d'un gros arbre en travers du pertuis de laminage de rive gauche

4.6 CARACTERISTIQUES MECANIQUES DE LA FONDATION

4.6.1 GEOLOGIE DU SITE

La vallée du Gardon d'Alès est creusée, au droit du site, dans les formations cristallophylliennes de l'ensemble métamorphique cévenol, situées sous les discordances carbonifère et mésozoïque dont les séries sédimentaires affleurent à proximité à la faveur de grands accidents tectoniques (cf. carte géologique).

Globalement ces roches métamorphiques présentent une composition minéralogique relativement homogène. Ce sont des roches quartzo-feldspathiques, micacées, recristallisées, dans lesquelles l'albite de néoformation est, à peu près, toujours présente.

Dans le détail, ces roches sont variées, d'une part, par leur composition minéralogique quantitative avec des proportions relatives des minéraux constituants très variables et d'autre part, par leur texture et leur structure. Les passages entre les différentes roches se font toujours d'une façon graduelle.

Ces différenciations ont néanmoins conduit à distinguer deux grands ensembles qui regroupent, eux-mêmes, divers faciès :

- le premier ensemble hétérogène intéresse le site du barrage ; il regroupe diverses variétés de gneiss ;
- le second ensemble, d'aspect plus monotone, est largement présent plus en amont dans la vallée ; il est surtout représenté par des micaschistes (au sens large).

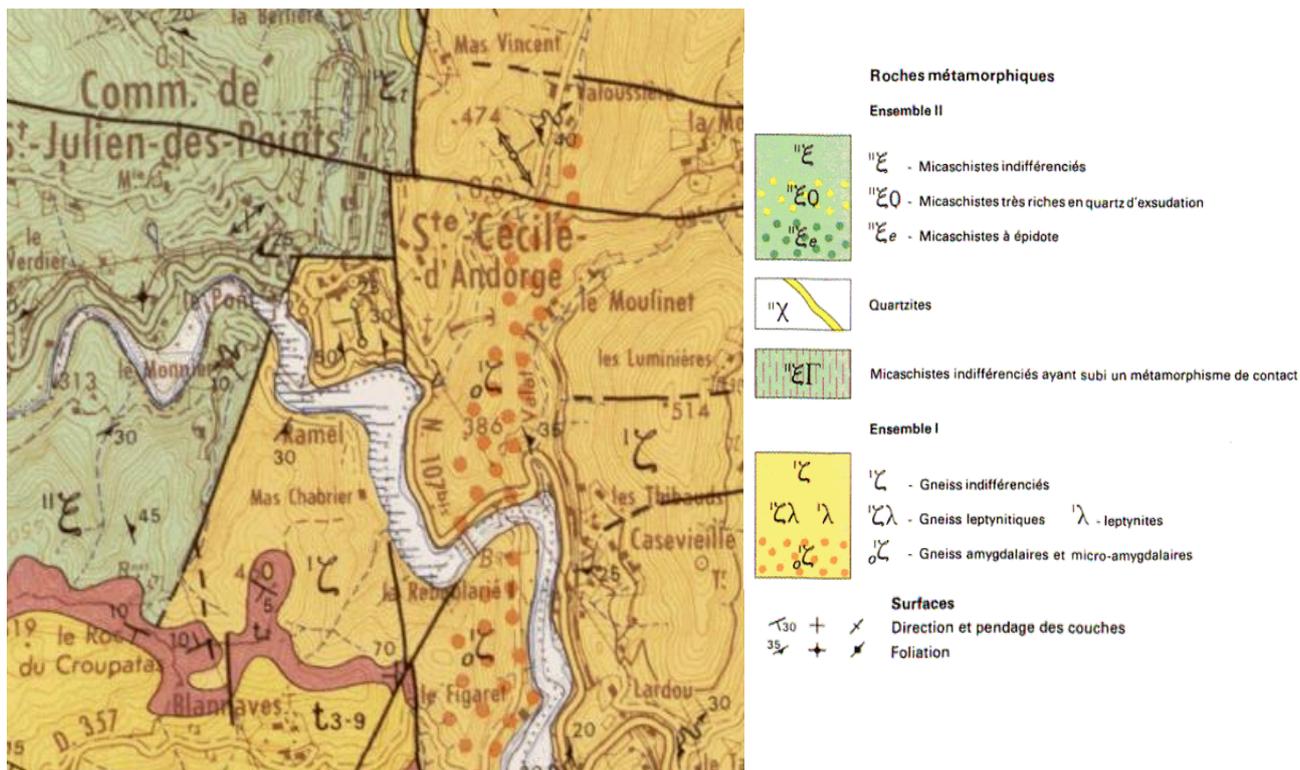


Figure 17 : extrait de la carte géologique d'Alès (1/50 000 – BRGM)

Dans l'ensemble, la disposition de ce matériel métamorphique est très régulière. Cependant, de loin en loin, on relève quelques dislocations, avec torsion et déchirures de la foliation, cicatrisées par des filons de quartz. Ces accidents ne constituent donc pas des points de moindre résistance. La foliation au droit du site plonge d'une trentaine de degré vers la rive droite.

Aucune faille majeure, d'extension régionale, ne se trouve dans la zone proche du barrage.

Le substratum ne présente aucune trace de broyage ou de dislocation, en dehors d'une faille mineure, notée F, relevée lors des investigations, d'orientation NNW-SSE, avec un remplissage argileux et localement des mylonites, pouvant atteindre près de 2 m en rive droite.

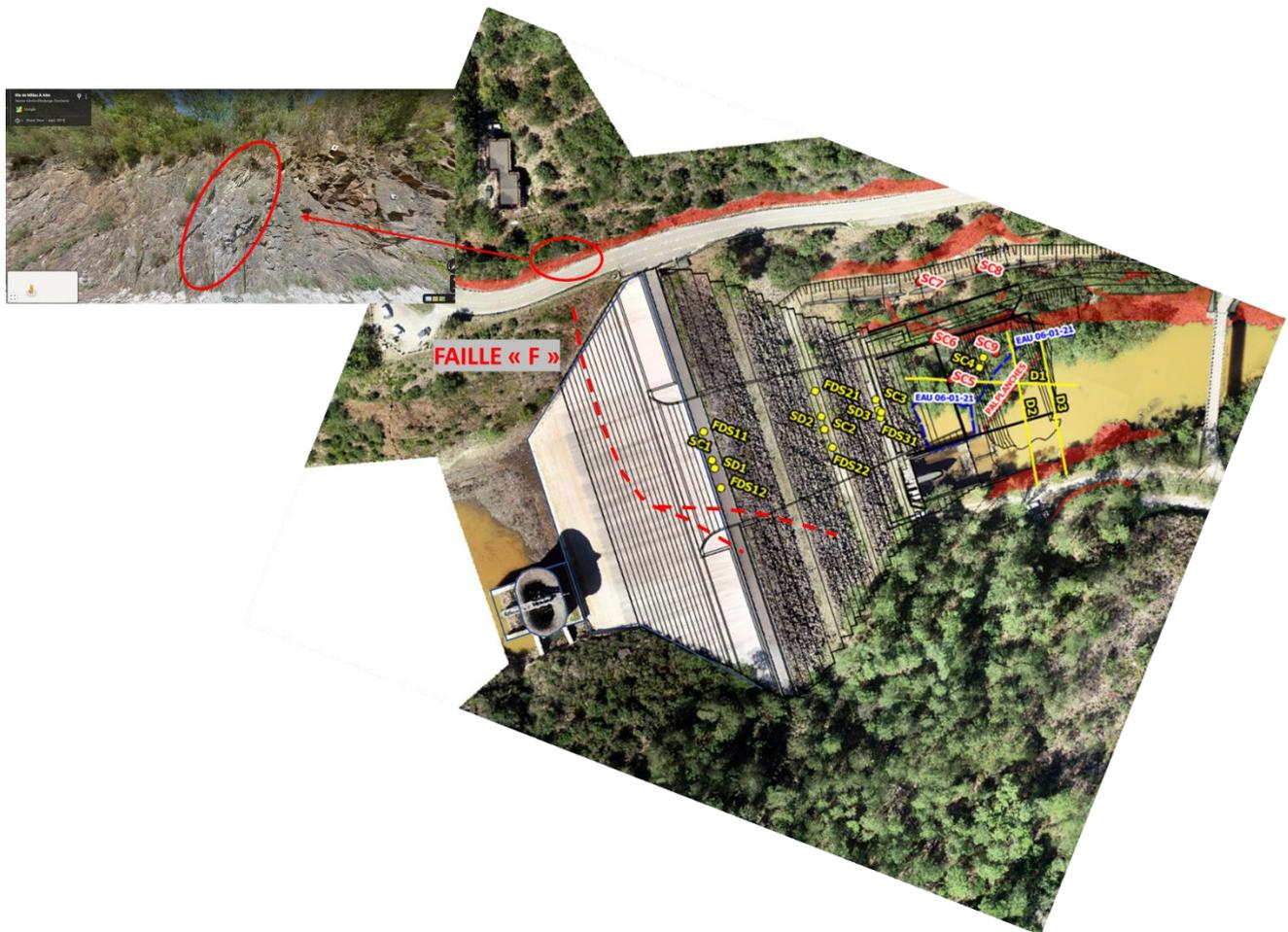


Figure 18 : Faille « F »

La roche est affectée de diaclases, réparties en deux systèmes subverticaux, sensiblement orthogonaux, dont l'un est transversal à la vallée.

Il faut également noter des paléooltérations localement très marquées avec une rubéfaction de la roche (crystallisation d'oxydes de fer avec surtout de l'hématite), liées aux paléosurfaces (contact discordant entre le socle et le Trias).

4.6.2 ROCHER DE FONDATION

Le barrage est fondé sur une fondation hétérogène, surtout caractérisé par la présence de gneiss amygdalaires et micro-amygdalaires associés à des gneiss plus fins et micacés. Des termes de transition s'observent entre les divers faciès.

Les gneiss amygdalaires et micro-amygdalaires sont des roches d'aspect massif à foliation et linéation irrégulièrement marquées, avec un débit en dalles de 3 à 5 cm d'épaisseur présentant des surfaces de feuilletage bosselées. Elles sont formées d'une trame quartzo-feldspathique, plus ou moins micacée, de granulométrie variable, homogène ou hétérogène, dans laquelle on observe des éléments de taille et de composition variables. La trame présente une texture granoblastique ; localement granolépido-blastique dans les faciès les plus fins et les plus micacés.

Le massif de fondation est traversé par de nombreuses discontinuités tectoniques avec une orientation et une densité constante. La roche ne présente aucune trace notable de broyage en dehors de la faille F relevée lors des investigations sur le barrage. Elle est néanmoins affectée par quelques failles anciennes de moindre importance, avec des brèches recimentées, ou des injections de filon de quartz.

Les reconnaissances réalisées lors des études de conception ont mis en évidence une faible altération dans la masse de la roche. Cependant, l'altération en grand, liée à la fracturation et à la rubéfaction du massif est loin d'être négligeable, avec des oxydations localement très profondes.

Un levé topographique des fouilles a été réalisé après leur réception. Le décapage a été réalisé jusqu'à atteindre un substratum relativement sain.



Figure 19 : Photo de la réception intermédiaire des fouilles de rive gauche (4/02/1966)

Les PV de réception des fouilles du Professeur J. Avias en date du 4 février et du 22 avril 1966 font état :

- d'un gneiss relativement sain, affecté de diaclases et de fractures à faible rejet,
- de l'absence de fracture ouverte notable ou zone de broyage conséquente à remplissage meuble,
- un substratum décapé apte à recevoir directement les enrochements.

En fond de vallée, le décapage a atteint la cote 222,5 m NGF soit une profondeur de 3 à 4 mètres. Compte tenu de la cote de crête du barrage, la hauteur du remblai est donc de 45 m.

Au droit des galeries d'évacuation situées au pied du versant de rive droite, les fouilles ont atteint la cote 225,3 m NGF. La bathymétrie réalisée en 2012 a montré qu'une fosse d'érosion s'était développée entre 10 et 25 m en aval de la sortie des galeries. La cote de fond de la fosse atteint précisément aujourd'hui la cote des fouilles en fond de vallée (222,5 m NGF).

4.6.3 ETANCHEITE DE LA FONDATION

La perméabilité du rocher de fondation a été testée par des essais Lugeons. Il faut noter que pour ne pas déstructurer la partie superficielle, les essais n'ont commencé qu'après 10 m de profondeur et que la tranche 10-15 m n'a pas dépassé le palier de 5 bars.

La perméabilité moyenne est de l'ordre de 4 unités Lugeon (UL), et elle n'a qu'exceptionnellement dépassé 10 UL avec un maximum de 15 UL. Aucune aptitude au débouillage n'a été constatée, même dans les zones de faille où par ailleurs la perméabilité ne présente pas d'anomalie.

L'étanchéité des fondations a été réalisée au moyen d'un rideau d'injection dont les caractéristiques étaient les suivantes :

- forages inclinés depuis le fond de fouille à 45° dans le plan du voile ;

- profondeur de 8 à 26 m ;
- espacement de 2,5 m ;
- injection par passes descendantes sous une pression constante (1 bar par mètre de profondeur).

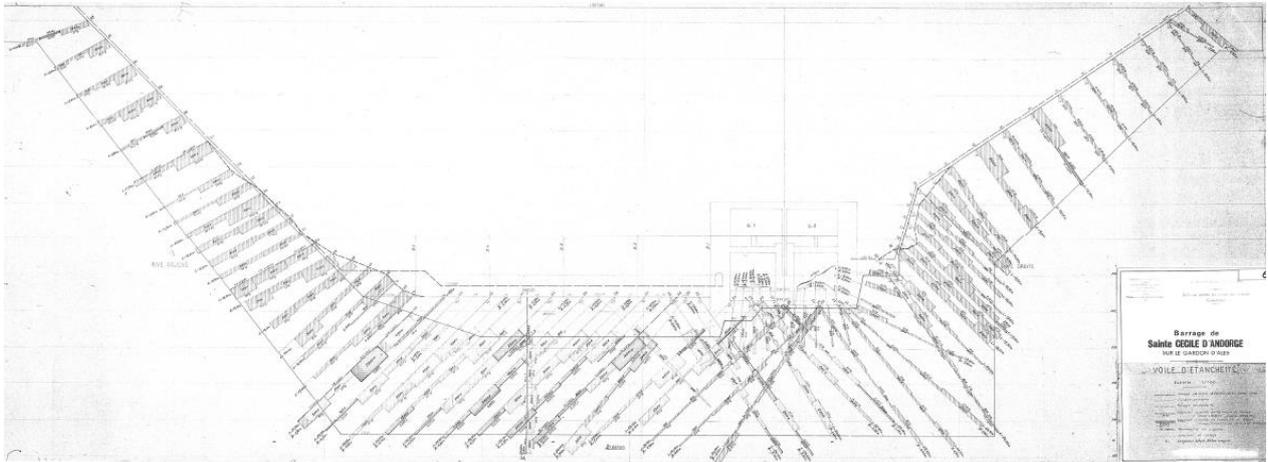


Figure 20 : rideau d'injection et absorptions

Les quantités de coulis injectés ont été faibles sur l'ensemble des 62 forages exécutés (forage de collage exclus). Elles ont atteint en moyenne 30 kg de ciment par mètre linéaire de forage.

Des forages de collage ont été exécutés entre les forages d'injection (et dans le même plan) le long de la plinthe et de la tête amont de la galerie. Les profondeurs de ces forages ont été ajustées de manière à atteindre une profondeur de 3 à 5 m sous le niveau des fouilles. Ils ont été injectés avec une pression de 3 à 5 bars.

4.6.4 DRAINAGE DE LA FONDATION

Un voile de drainage a été exécuté sous les ouvrages amont du barrage à quelques mètres en aval du voile d'étanchéité.

Le voile de drainage est constitué de drains espacés de 3 m environ, de longueur variant de 17 à 30 m, faiblement inclinés sous la plinthe amont en béton et les têtes des galeries, fortement inclinés dans les murets de rives droite et gauche de manière à pouvoir se vider par gravité dans les cunettes des galeries de visite de ces murets.

L'ensemble de l'eau collectée par les drains est récupéré par des caniveaux ou collecteurs le long des galeries et débouche dans un puisard situé dans la galerie batardeau. Ce puisard est équipé d'une pompe d'exhaure et d'une pompe de secours.

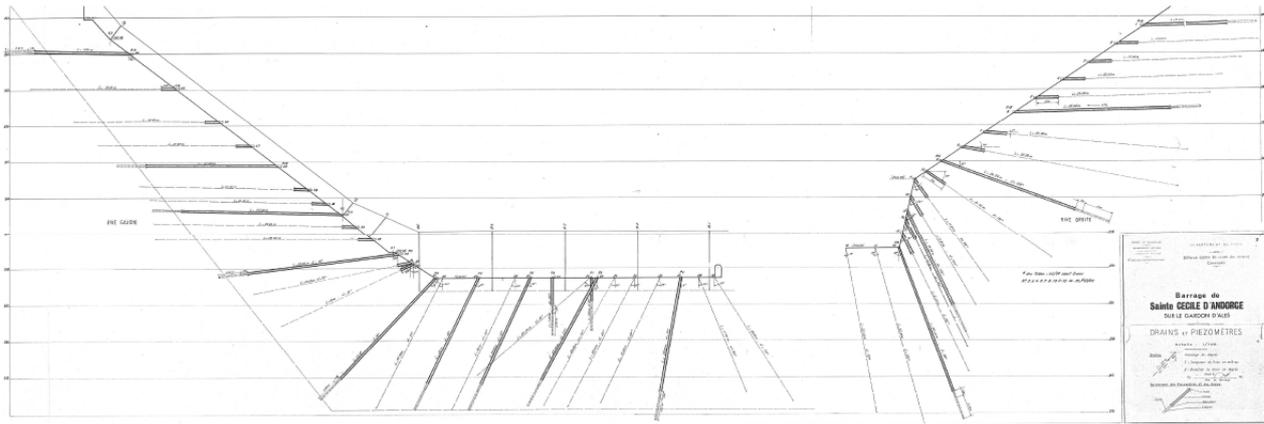


Figure 21 : voile de drainage

Une galerie de drainage de l'appui rive gauche du barrage a été creusée à l'explosif à partir de la risberme 234 m NGF, en 1971, postérieurement à la construction du barrage. Longue d'une cinquantaine de mètres, la galerie débute presque perpendiculairement au talus de la rive, puis, effectue un coude à 90° pour revenir vers l'axe du barrage avec une direction sensiblement parallèle à l'axe de la vallée. Elle se termine par des forages drainants, orientés vers l'amont du barrage et vers le centre de la vallée.

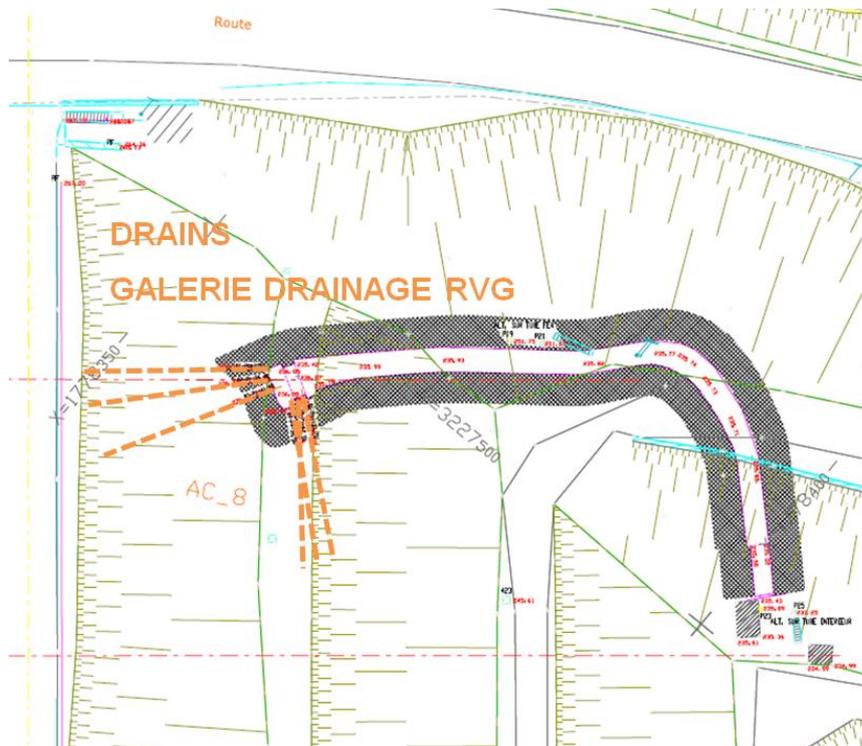


Figure 22 : Drains de la galerie de drainage appui rive gauche (risberme 234 m NGF)



Figure 23 : Galerie de drainage appui rive gauche (risberme 234 m NGF)

Le rapport de la visite annuelle de 1999 dresse un court historique de l'origine de cette galerie. L'idée d'une galerie a été initiée par la piézométrie observée lors des premiers mois de fonctionnement de l'ouvrage (en 1967). Ces observations ont conduit le CTPB à préconiser en 1968 le forage de piézomètres dans le versant depuis la risberme supérieure (cote 256 m NGF). C'est pourtant l'idée d'une galerie courte qui sera reprise, simplifiée et exécutée en 1971.

4.7 MATERIAUX UTILISES POUR LA CONSTRUCTION DES OUVRAGES : PROVENANCE, MISE EN ŒUVRE ET CARACTERISTIQUES ACTUELLES

4.7.1 DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

Ce chapitre présente le résultat de l'analyse de la bibliographie mise à disposition d'ISL par le Département du Gard. Les éléments complémentaires acquis dans le cadre de la mission confiée à ISL sont présentés dans le document C du dossier de révision spéciale.

4.7.2 ZONAGE DU BARRAGE

L'extrait de plan suivant précise le zonage du barrage et la numérotation des couches selon les documents d'archives.

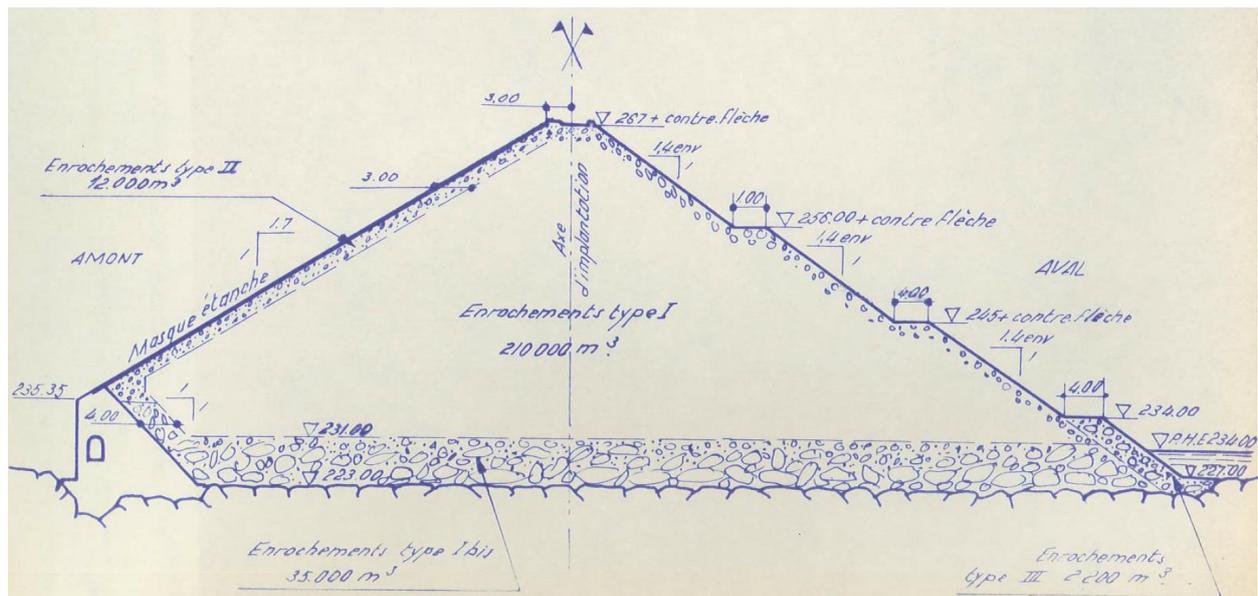


Figure 24 : Zonage théorique du barrage

Le massif de la digue est constitué par des encrochements de gneiss extraits dans une carrière ouverte en rive droite dans la retenue à quelques centaines de mètres à l'amont du barrage. Selon les archives :

- la zone dite 1bis correspond à la base du barrage jusqu'à la cote 231 m NGF (environ 8 m pour 10 couches) ;
- la zone dite 1 correspond au corps du barrage au-dessus de la cote 231 m NGF (environ 37 m pour 33 couches).

Dans la zone 1, la granulométrie des encrochements avant compactage devait répondre aux caractéristiques suivantes :

- moins de 15% de passant au tamis de 5 mm,
- moins de 50 % de passant au tamis de 100 mm,
- $D_{max} < 1m$.

Un caractère drainant était recherché pour la zone 1bis en réduisant la proportion de fines :

- moins de 10% de passant au tamis de 5 mm,
- moins de 30 % de passant au tamis de 100 mm,
- $D_{max} < 1m$.

En pratique, l'examen des ordres de service et des granulométries réalisées durant le chantier a montré que cette nuance trop ténue entre les deux enrochements n'a pu être strictement respectée.

Sur le parement aval, une granulométrie plus grossière a été obtenue au moyen d'un lavage à la lance à eau.

Sur le parement amont (zone 2), un matériau drainant calcaire 5/200 mm a été mise en œuvre.

Au pied aval du barrage (zone 3), un massif de gros enrochements 500-2500 kg a été disposé de manière à protéger le pied de digue contre l'érosion. Cette carapace constitue la risberme inférieure.

Les 45 m de remblai ont été mis en œuvre suivant 43 couches. L'épaisseur moyenne est donc de l'ordre du mètre mais certaines couches ont atteint 1,3 m d'épaisseur après compactage. L'épaisseur des plus minces a été de l'ordre de 0,6 m.

L'édification s'est faite au rythme de 1 à 3 jours de mise en place pour une journée de compactage (3 jours en partie basse et 1 en partie haute). Les enrochements ont été régalez au bulldozer, arrosés à raison de 350 L/m³ en moyenne et compactées au rouleau vibrant ABG de 10,5 tonnes tracté par un bulldozer de 22 tonnes (quatre passes minimum).

Hors compactage, la mise en place du remblai a été réalisée en un peu plus de 100 jours de travail sur une période de 6 mois (de février à juillet 1966). Les cadences correspondantes sont de l'ordre de 2000 m³ par jour.

Le rapport relatif aux planches d'essais mentionne que l'enrochement obtenu était assez plein du fait de la granulométrie continue des matériaux de carrière.

Une contre-flèche de 0,5 m a été adoptée en crête.

4.7.3 PHASAGE DE LA CONSTRUCTION DU BARRAGE

Le phasage de la construction du barrage a été réalisé de manière à limiter le risque de rupture par surverse. Il a été reconstitué à partir des ordres de service délivrés pendant le chantier. Il est différent du phasage prévisionnel prévu au marché.

Les 3 phases sont illustrées sur le schéma suivant.

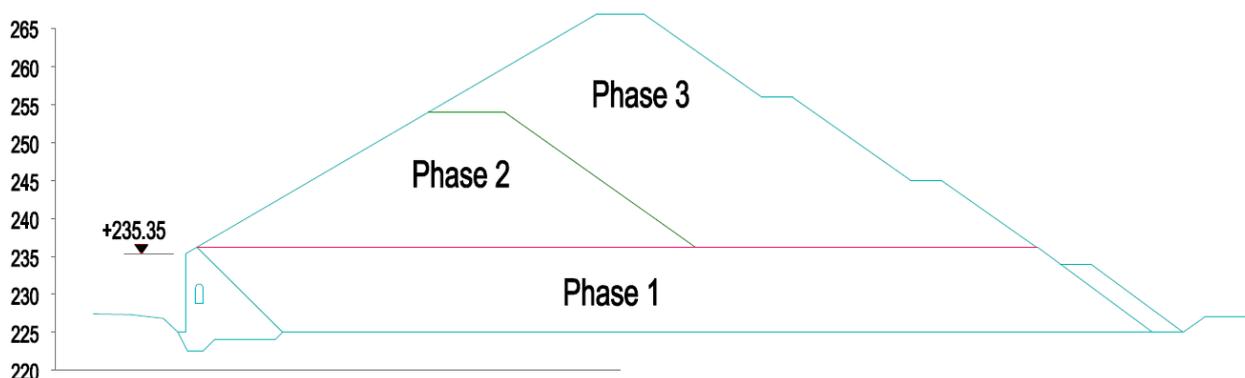


Figure 25 : phasage de la construction du barrage selon les ordres de service

En phase 1 (du 11 février au 5 avril 1966), le remblai a été édifié jusqu'à la cote 235 m NGF. Jusqu'à cette cote, le risque de rupture était nul les galeries sous le remblai n'étaient pas encore obstruées par les seuils des pertuis de fond.

En phase 2 (du 16 avril au 24 juin), le remblai amont a été monté jusqu'à environ 254 m NGF. Cette phase était la plus à risque en termes de rupture par surverse malgré l'ouverture des galeries.

En phase 3 (du 27 juin au 17 juillet), le remblai a été monté jusqu'à la crête.

Une analyse des granulométries réalisées durant le chantier sur des échantillons de 10 tonnes a été menée par ISL.

Le graphique suivant présente les 6 granulométries disponibles pour la phase 1 (zone 1bis étendue). La courbe noire correspond à la courbe moyenne.

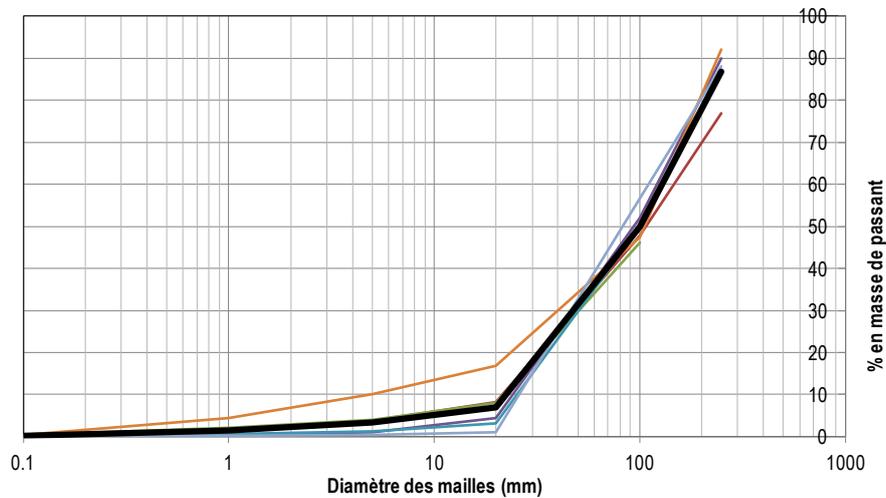


Figure 26 : Granulométrie de phase 1

Le fuseau est étroit. Le passant à 5 mm est a priori respecté (<10%). Le passant à 100 mm est de l'ordre de 50%. Il est supérieur à l'objectif (<30% pour la zone 1bis). Environ 85% des éléments ont un diamètre inférieur à 250 mm.

Le graphique suivant présente les 6 granulométries disponibles pour la phase 2. La courbe noire correspond à la courbe moyenne.

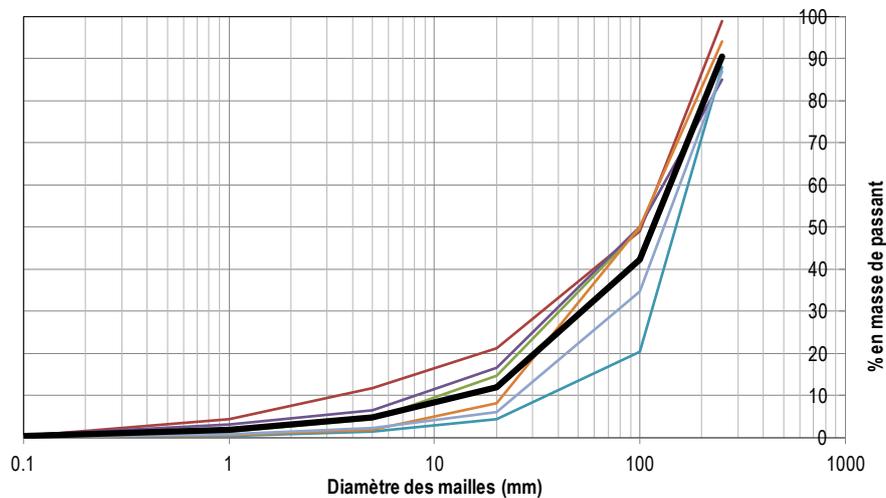


Figure 27 : Granulométrie de phase 2

Le fuseau est plus large que pour la phase 1. Le passant à 5 mm est a priori respecté (<15%). Le passant à 100 mm est compris entre 20 et 50%. Il est conforme à l'objectif (<50%). Environ 90% des éléments ont un diamètre inférieur à 250 mm.

Le graphique suivant présente les 31 granulométries disponibles pour la phase 3.

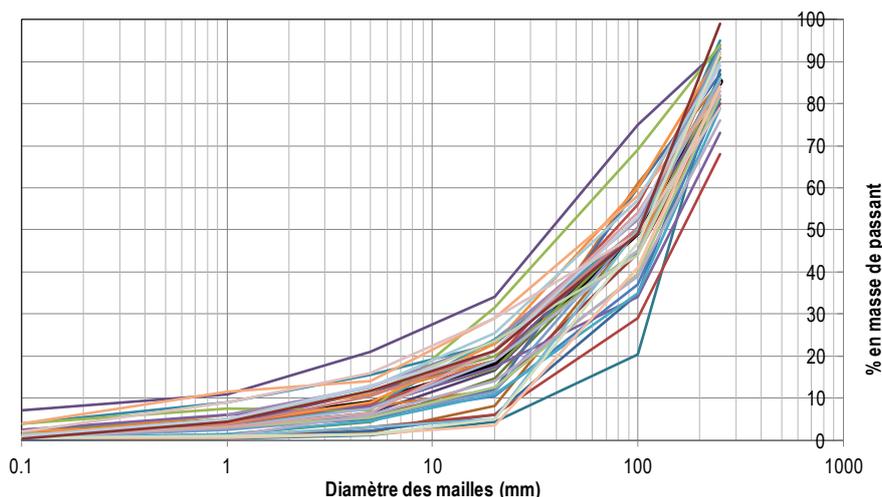


Figure 28 : Granulométries de phase 3

Le fuseau est plus large que pour les phases précédentes. Le passant à 5 mm est majoritairement respecté (<15%). Le passant à 100 mm est compris entre 20 et 75% pour un objectif <50%. Environ 70 à 95% des éléments ont un diamètre inférieur à 250 mm.

Le graphique suivant présente une synthèse des graphiques précédents avec :

- en vert : la courbe moyenne de phase 1 ;
- en noir : la courbe moyenne de phase 2 ;
- en rouge : le fuseau de la phase 3 en excluant les 3 granulométries s'écartant le plus des autres.

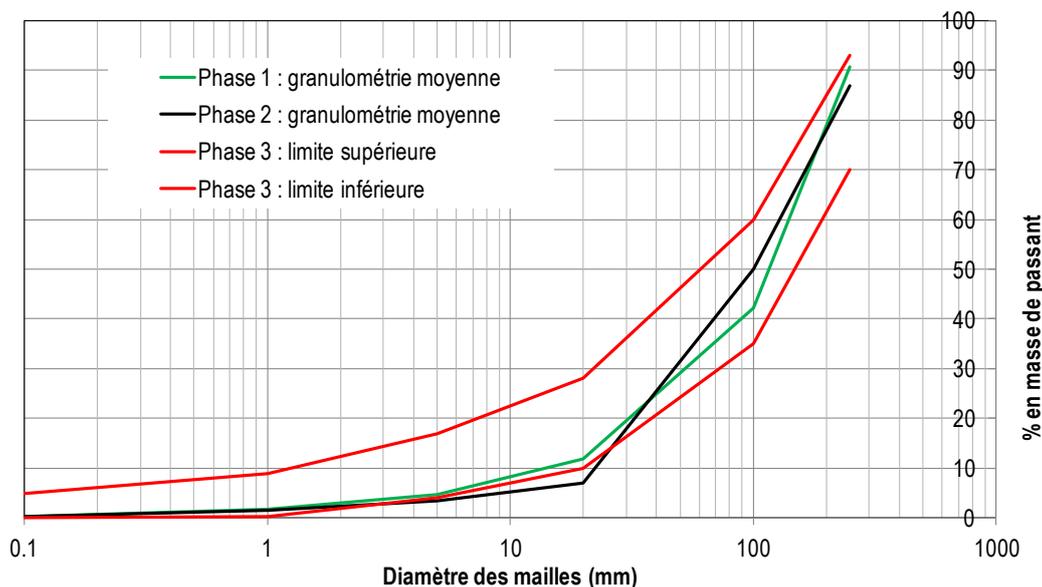


Figure 29 : fuseau granulométrique de phase 3 et granulométries moyennes des phases 1 et 2

Les enrochements de phase 1 au fuseau étroit apparaissent effectivement comme plus pauvres en éléments fins que les enrochements des autres phases. A ce titre, les enrochements de phase 2 sont intermédiaires entre ceux de phase 1 et ceux de phase 3 dont la production a sans doute fait l'objet d'un contrôle moins important.

On note surtout la faible proportion d'éléments supérieurs à 250 mm : en moyenne de l'ordre de 20% en masse. La granulométrie est très étalée avec coefficient d'uniformité ($C_u = D_{60}/D_{10}$) de l'ordre de 30. Il est probable que le compactage ait conduit à une réduction complémentaire des plus gros éléments.

L'enrochement peut être considéré comme un enrochement fin bien gradué et il ne faut pas se fier aux enrochements visibles en parement aval. Ce type d'enrochement correspond à celui recherché par l'approche moderne des barrages en enrochements.

Le caractère bien fermé du remblai est visible sur les photographies prises pendant la construction.

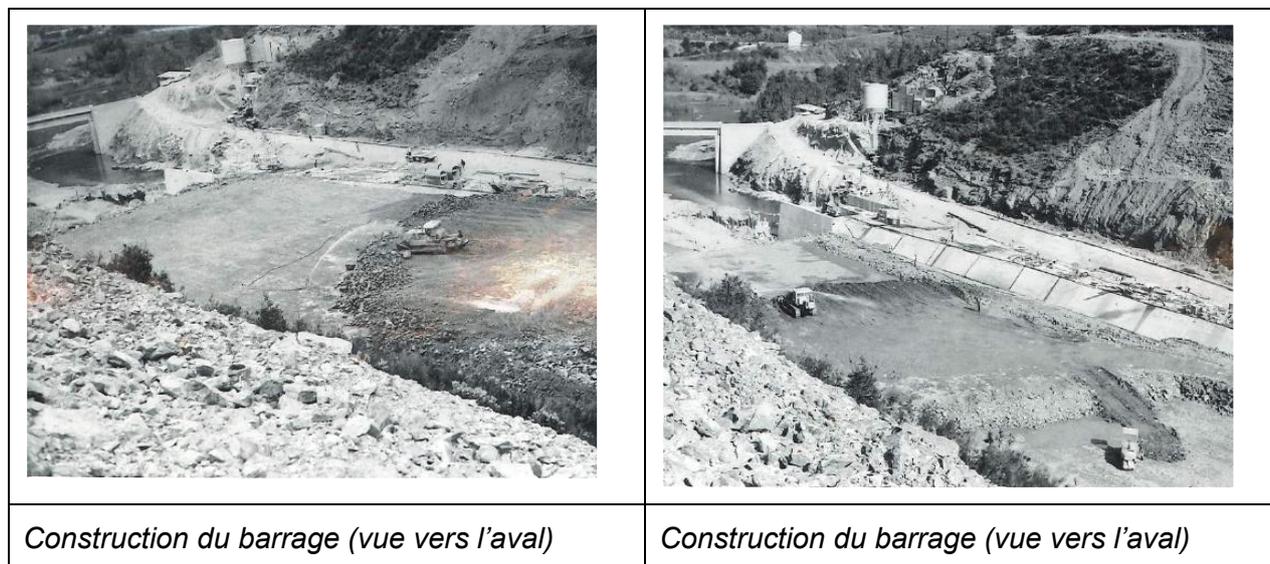


Figure 30: Photos de la construction de la phase 1 du barrage

4.8 PARAMETRES GEOTECHNIQUES RETENUS

La bibliographie ne comprend pas de note de calcul de la stabilité au glissement du barrage. Elle ne présente pas non plus d'évaluation des caractéristiques mécaniques du remblai.

Les éléments suivants sont issus de la pièce [1]. Ils sont les seuls disponibles à notre connaissance sur le barrage justifiant le choix des pentes des talus.

« La pente amont de l'ouvrage est de 1,7H/1V. Bien qu'une pente de 1,5H/1V soit considérée comme non dangereuse pour le fluage du masque d'après certains essais récents [...], un léger adoucissement de pente est nécessaire pour permettre une pose aisée du masque. »

« La pente aval est en moyenne de 1,8H/1V. En fait, la mise en place des enrochements se fera au talus naturel des enrochements. Des risbermes situées aux cotes 255 et 243 permettront une mise en place plus facile. Elles économisent, de plus, un certain volume d'enrochements sur la face aval et laissent une certaine latitude sur la valeur du talus naturel que l'on obtiendra en fait sur le chantier. »

La pente entre les risbermes est de 1,4H/1V correspondant à un angle de 36°. En intégrant les risbermes, la pente moyenne est de 1,8H/1V correspondant à un angle de 29°.

4.9 DESCRIPTION DU DISPOSITIF D'AUSCULTATION

4.9.1 DISPOSITIF D'AUSCULTATION

Le dispositif d'auscultation du barrage comprend les éléments suivants.

Du point de vue de la surveillance du comportement hydraulique :

Le barrage est équipé au total d'un réseau de 45 drains dont les débits sont collectés et suivis au droit de 6 points de mesure des débits de fuites du corps du barrage, de ses fondations et de ses galeries de rives.

- 7 des 12 drains de la galerie batardeau sont tubés et crépinés et sont également mesurés en piézométrie, dont 5 au moyen de manomètres.
- 4 drains en galerie rive gauche et 5 drains en galerie rive droite sont également tubés et crépinés.

Un seuil de mesure permet également de mesurer les débits de drainage d'une galerie de reconnaissance forée dans le versant de rive gauche au pied du barrage.

Le barrage est également équipé en pied aval d'un réseau de huit piézomètres extérieurs mesurés à la sonde.

Du point de vue de la surveillance des déplacements et phénomènes géomécaniques :

- 18 dispositifs de mesure d'écartement des joints, 12 en galerie ovoïde, 2 en galerie batardeau, 3 en galerie RG et 1 en galerie RD.

Du point de vue topographique :

En planimétrie et altimétrie :

- 15 cibles réparties sur 3 niveaux du parement amont (masque bitumineux)
- 1 cible sur la tour de prise
- 2 cibles extérieures

En altimétrie uniquement :

- 5 repères de nivellement sur le couronnement et les risbermes du parement aval.

4.9.2 DISPOSITIF DE MESURE

Les données hydroclimatiques (pluviométrie au local de surveillance du barrage de Sainte Cécile d'Andorge) et hydrauliques (cote du plan d'eau amont) sont mesurées hebdomadairement par le surveillant (lors de la tournée d'inspection visuelle et de contrôle) et en continu par les appareils.

La cote du plan d'eau est mesurée au moyen :

- d'une échelle limnimétrique, située au droit du muret de rive du masque, en rive gauche, ainsi qu'au droit de la tour de l'évacuateur de crues,
- d'un limnimètre bulle à bulle, implanté au droit de la tour de l'évacuateur de crues puis dans la chambre de manœuvre de la vanne de vidange rive gauche,

La pluviométrie est mesurée par un radar (en partenariat avec le SPC Grand Delta) installé au sommet de la tour.

L'archivage des données se fait sur support informatique et sur le registre de l'ouvrage.

4.9.3 INTERPRETATION

L'analyse suivante sur l'évolution des débits de drainage, de la piézométrie et des mouvements relatifs au barrage de Sainte Cécile résulte de la synthèse de BRL Ingénierie dans l'étude de dangers produite en décembre 2014 [2]. Elle se fonde sur les résultats des rapports d'auscultation établis depuis la fin de construction de l'ouvrage jusqu'à maintenant, soit une période d'environ 45 ans :

- Piézométrie :

Les piézomètres en pied de barrage ont un niveau piézométrique stabilisé qui augmente après chaque montée du plan d'eau, et revient ensuite à sa mesure d'origine. Ce constat est également lié à la pluviométrie. Concernant les piézomètres dans l'emprise du barrage, leur comportement est stable avec un niveau piézométrique bien inférieur à celui du plan d'eau, ce qui témoigne de l'efficacité du voile d'étanchéité. Seul le piézomètre D29P6 réagit de manière significative aux variations du plan d'eau avec un calage piézométrique plus haut, situé 5m sous le niveau de plan d'eau. Néanmoins le comportement de ce piézomètre reste stable ce qui permet de relativiser le phénomène.

- Drainage :

Les débits cumulés des drains rive droite et rive gauche ainsi que dans la galerie de reconnaissance sont sensiblement identiques au fil des années et n'ont connu qu'une évolution limitée.

Hors période de crues, le débit total des drains dans le barrage est actuellement de l'ordre de 23 L/min, dont 21 L/min pour la galerie batardeau, (elle-même conditionnée principalement par les drains 19-20). Le débit de la galerie batardeau était de 32 L/min en moyenne sur la période 2001-2011 et atteignait les 50 L/min en 1995. En effet, on observe une diminution des débits des drains de la galerie batardeau, plus particulièrement des drains 19-20 mais également, dans une moindre mesure, des drains D26, D23 et 25p4 dans le thalweg de la vallée (voir plan de localisation en ANNEXE 1).

La piézométrie dans ce secteur reste constante. Les drains ont pu légèrement se colmater et l'eau utilise un autre cheminement puisqu'on n'observe pas d'augmentation de la piézométrie. Une autre explication pourrait être un étanchement des réseaux de circulation d'eau par l'augmentation du dépôt solide en fond de retenue et plus particulièrement à proximité de l'ouvrage.

Concernant les galeries RD et RG, les augmentations ponctuelles des débits sont principalement dues à une augmentation des débits en partie haute de l'ouvrage, notamment des drains 44p17 et 1p18, et dans une moindre mesure par les drains 37p13 et 5p16. Ces drains horizontaux sont tubés sur une grande partie de leur linéaire et crépinés sur leurs 4 derniers mètres. De plus, les deux principaux drains débitants sont situés à une cote de 260 mNGF. Les débits semblent donc influencés par le ressuyage des versants lors des événements pluvieux.

- Topographie :

L'analyse des mesures altimétriques des repères de nivellement sur la face aval montre une poursuite des tassements de façon homogène sur l'ensemble des repères, à raison de 0,4 mm par an en moyenne. Les maximas sont logiquement observés en partie centrale où ils atteignent 11,9 cm (hauteur de remblai la plus importante). Les tassements moyens annuels sont de l'ordre du millimètre pour cette partie d'ouvrage. L'analyse des mesures altimétriques des cibles et piliers en face amont montre également une poursuite des tassements de façon homogène.

Concernant les déplacements altimétriques, il faut noter le cas particulier des cibles 186 et 189. En effet, ces cibles ne semblent pas indiquer une baisse des tassements en rives par rapport aux cibles situées plus au centre. Ceci est encore corrélé par le fait que ces cibles sont affectées d'un mouvement régulier vers l'amont alors que la tendance sur les autres cibles est un déplacement vers l'aval ou pas de déplacement. Ce comportement pourrait peut-être s'expliquer par les désordres observés sur le masque. En effet les cocardes étant en contact direct avec le masque, il est possible qu'un fluage de celui-ci entraîne ces cocardes vers le bas et vers l'amont. A noter que plusieurs fissures ont été observées au-dessus de la cocarde 186.

4.10 RAPPORT DE PREMIERE MISE EN EAU

Dans un premier temps, il convient de rappeler que, depuis la création du barrage en 1966 (45 ans), la tulipe n'est jamais entrée en service. La cote maximale atteinte a été d'environ 253 m NGF en octobre 1977. Cette cote représente :

- un remplissage de 11 m au-dessus de la cote de RN (242 m NGF) ;
- une cote située environ 8 m sous la cote du seuil de la tulipe.

Etant donnée la courte durée des crues et la capacité importante des pertuis de demi-fond, il est difficile d'organiser une tournée d'auscultation lorsque le niveau maximum de la retenue est atteint.

La révision spéciale (cf. document A [8]) a conduit à recommander d'étudier la faisabilité d'une mise en eau contrôlée de la retenue pour éprouver le barrage et plus particulièrement son masque.

L'objectif fixé pour le remplissage était la cote 261,34 m NGF en obturant provisoirement les pertuis. Cette cote correspond à la mise en service de la tulipe. Elle représente environ 75% de la charge sous les futures PHE. Pour cette cote, le volume de la retenue est de $10,2 \cdot 10^6 \text{ m}^3$.

Les détails de cette analyse sont présentés dans le document [9] et sont synthétisées dans le document C du dossier de révision spéciale [8].

Le CTPBOH a conclu dans son avis (séance n°349 du 29 mars 2017) que la procédure proposée pour une mise en eau contrôlée présente, en l'état actuel, plus d'inconvénients que d'avantages.

4.11 PROCES-VERBAUX DES VISITES DECENNALES DES OUVRAGES

- 1982 : Première visite décennale
- 1992 : Seconde visite décennale (à retenue vide)
- 2003 : Troisième visite décennale
- 2013 : Examen technique complet (ETC)

Les recommandations émises lors de l'ETC réalisé sous la supervision de BRLi en 2013 et les suites données sont présentées dans les tableaux suivants

Tableau 7 : Recommandations en matière de sureté hydraulique :

Recommandations formulées en 2013	Suites données
Réparer des dégâts mineurs du masque survenus lors de l'opération de déboisement en pied RG, entre la cote 240.6 m NGF et la plinthe ;	Non réalisés. De nouveau observés lors de l'inspection du masque en 2020. Sans évolution.
Réhabiliter ou remplacer la drome flottante ;	Remplacement de la drome en 2016
Procéder à un renforcement de la galerie de drainage RG (dans le versant au pied du barrage) avec la réalisation d'une coque en béton projeté fibré et le confortement de certaines zones par clouage ;	Ces travaux seront à réaliser une fois les travaux du projet de sécurisation du barrage achevés.
Mener une réflexion sur la gestion des embâcles au droit en amont des vannes de vidange ;	Durant la VTA 2022, le CD30 a précisé vouloir lancer en 2023-2024 une étude portant sur la cinétique d'engravement (phénomène rencontré également sur ses autres ouvrages).
Poursuivre le contrôle biennal des épaisseurs des conduites de vidange RD et RG, et de la prise étagée en l'attente d'une réhabilitation des conduites préconisée à moyen terme ;	L'exploitant s'est doté d'un appareil de mesure permettant le contrôle des épaisseurs et une campagne de mesure a pu être réalisée en 2021.

Recommandations formulées en 2013	Suites données
	<p>Cette campagne n'a pas mis en en exergue d'évolution significative de la perte d'épaisseur (de l'ordre de 0,1 mm depuis 2009).</p> <p>L'épaisseur est en moyenne de 5,64 mm (pour une origine théorique de 6,5 mm) à l'exception d'une mesure à 4 mm sur un point de mesure localisé.</p> <p>Le suivi de mesures de l'épaisseur des conduites a été intégré aux procédures de l'Exploitant (M14).</p> <p>Par ailleurs, les conduites de vidange et de restitution ont fait l'objet d'un nouvel examen exhaustif en 2021-2022 dans le cadre de l'actualisation de l'EDD décennale de l'ouvrage. À la lumière des résultats, les besoins de réhabilitation pourront être rediscutés.</p>
<p>Procéder à un hydrocurage des drains et piézomètres encombrés/obstrués par des sédiments/boues ;</p>	<p>Un hydrocurage a été réalisé en 2019 sur un certain nombre de dispositifs en RG, en RD et en galerie batardeau (dans le cadre d'un marché de création de nouveaux piézomètres en galerie batardeau).</p>
<p>Veiller à la bonne fermeture des robinets d'isolement lors des mesures des niveaux piézométriques.</p>	

Tableau 8 : Recommandations en matière d'entretien, d'exploitation et de surveillance de l'ouvrage :

Recommandations formulées en 2013	Suites données
<p>Sur le masque amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● effectuer un nettoyage du masque pour lui rendre sa teinte claire ; ● retirer un bloc rocheux tombé sur le masque amont, en pied RD et, si besoin est, procéder à une réparation ; ● combler divers points d'impacts ; ● reprendre le colmatage des fissures affectant les doucines RD et RG ; ● reprendre les jonctions d'étanchéité aux endroits où celles-ci se décollent ; ● suivre l'évolution des désordres du masque listés ci-dessus ; 	<p>Sans évolution depuis 2013.</p>
<p>Modifier le garde-corps installé par le SPC suite à la mise en place du nouveau radar de mesure de la cote du plan d'eau afin de ne pas compromettre la réalisation des mesures topométriques ;</p>	<p>Le prestataire topo ne fait plus remonter de gênes lors de ses mesures annuelles. Toutes les visées sont effectuées.</p>
<p>Renforcer un caillebotis au droit de la plateforme inférieure de la tulipe ;</p>	<p>Non réalisé. Préconisation davantage liée au confort de l'exploitant. Non jugée prioritaire.</p>

Recommandations formulées en 2013	Suites données
Poursuivre le suivi des infiltrations au droit du joint GO-01 ;	Intégré au suivi (cf. rapport d'auscultation annuel)
Poursuivre les chasses effectuées et réaliser un levé bathymétrique de contrôle à fréquence biennale au droit de l'entonnement des vannes, ainsi qu'après un événement susceptible de générer un apport solide ;	Compte tenu des contraintes de réalisation, les chasses sont difficiles à réaliser et donc peu nombreuses. L'exploitant a poursuivi en 2022 le levé biennal devant la tour de prise.
Remplacer la conduite de restitution corrodée dans la chambre extérieure par une conduite neuve (avec rénovation de la vanne en atelier, reprise de l'étanchéité et amélioration du système d'évacuation des eaux d'écoulement) ;	Intégré dans le projet de sécurisation.
Réhabiliter les rainures à batardeau fortement corrodées ;	Non réalisé à ce jour.
Diagnostiquer les grilles devant les vannes de la prise étagée ;	Le diagnostic des grilles a été réalisé lors du Diagnostic Exhaustif du barrage en 2022 par une inspection subaquatique.
Remplacer les dispositifs de mesure d'écartement des joints dans la galerie ovoïde.	Réalisé en 2015.

5 PRESENTATION DES TRAVAUX

5.1 SYNTHÈSE DES DIMENSIONS ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des dimensions et caractéristiques principales du projet.

Les valeurs de débits sont **celles déduites des derniers résultats de la modélisation 3D hydraulique et de la modélisation physique** qui ont définitivement figées la loi d'évacuation ($Q=f(z)$) du nouvel évacuateur. Elles ont volontairement été arrondies à la dizaine pour éviter toute précision illusoire.

Nota : Concernant les débits évacués par la tulipe et l'évacuateur pour différentes périodes de retour, dans les documents annexes, des valeurs légèrement différentes de celles présentées dans le tableau suivant peuvent apparaître. Elles sont la conséquence des délais réduits de réalisation des études qui a conduit à mener en parallèle de nombreuses analyses avant d'avoir définitivement figé la loi d'évacuation de l'évacuateur. Ces écarts ne remettent pas en cause la conclusion de ces analyses.

Tableau 9 : dimensions et caractéristiques principales du projet

Cote de crête	267,80 m NGF
Cote du parapet	268,80 m NGF
Seuil de l'évacuation de surface	Altitude : 262,50 m NGF Largeur amont : 48,9 m Largeur aval : 46,1 m
Crue millénaire Q1000	Q entrant = 1 610 m ³ /s Q total sortant = 1 090 m ³ /s Q _{evc} = 240 m ³ /s Q _{galerie} = 850 m ³ /s Cote de retenue : 264,45 m NGF
Crue décennale Q10 000	Q entrant = 2 520 m ³ /s Q total sortant = 1 790 m ³ /s Q _{evc} = 870 m ³ /s Q _{galerie} = 920 m ³ /s Cote de retenue : 267,06 m NGF
Crue cent-millénaire : Q100 000	Q entrant = 3 280 m ³ /s Q total sortant = 2 322 m ³ /s Q _{evc} = 1 360 m ³ /s Q _{galerie} = 950 m ³ /s Q _{RN106} = 12 m ³ /s Cote de retenue : 268,65 m NGF
RN 106	Altitude de la route après rehausse à l'axe du barrage : 267,88 m NGF (à l'axe de la chaussée)

La revanche liée aux vagues pour les PHE a été estimée à 1,35 m dans le cadre de l'étude de danger après travaux [21]. En appliquant cette revanche à l'altitude du parapet (268,8 m NGF), il vient une cote maximale des PHE de 267,45 m NGF.

Après travaux :

- l'hydrogramme décamillénaal retenu conduit à une cote arrondie à 267,1 m NGF ;
- La cote de débordement de la RN106 après rehausse est de 267,8 m NGF (soit une cote égale à celle du couronnement du barrage).

Il est proposé de retenir comme cote des PHE la valeur de 267,1 m NGF. Elle permet de ménager une revanche de :

- 1,7 m avant déversement sur le parapet,
- 0,7 m avant débordement par la RN106

La cote de danger correspond à la cote au-delà de laquelle les marges de sécurité ne peuvent plus être quantifiées. Dans l'état aménagé, **la cote de danger peut être fixée à la cote du parapet soit 268,8 m NGF.** Il s'agit d'une valeur prudente compte tenu de la résistance à la surverse de la structure en BCR.

Des débordements sont possibles à partir de la cote 267,8 m NGF. Toutefois, l'analyse de risque (cf. ANNEXE 14) a montré que les dispositions retenues permettaient de maîtriser le risque d'endommagement du barrage (dalle ancrée sous le revêtement de la RN106 et nouvelles GBA fondées sur une longrine en béton armé).

5.2 CRETE DU BARRAGE

La crête du barrage est présentée sur le plan n°19F148-DCE-SCA-007.

La crête du barrage a une largeur totale de 6,0 m et une largeur circulaire de 4,9 m. Elle est calée à la cote 267,8 m NGF.

L'accès à la crête se fait directement depuis la RN106. Il est sécurisé par un portail d'accès coulissant, étanche et permettant de résister à une charge hydraulique de 0,85 m correspondant à celle d'une crue de période de retour de 100 000 ans.

Côté aval, la crête est munie d'une glissière de sécurité type GS4 prévenant tout risque de chute pour les véhicules. Côté amont, elle est munie d'un parapet en béton armé qui assure également la fonction de pare-vague. Ce parapet a une hauteur d'un mètre et sa cote d'arase est 268,8 m NGF.

La circulation se fait directement sur une dalle de béton armé de 30cm d'épaisseur mise en œuvre sur la dernière couche de BCR. En rive gauche, cette dalle est solidarifiée par des armatures à celle réalisée sous la RN106 (voir § 5.8). En rive droite, elle se referme sur le rocher de l'appui.

5.3 PAREMENT AVAL EN BCR

Le parement aval en BCR (béton compacté au rouleau) est présenté sur la figure suivante.



Figure 32: Parement aval en BCR

5.3.1 SECTION COURANTE

La section courante du barrage est présentée sur les plans n°19F148-DCE-SCA-008 et 19F148- PRO-SCA-009.

En section courante, la hauteur des marches est de 1,2 m et elles sont réalisées en BCR enrichi au coulis. Ce choix est motivé par :

- l'absence de déversement ;
- des exigences moindres en matière de fissuration lors de la prise du BCR ;
- la qualité du rendu du parement souhaitée.

Ces marches sont réalisées à l'avancement du BCR, elles sont coffrées (coffrage unique depuis l'aval), le BCR est mis en œuvre contre le coffrage puis enrichi avec un coulis de ciment sur une épaisseur allant de 1 à 2 fois l'épaisseur d'une couche (30 à 60 cm).

Une variante visant à remplacer le BCR enrichi par un BCV (béton conventionnel vibré) ferrailé reste envisageable en phase chantier.

5.3.2 SECTION DEVERSANTE

La section déversante du barrage est présentée sur les plans n°19F148-DCE-SCA-007.

5.3.2.1 Entonnement de l'évacuateur

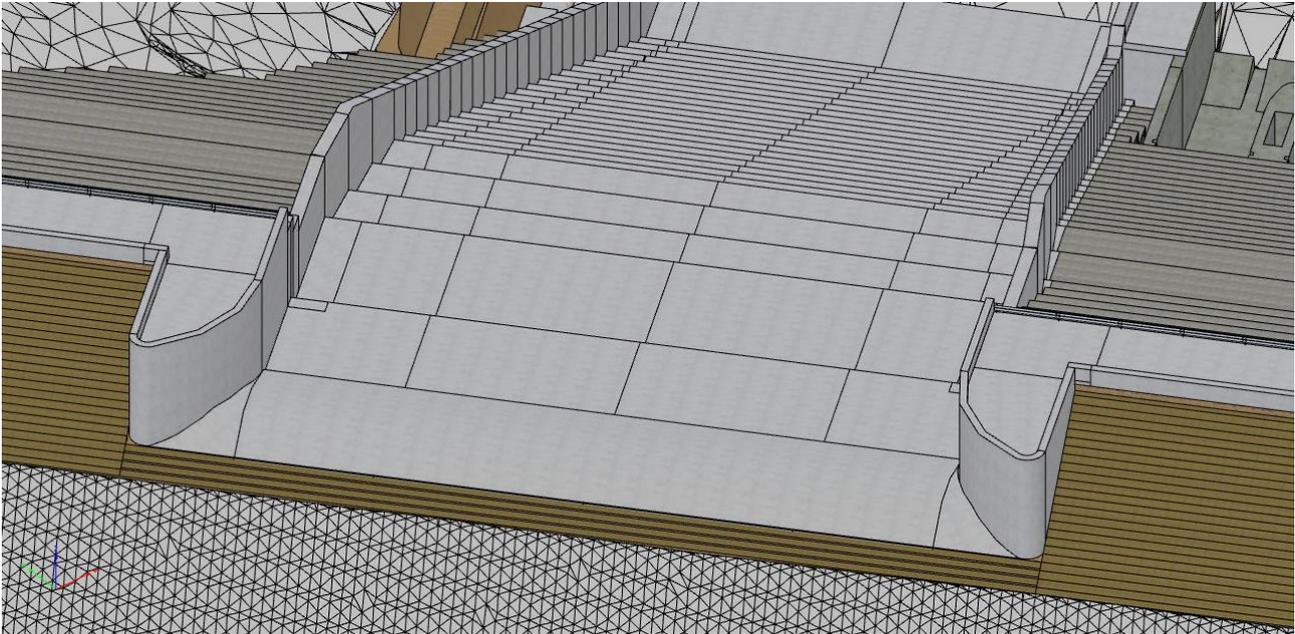


Figure 33 : Vue 3D de l'entonnement du seuil

L'entonnement de l'évacuateur de crues se fait entre deux bajoyers massifs (BCR) profilés hydrauliquement de manière à améliorer les conditions d'écoulement dans ce secteur.

Le profil hydraulique des bajoyers a été déterminé à partir des résultats des modèle hydrauliques 3D effectués dans le cadre de l'avant-projet et du projet puis validé par les modélisations physiques.

Le profil incurvé des bajoyers se termine au niveau du seuil de l'évacuateur de crue. Celui-ci est calé à la cote 262,50 m NGF et est réalisé en béton armé, ancré dans les couches inférieures de BCR. La longueur du seuil est de 48,9 m sur l'arrête supérieure amont et 46,1 m sur l'arrête supérieure aval.

5.3.2.2 Coursier

En section déversante, la hauteur des marches est de 1,2 m et elles sont réalisées en BCV armé. Ce choix est motivé par :

- Les fortes sollicitations en cas de déversement :
 - ◆ les vitesses d'écoulement peuvent aller jusqu'à 20 m/s ;
 - ◆ les pressions hydrauliques sont fluctuantes avec un risque de cavitation (faible selon les analyses réalisées) dans les zones de changement de pente et de fortes vitesses- cf. §9.5.4 ;
- Des exigences en termes de fissuration lors de la prise du BCR : les ouvertures de fissures doivent être minimales pour maintenir la fonction d'étanchéité du béton.

La figure ci-dessous présente un principe de ferrailage des marches du parement aval dans la section déversante. L'épaisseur de BCV est de 30 cm.

La technique de réalisation des marches du coursier sera ouverte aux variantes afin de permettre à chaque entreprise soumissionnaire de proposer des dispositions garantissant leur rapidité de mise en œuvre.

DÉTAIL 7

Armature des marches en Béton armé
1/50

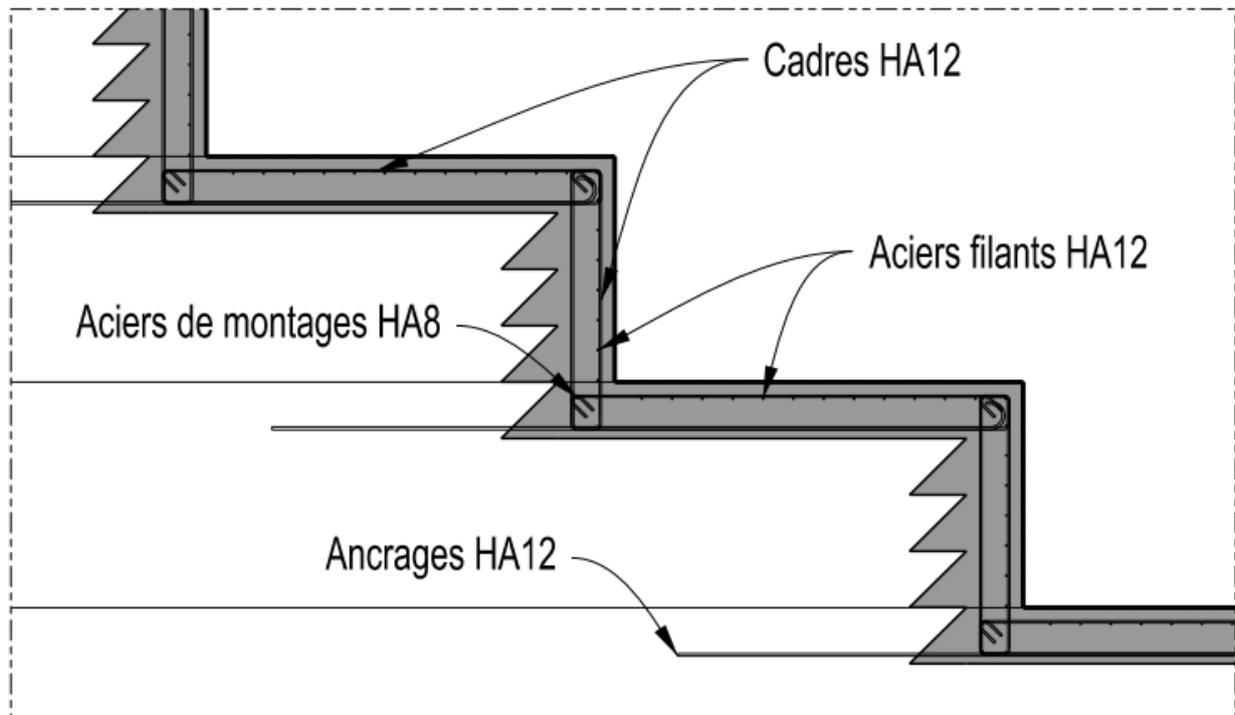


Figure 34 : Principe du ferrailage des marches d'un coursier en marche d'escalier.

5.5 PROTECTION DU PIED AVAL DU BARRAGE

La section déversante du barrage est présentée sur le plan n°19F148-DCE-SCA-007.

En aval, la dissipation d'énergie est réalisée par le matelas d'eau formé par le débit transitant par les galeries d'évacuation et par le nouvel évacuateur de crues. Aucun bassin de dissipation revêtu n'est prévu, la puissance résiduelle de l'écoulement en pied des marches du coursier viendra, selon son intensité, éroder la terrasse alluviale puis le rocher.

Ce choix est motivé principalement par :

- la difficulté à assurer la protection du chantier contre les venues d'eau lors des phases de terrassement et de bétonnage d'un bassin de dissipation (fouilles initialement prévues 5,7 m sous le niveau d'eau à l'aval) avec une faible emprise disponible pour les ouvrages provisoires vu la proximité des galeries d'évacuation maintenues en service durant toute la durée du chantier ;
- les conséquences en termes de soutien d'étiage liées à l'abaissement du plan d'eau des Cambous sur une longue durée (dont le plan d'eau est à 227,0 m NGF à hauteur normale et atteint le pied du barrage du barrage de Sainte-Cécile d'Andorge).

Pour prévenir tout risque d'érosion régressive pouvant menacer le pied aval du barrage, un écran en pieux sécants (diamètre 800 mm) est mis en œuvre entre les galeries d'évacuation et l'appui rive gauche du barrage. Cet écran est ancré dans le rocher sain en fond de vallée (sur une profondeur minimale de 7,50m) et sur la rive jusqu'à une cote de 214,5 m NGF.

Le rideau assure également la fonction de batardeau durant le chantier pour une crue de période de retour 50 ans ($Z_{50} = 229,50$ m NGF) et permet la réalisation des déblais et la mise en place du BCR à sec au contact du substratum à son pied amont immédiat.

La profondeur de la fosse d'érosion susceptible de se former a été estimée à partir :

- des résultats des campagnes géotechniques,
- de la modélisation 3D hydraulique,
- des approches les plus récentes de la littérature (Annandale et Pells)
- du retour d'expérience de l'érosion constatée en aval des galeries d'évacuation du barrage depuis sa mise en service.

Cette analyse est présentée en ANNEXE 11. L'utilisation de ces approches de manière prospective conduit à estimer que la fosse d'affouillement susceptible de se former au pied de l'évacuateur devrait atteindre une cote minimale de 217 à 218 m NGF pour la crue de période de retour 10 000 ans.

La figure suivante présente l'ancrage de l'écran en pieux sécants (en béton armé) prévu au droit de l'ouvrage. Il est prévu de le fonder jusqu'à une cote de 214,5 m NGF soit environ 3 m sous le niveau minimal susceptible de s'établir au pied aval du coursier.

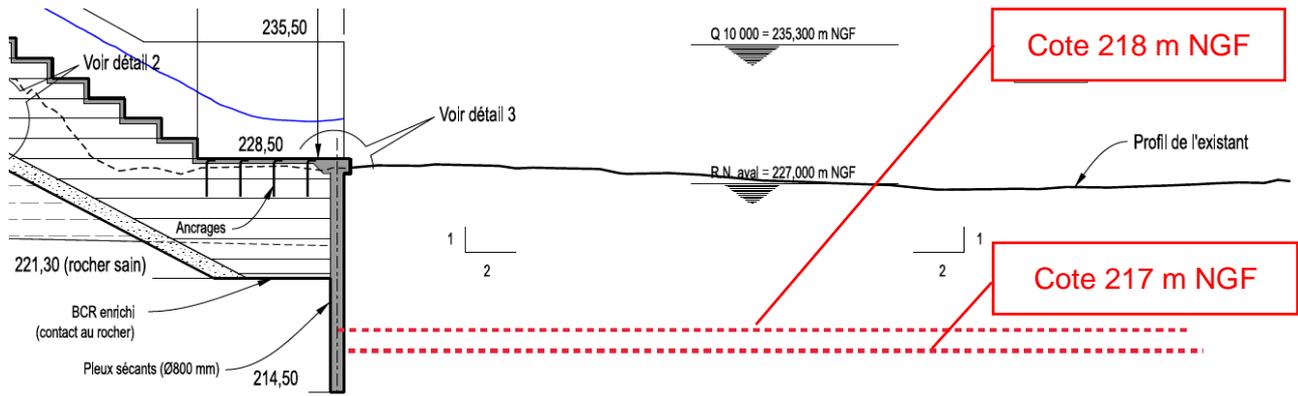


Figure 36 : Ecran en pieux sécants et cotes minimales de la fosse

L'écran assurera donc également une fonction de parafouille y compris dans la situation extrême selon laquelle la cote minimale serait atteinte au pied immédiat du barrage.

Le rideau se compose d'une alternance de pieux primaires non armés et secondaires armés, d'un diamètre de 800 mm et forés depuis une plateforme en remblai préalablement réalisée à la cote 229,50 m NGF.

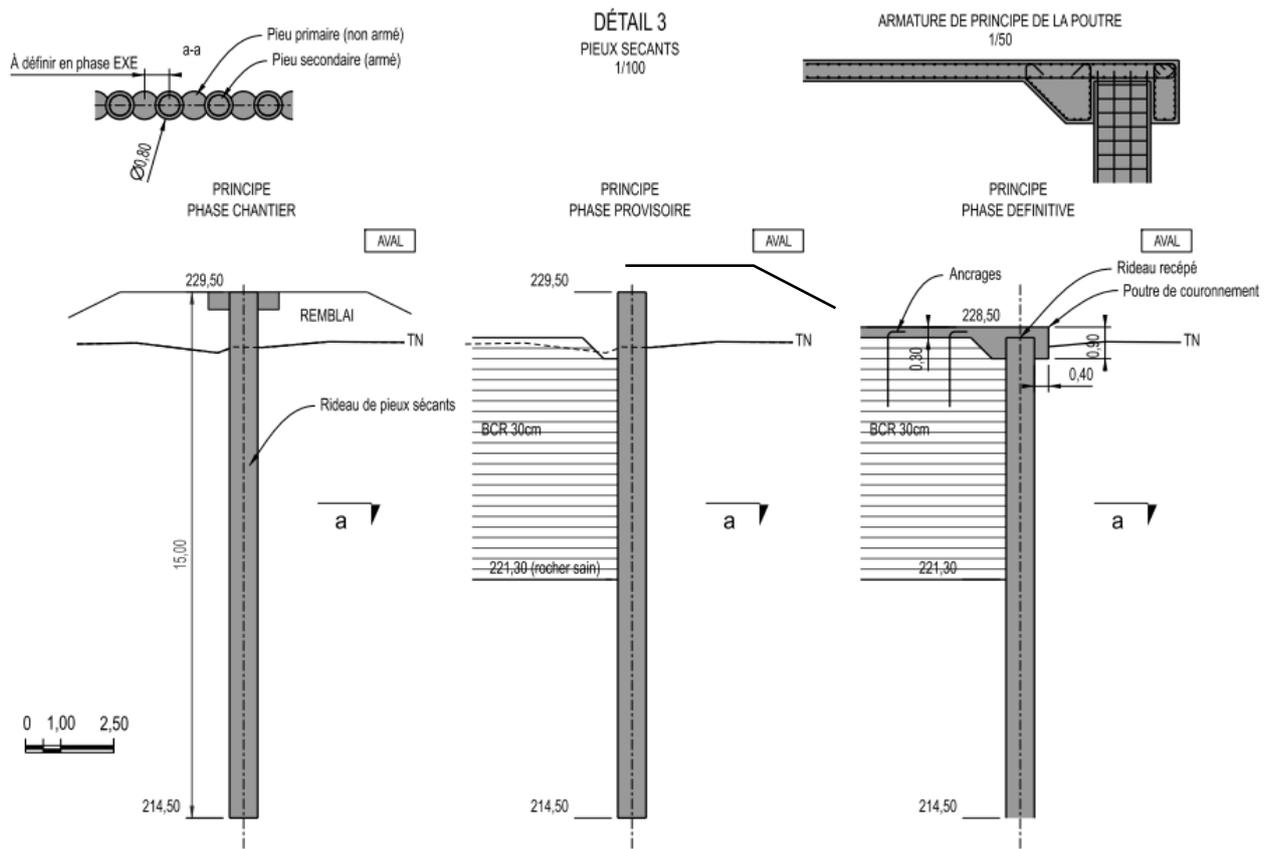


Figure 37 : Principe et phasage de réalisation du rideau de pieux sécants

Les dimensions principales de l'écran en pieux sécants sont les suivantes :

- Longueur : 41 m
- Cote de fondation : 214,5 m NGF
- Cote supérieure avant recépage (fonction de batardeau) : 229,5 m NGF
- Cote supérieure après recépage : 228,2 m NGF
- Cote supérieure avec poutre de couronnement : 228,5 m NGF

5.6 DRAINAGE

Le drainage des éventuelles venues d'eau en sous face de la recharge en BCR est assuré par :

- un drain autofiltrant en 20/40 mm disposé à l'interface du talus terrassé et de la recharge en BCR ;
- deux galeries implantées à deux niveaux distincts, ont pour rôle d'évacuer les eaux collectées par le drain en situation accidentelle extrême et de les restituer en aval du barrage ;
- une conduite crépinée en acier inoxydable d'un diamètre de 400 mm mise en œuvre dans le drain auto filtrant et calée à la cote 227,50 m NGF (soit 50 cm au-dessus du niveau aval normal).

La galerie supérieure est implantée à la cote 235,7 m NGF (altitude de la couche de BCR sur laquelle la galerie est posée), lui assurant un fonctionnement dénoyé jusqu'à la crue décennale (niveau aval à 235,3 m NGF).

Le point haut de la galerie supérieure est situé au centre du linéaire. Les eaux drainées sont collectées dans une cunette qui les restitue en aval en deux exutoires servant d'accès (en rive gauche au niveau de l'aile en BCR et en rive droite face à la piste d'accès existante). Sa longueur totale est de 75 m environ.

La galerie inférieure est implantée à la cote 229,7 m NGF (altitude de la couche de BCR sur laquelle la galerie est posée), lui assurant un fonctionnement dénoyé lorsque la retenue des Cambous est à sa cote de retenue normale et jusqu'à la crue cinquantennale (niveau aval à 229,5 m NGF).

La galerie inférieure ne dispose que d'un accès en rive gauche depuis l'aile en BCR. Son extrémité en rive droite s'arrête au bajoyer des galeries existantes d'évacuation. Le point haut de la galerie est situé à son extrémité en rive droite. Les eaux drainées sont collectées dans une cunette qui les restituent en aval en rive gauche. Sa longueur totale est de 46 m environ.

Chaque exutoire est équipé d'un dispositif de mesure des débits de type « seuil en V ».

Chaque galerie se compose d'une succession de cadres préfabriqués en béton comportant des réservations à la base du pied droit amont et au niveau du radier afin de leur assurer une grande perméabilité. En complément, des buses et demi-buses (PHI 100mm) sont installées dans le béton drainant pour augmenter la capacité de drainage et connecter drain le 20/40mm à la galerie directement.

Pour des contraintes d'accessibilité, la section intérieure est de 2,30 m (H) par 1,50 m (l). Cette section permet également l'évacuation des eaux drainées en situation accidentelle de défaillance du masque.

Un béton drainant est mis en œuvre en sous-face et en amont de chaque galerie en vue des risques induits par la concentration des écoulements dans ces zones. Des drains crépinés de type ½ coque (Ø 100 mm) sont mis en œuvre à deux niveaux dans le béton drainant pour améliorer l'évacuation de l'eau drainée.

Chaque accès est muni d'une grille empêchant l'accès tout en assurant l'évacuation des eaux drainées.

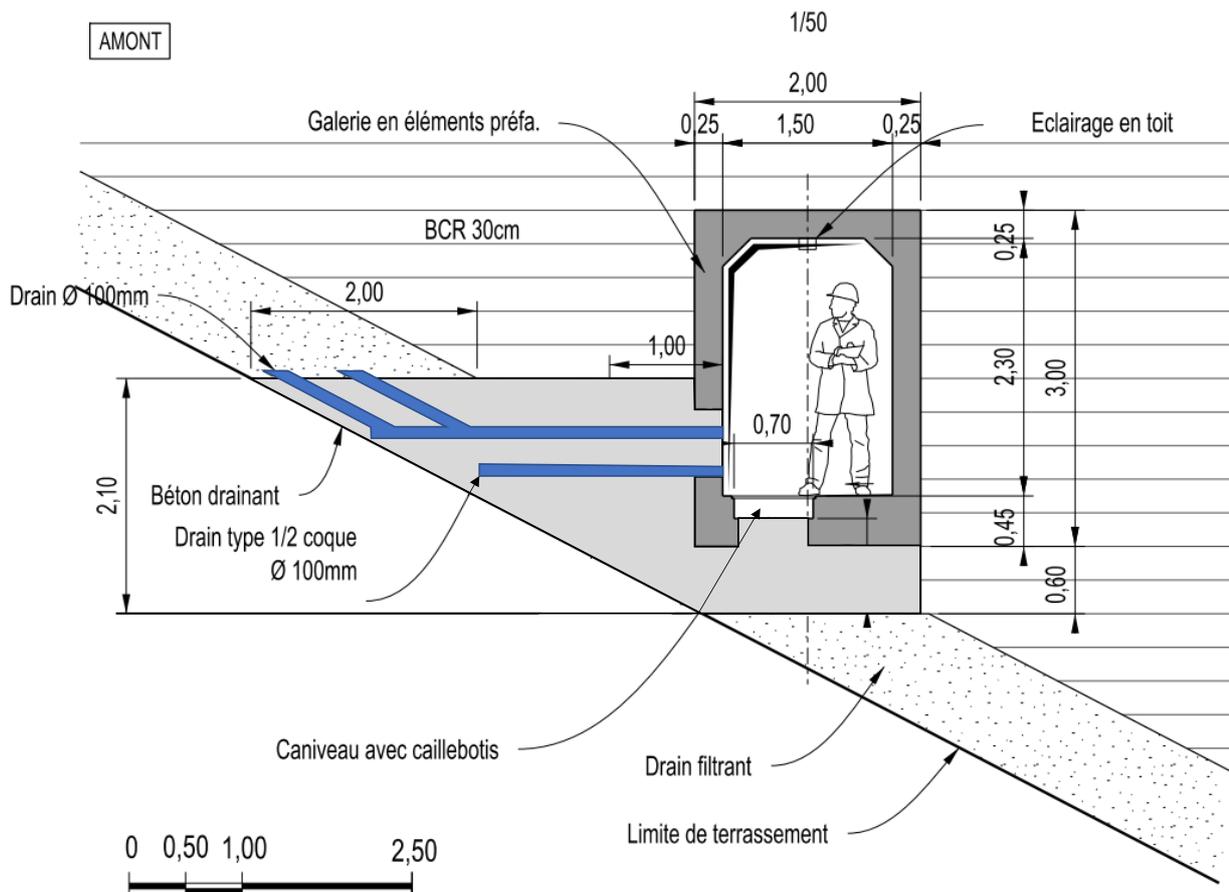


Figure 38 : Détail des galeries de drainage

5.7 MASQUE D'ETANCHEITE AMONT

5.7.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DE L'AVP

Le diagnostic du masque existant en béton bitumineux a montré que :

- l'étanchéité du masque du barrage de Ste-Cécile d'Andorge n'est pas au niveau attendu par comparaison aux standards actuels et du fait de son état ;
- les dégradations par décollement/fluage vont s'accroître et conduiront probablement à devoir le reprendre dans moins de 20 ans.

Ce constat est aggravé par le fait que cette étanchéité ne peut véritablement être éprouvée (ce qui est essentiel avec ce type de technique) :

- S'agissant d'un barrage écrêteur, sa performance peut difficilement être mesurée par une mise en eau contrôlée (cf. document annexe n°6 du dossier de révision spéciale relatif à la faisabilité d'une mise en eau contrôlée) ;
- Les débits de fuite du masque ne sont pas collectés dans la plinthe mais se perdent de manière diffuse dans le corps du barrage ce qui ne permet pas un véritable suivi.

Enfin, le remplissage significatif le plus récent⁵ du barrage (2008) n'a représenté que 55% de la charge maximale sous les PHE (actuelles et futures). Il est possible qu'un remplissage important conduise à des cisaillements et des écoulements entre les couches superficielles A et B du masque susceptibles d'accentuer les désordres.

Ces points sont à nuancer par le fait que l'étanchéité imparfaite d'un barrage en enrochements à masque n'est pas rédhibitoire :

- L'augmentation de la piézométrie induite n'est pas de nature à générer des instabilités (dans l'état actuel comme dans l'état aménagé comme l'a démontré le dossier de révision spéciale en considérant l'arrachement du masque sur toute la partie supérieure – cf. Document C) ;
- En matière d'érosion interne, selon le guide bulletin CIGB 164, ce type de barrage est sensible uniquement au déchaussement régressif (type Tokwé-Mukorsi avec une mise en eau avant réalisation du masque) ; dans l'état aménagé, les écoulements seront filtrés et l'instabilité sera « bloquée » par la recharge en BCR (comme démontré dans le dossier de révision spéciale – Cf. Document C).

Suite à la conclusion du diagnostic, Il a toutefois été décidé d'anticiper la rénovation du masque. Deux variantes ont été envisagées :

- Un masque en béton bitumineux,
- Un masque de type DEG (Dispositif d'Etanchéité par Géomembrane).

Une analyse comparative ainsi qu'une analyse multicritère ont été menées et ont conduit à retenir la mise en œuvre d'un DEG.

5.7.2 PRINCIPE D'UN DEG

L'étanchéité du masque existant est complétée en surimposant un DEG composé (de l'amont vers l'aval) :

- d'une géomembrane en PVC de 3,0 mm d'épaisseur, de couleur gris-ciment qui apporte la fonction d'étanchéité,
- d'un géotextile anti-poinçonnement en polypropylène de 500 g/m² qui renforce la résistance à la tension et au poinçonnement,
- d'un géodrain assurant le drainage sous le revêtement étanche,
- d'un réseau de forages évacuant les eaux drainées dans la galerie périmétrale du barrage.

Ce type de DEG est très déformable et élastique (allongement à la rupture de l'ordre de 300 à 400 %), assurant des performances élevées en ce qui concerne l'adaptation à la structure existante et la résistance à l'ouverture d'éventuelles fissures.

Le DEG est maintenu :

- par des profilés verticaux assurant aussi sa tension rive-à-rive pour la tenue au vent,
- par une fixation étanche sur la plinthe périmétrale existante et sur le BCR du futur évacuateur de crue.

Il recouvre l'ensemble du parement amont depuis la plinthe en pied de barrage (environ 235,5 m NGF) jusqu'à la crête (268,80 m NGF). La surface totale à couvrir est d'environ 6 000 m².

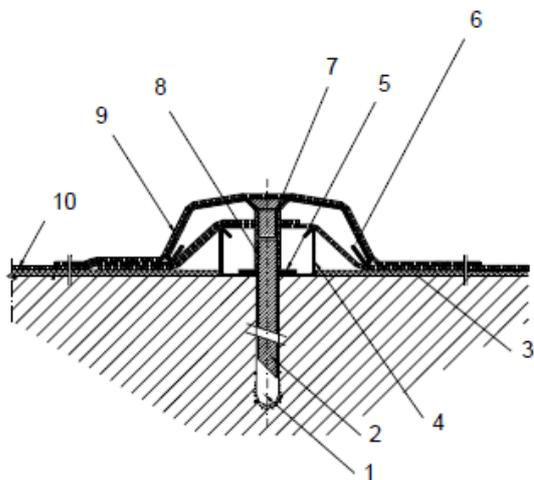
⁵ On écarte ici le remplissage maximal atteint en 1977 avec un masque de moins de 10 ans.

5.7.3 SYSTEME D'ANCRAGE

5.7.3.1 Système d'ancrage et de tensionnement

Le géocomposite est maintenu par des lignes longitudinales d'ancrages, réalisées avec des profilés de tensionnement en acier inoxydable. Les profilés sont dimensionnés pour résister à des chargements tels que le vent, la neige/glace ou des hauteurs d'eau supérieures à 100 m.

Ils sont installés sur le parement en lignes continues depuis la fixation haute en crête jusqu'à la fixation basse sur la plinthe. Ils sont ancrés par des chevilles mécaniques traversant le géocomposite et recouverts par une bande d'étanchéité en membrane, de matériau et épaisseur identique à ceux du géocomposite d'étanchéité, mais dépourvue du géotextile pour permettre les opérations de soudage.



1. Ancrage chimique
2. Tige filetée en acier
3. Géogrille
4. Profilé interne en inox
5. Rondelle en inox
6. Profilé externe
7. Vis en inox
8. Coupleur
9. Bande membrane de couverture
10. Membrane composite

Figure 39 : Coupe du système breveté de fixation (Source Carpitech)

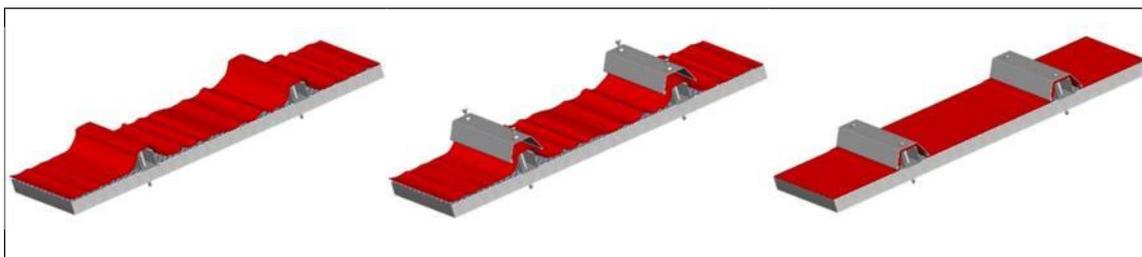


Figure 40 : Principe de tensionnement de la membrane (Source : Carpitech)

Des essais d'arrachement sur différents types d'ancrage dans le masque bitumineux en place seront réalisés en phase chantier pour valider la conception.

Le système de fixation assure également le tensionnement du DEG.

Les profilés jouent également le rôle d'évents et maintiennent la membrane à la pression atmosphérique. En cas de montée du plan d'eau, la formation de poches d'air sous la membrane est ainsi évitée.

5.7.3.2 Fixations périmétrales

En périphérie, le DEG est maintenu par une fixation mécanique étanche mise en œuvre sur la plinthe périmétrale existante et sur le nouveau parapet. La cote inférieure d'ancrage est de 235,5 m NGF et la cote supérieure est de 268,8 m NGF en section courante et 261,0 m NGF en section déversante.

Les fixations périphériques étanches sont constituées d'un profilé plat en acier inoxydable serrant le DEG contre le béton par l'intermédiaire d'un joint de compression.

Le couvre-joint situé entre le masque en béton bitumineux et le béton armé de la galerie périmétrale est entièrement retiré pour recevoir le nouveau système de fixation. Un ragréage de la surface à l'aide de résine type EPOXY sera réalisé afin de permettre une assise et une adhérence parfaite au support.

DET. SYSTÈME DE FIXATION

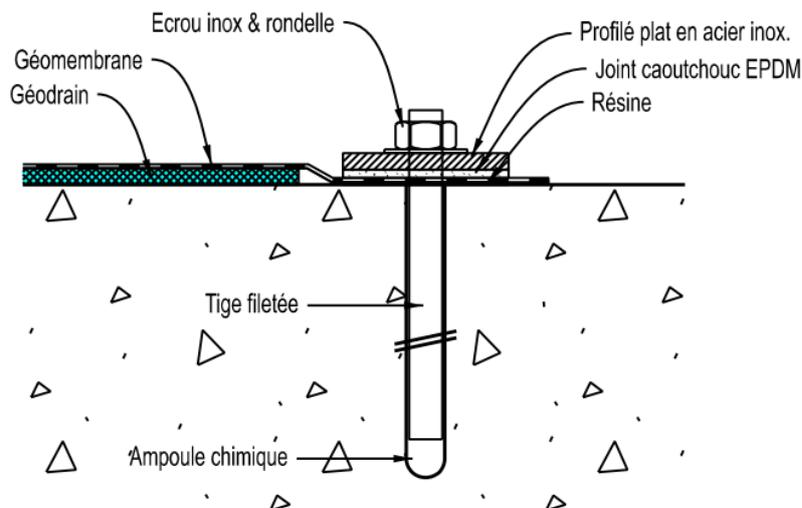


Figure 41 : Détail de la fixation périmétrale (source : Carpitech)



Figure 42 : Fixation étanche (de gauche à droite : résine d'assise, garniture caoutchouc, fer plats inox, mise en œuvre des ancrages) – source : Carpitech

La fixation périmétrale fera l'objet d'un renforcement particulier dans la zone de l'évacuateur de crues pour éviter tout risque d'arrachement lié aux vitesses importantes (jusqu'à 3 m/s à l'extrémité amont des bajoyers, jusqu'à 8 m/s sur le seuil et plus au-delà). Le dimensionnement sera effectué en phase d'exécution.

5.7.4 SYSTEME DE DRAINAGE

5.7.4.1 Description du système de drainage

Le système d'étanchéité est drainé par un géodrain installée sur la totalité du parement amont avec une bande additionnelle longitudinale de géodrain à capacité drainante élevée en partie basse du DEG en sous-couche du géocomposite.

Pour acheminer les eaux collectées par le système, des exutoires de drainage sont réalisés en pied d'ouvrage vers la galerie de drainage du barrage par réalisation d'un carottage et mise en place d'un tube en acier inox scellé dans ce carottage. Les dimensions envisagées sont de 76 mm pour le diamètre intérieur minimal du tube scellé, deux drains seront installés par compartiment.

Chaque exutoire est équipé en amont d'une plaque anti-intrusion en acier inoxydable afin d'éviter les phénomènes d'intrusion ou d'aspiration des matériaux et de colmatage du drain.

Les fixations intermédiaires seront conçues de façon telle à permettre l'écoulement des eaux drainées vers la partie basse du DEG.



Figure 43 : Détails de bande de géodrain additionnelle en pied d'ouvrage (barrage de Salt Springs, Etats Unis 2005, à gauche) et de plaque anti-intrusion (barrage de Sabrina, Etats Unis 2006, à droite) – source : Carpitech

Dans la galerie du barrage, la sortie de chaque tube sera équipée :

- d'une plaque d'identification,
- d'une descente d'eau en acier inoxydable (AISI 304) pour acheminer les eaux dans les nouvelles cunettes de la galerie.

Ces nouvelles cunettes de collecte des drains rive gauche et droite seront en acier inoxydable, de dimensions 20 cm x 20 cm et seront fixées sur le piedroit de la galerie. Le dispositif permettra une lecture individuelle des drains.

5.7.4.2 Compartimentation du réseau de drainage

Le DEG est compartimenté pour permettre d'une part, en cas par exemple d'endommagement de la couche étanche (vandalisme, accidentelle, chocs ...), de localiser rapidement une dégradation en identifiant le drain fuyard du compartiment et d'autre part de maintenir à sec la structure sur les autres compartiments.

La séparation entre deux compartiments est assurée par un profilé vertical de tensionnement au droit duquel le géodrain sera interrompu.

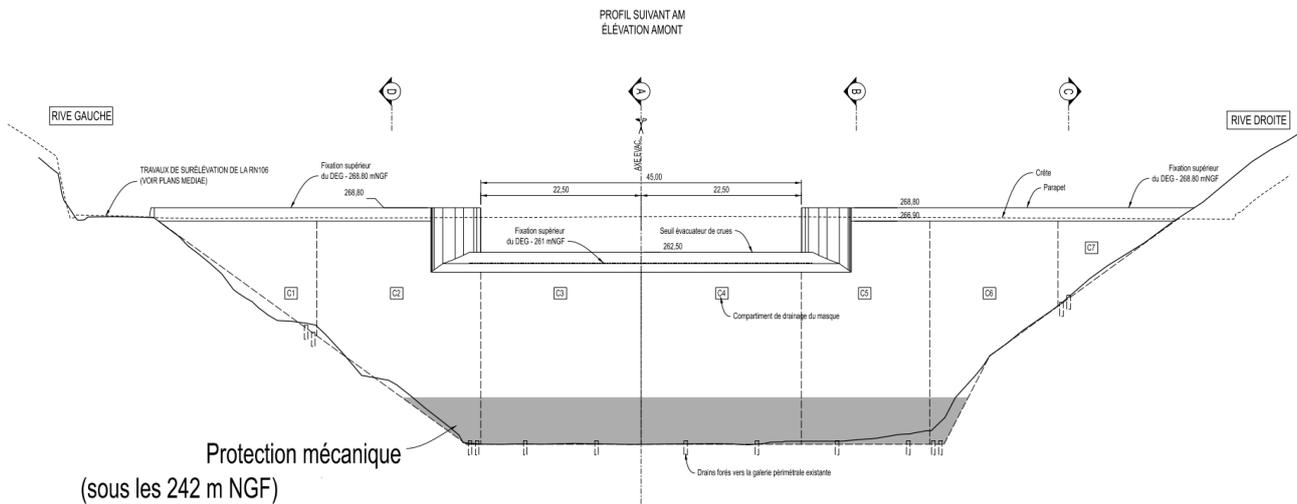


Figure 44 : Compartimentation du masque

5.7.5 MISE EN ŒUVRE DU DEG

5.7.5.1 Purge des blocs sur les versants

Le site du barrage, et particulièrement le versant en rive droite, est soumis au risque de chutes de blocs rocheux sur le DEG. Au démarrage des travaux, une purge des blocs rocheux instables est réalisée pour diminuer le risque d'endommagement. La zone de purge est présentée sur la figure ci-dessous.

En complément, un grillage de protection est mis en œuvre pour prévenir la chute de blocs qui se détacheraient de la surface purgée.

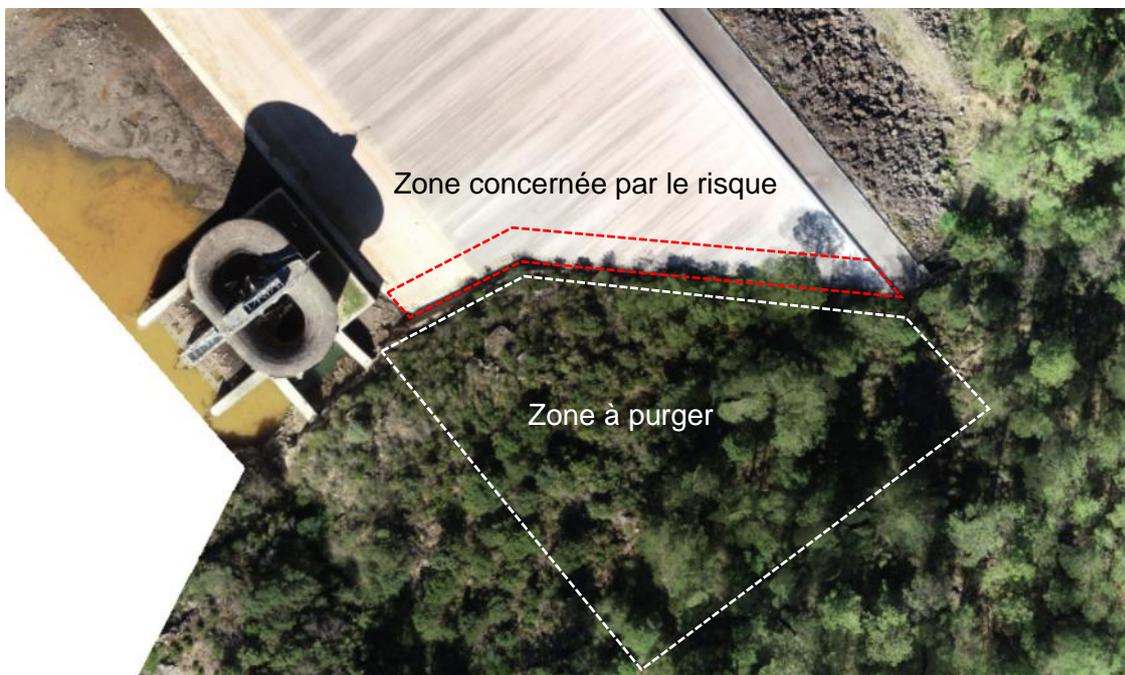


Figure 45 : Zone de purge nécessaire à la protection de l'étanchéité amont

5.7.5.2 Accès

La mise en œuvre du DEG sera effectuée à partir de deux nacelles mobiles suspendues, spécialement conçues ou modifiées pour les besoins du barrage de Sainte Cécile. Ces nacelles seront amenées sur le couronnement de l'ouvrage, suspendues à des systèmes de potences, puis descendues et maintenues en place à l'aide de câbles métalliques.

Elles ont l'avantage d'être légères, maniables et adaptées à ce genre de travaux, permettant d'optimiser les temps de mise en œuvre du DEG, l'ergonomie des postes de travaux et d'assurer la qualité et le phasage optimal des opérations.

Les photos ci-dessous présentent l'installation d'un DEG sur le bassin de La Coche en France qui présente un profil similaire au parement amont du barrage de Sainte Cécile.

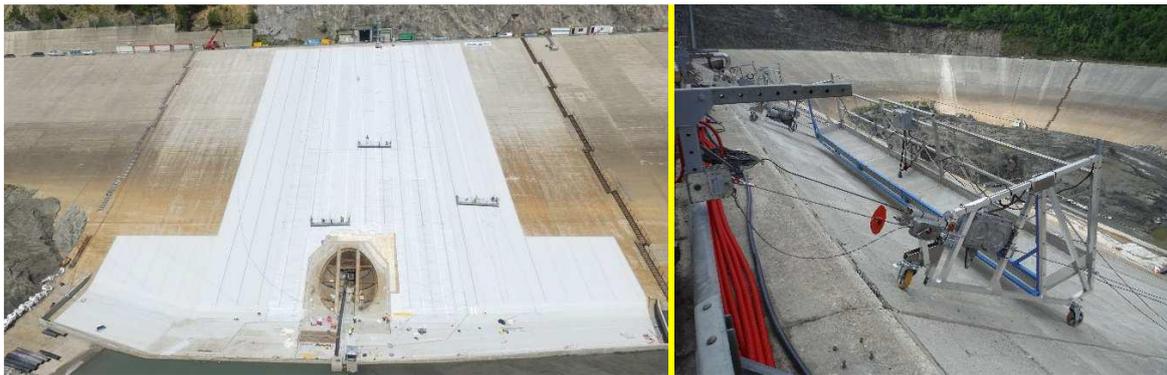


Figure 46 : Nacelles suspendues mobilisées dans le cadre des travaux sur La Coche en 2018 (source : Carpitech)

5.7.5.3 Préparation du support

Les opérations de préparation du support ont pour objectif de garantir une surface stable et sans irrégularités excessives. Il n'y a pas d'exigences en termes de planéité, car le masque assure une planéité suffisante.

Dans le cadre du projet de confortement du barrage de Sainte Cécile d'Andorge, en concertation avec l'AMO, il a été décidé que le DEG serait directement apposé sur le masque existant sans rabotage de la couche A. En effet, il est supposé que :

- la nouvelle étanchéité permet de réduire voire de stopper l'extension du décollement constaté en certains points entre la couche A et B, car elle était causée par la pénétration de l'eau et le piégeage des sous-pressions ;
- la déformabilité de la membrane permet de se prémunir en cas de décollement résiduel ;
- le rabotage de la couche A est de nature à dégrader l'étanchéité du masque existant (et donc le principe d'une double étanchéité).

La couche A est donc laissée en place tout en respectant les contraintes d'adéquation pour la pose du DEG suivantes :

- Retrait du couvre joint en béton bitumineux disposé sur le joint entre la plinthe et de masque ;
- Purge de toutes les parties instables (éléments qui sonnent creux, éléments libres qui pourraient se détacher et se retrouver en pied de système et obturer le système drainant) ;
- Les éventuelles cavités importantes sont remplies avec un mortier ou une résine ;
- Les irrégularités ponctuelles excessives éliminées par cisellement (> 20 mm) ;
- Enlèvement de tous les éléments saillants (pièces métalliques, ...) dans l'emprise du DEG ;
- Traitement des angles saillants (arrondi ou découpe à 45°).

Un hydro-lavage de l'ensemble de la surface sera exécuté à l'issu des travaux de préparation pour nettoyer la surface et éliminer tous les résidus de travaux de génie civil.

La figure ci-dessous présente l'ensemble des désordres (cloques et fissures) qui doivent faire l'objet d'un traitement. Cela concerne principalement les fissures et les cloques. Le traitement a pour seul objectif d'obtenir une surface de pose homogène et plane (sans cavité).

Les fissures d'ouverture pluri-millimétriques seront rebouchées à l'aide d'un produit de rebouchage classique utilisé sur les enrobés routiers. Les cloques seront purgées et comblées à l'aide d'un enrobé à chaud compacté à la table vibrante.

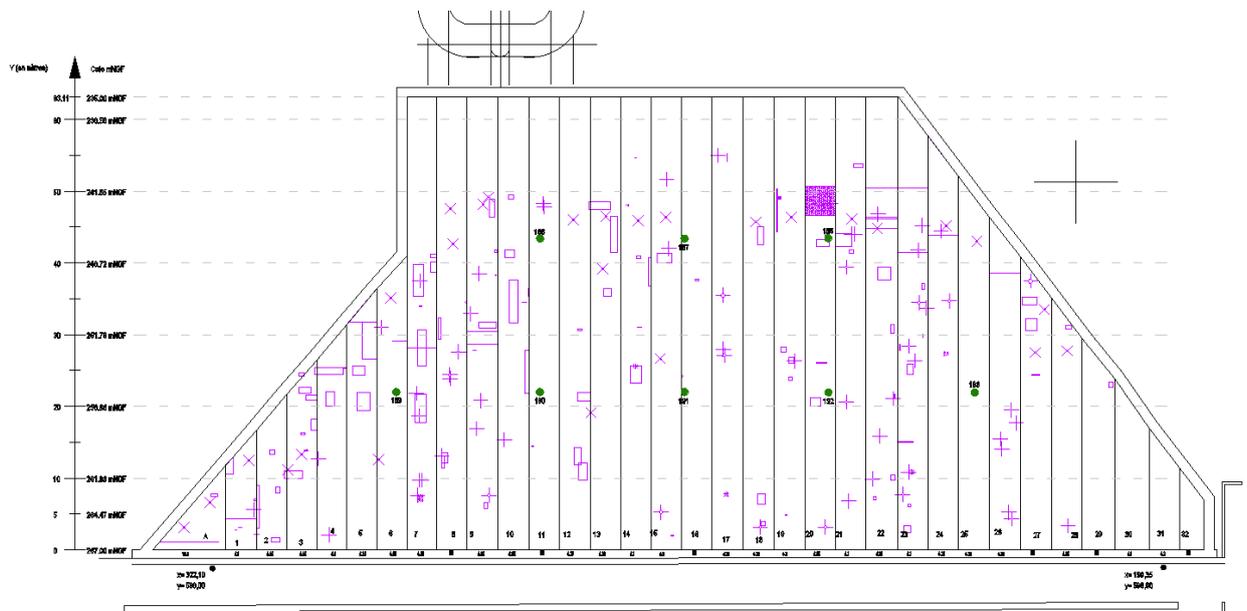


Figure 47 : Désordres (cloques et fissures) devant faire l'objet d'un traitement avant la pose du DEG

5.7.5.4 Levage

Les opérations de levage les plus conséquentes envisageables pour l'installation du DEG sont :

- levage des rouleaux au droit de leur zone d'installation pour déroulage (max 500 kg/unité environ) ;
- mise en place et déplacement des structures type PORTAFIX et des nacelles suspendues sur le couronnement (max 400 kg/ unité environ).

Une réflexion sera menée durant la préparation du chantier sur la possibilité d'utiliser les moyens de levage disponibles sur place (grue à tour, grue mobile, manuscopique ...).

5.7.5.5 Mise en œuvre du géocomposite

Le DEG est fourni en lés de 2,10 mètres de largeur. Sa fabrication est réalisée de telle sorte à éviter les soudures horizontales sur le système. Par conséquent, la longueur de chaque lé / rouleau de DEG sera ajustée au projet en usine, permettant par la même occasion de minimiser la production de déchets sur chantier et d'optimiser les temps de mise en œuvre du dispositif.

Un plan de calepinage précis sera établi en phase d'exécution.

Après installation du système de drainage, les feuilles de géocomposite constituant le revêtement imperméable seront appliquées à partir du couronnement, par déroulage jusqu'à la longrine de pied. Les lés seront déroulés de manière que deux lés adjacents se superposent de 5 cm minimum environ.

Les lés adjacents seront thermo-soudés soit par soudure automatique ou semi-automatique à double ou simple cordon soit par soudure manuelle à simple cordon suivant les règles de l'art et compte tenu de la configuration de l'ouvrage. Le tout formera un complexe homogène et unique sur l'ensemble de la zone équipée.

Les soudures seront systématiquement contrôlées. Le contrôle des soudures, et l'inspection finale, devront garantir l'étanchéité de l'ensemble du DEG.

Les rouleaux nécessaires à la mise en œuvre journalière seront transportés depuis l'aire de stockage (site des deux lacs) au droit du poste de travail. Au droit de leur mise en place, l'extrémité supérieure de chaque rouleau sera fixée provisoirement au niveau de la limite supérieure (cote 268,80 m NGF en section courante et cote 260,90m NGF) sur la structure BCR. Les rouleaux sont ensuite déroulés jusqu'à leur limite en partie basse tout en contrôlant le bon alignement des lés et le bon recouvrement utile à l'exécution des soudures selon les règles de l'art.

Dès que deux rouleaux seront déroulés, un opérateur commencera les soudures verticales tandis que d'autres continueront la pose des nouveaux rouleaux. L'avancement des travaux devrait être rapide et ne nécessitera finalement que peu de moyens, compte tenu de la surface à étancher et de la configuration de l'ouvrage.

5.7.6 PROTECTION MECANIQUE DU DEG

Les risques d'endommagement du DEG lors des opérations de nettoyage mécanique au pied de l'ouvrage (phénomène déjà observé à l'occasion d'une intervention passée sur le masque actuel) nécessitent une protection mécanique complémentaire du DEG.

Cette protection concerne l'ensemble du DEG sous la cote 242,0 m NGF (cf. Figure 44).

Elle est assurée par des dalles de protection préfabriquées d'une épaisseur de 10 cm disposées sur une géotextile épais (masse supérieure à 2000 g/m²) recouvrant le DEG.

Une butée de pied en béton armé ancré à la plinthe existante prévient tout risque de glissement des dalles.

5.7.7 ETANCHEITE PROVISOIRE

Une étanchéité provisoire (type géomembrane) est approvisionnée et mise en œuvre durant les travaux pour :

- assurer la protection du barrage contre le risque de surverse durant la période sensible des terrassements (année 4, phase 6 cf. plan 19F148-DCE-0012) ;
- garantir l'étanchéité de l'interface entre le masque existant et le BCR (cote 259.70 m NGF) ; elle doit permettre de se prémunir contre le risque d'infiltration d'eau à l'interface, en cas de crue, avant que le DEG définitif ne soit mis en œuvre ; Elle recouvre l'interface et se fixe sur le masque existant en partie inférieure et dans le BCR en partit supérieure ; cette étanchéité provisoire est à disposer sur le parement à la fin de la période de travaux de l'année 4, avant la période à risque hydrologique important.

Le DEG étant mis en œuvre sur la totalité du parement au cours de l'année 5.

5.8 REHAUSSE DE LA ROUTE NATIONALE 106

5.8.1 PREAMBULE

Les révisions de l'hydrologie et des débits des crues ont conclu à la possibilité de surverse sur la route nationale 106 longeant le barrage pour une crue de période de retour supérieure à 10 000 ans. la durée de surverse est inférieure à 2h.

Dans son avis rendu suite à la séance du 29 mars 2017, le CTPBOH a demandé, en vue de l'établissement du Projet définitif, « d'inclure dans le périmètre de responsabilité du maître d'œuvre [...] la continuité de l'étanchéité en rive gauche dans l'emprise de la route nationale. »

Une analyse préliminaire de risques a été menée visant à apprécier les conséquences d'une telle surverse pour la crue extrême. Elle a permis d'arrêter la cote de rehausse de la RN106 et d'engager les études de renforcement de la RN106.

5.8.2 CONCLUSIONS DE L'ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

L'analyse préliminaire du risque de surverse sur la route nationale 106 est présentée en ANNEXE 14.

Au départ du projet, les contraintes étaient les suivantes :

- la cote de crête du barrage ne pouvait être notablement différente de celle de la RN106 au contact du barrage sans poser un problème d'accès au barrage ;
- il apparaissait difficilement imaginable de porter la cote de la RN106 (avec cote variable du fait du dévers de la chaussée de 267,6 m à 267,8 NGF au droit de l'accès à la crête barrage) à la cote extrême (268,8 m NGF) car il faudrait alors une rehausse de +1,0 à +1,2 m alors que la pente de la route est déjà particulièrement forte (de l'ordre de 8%) du fait de la rehausse réalisée à l'occasion de la construction du barrage.

L'hydrogramme de la crue de période de retour 100 000 ans déversant sur la RN106 est présenté sur la figure ci-dessous.

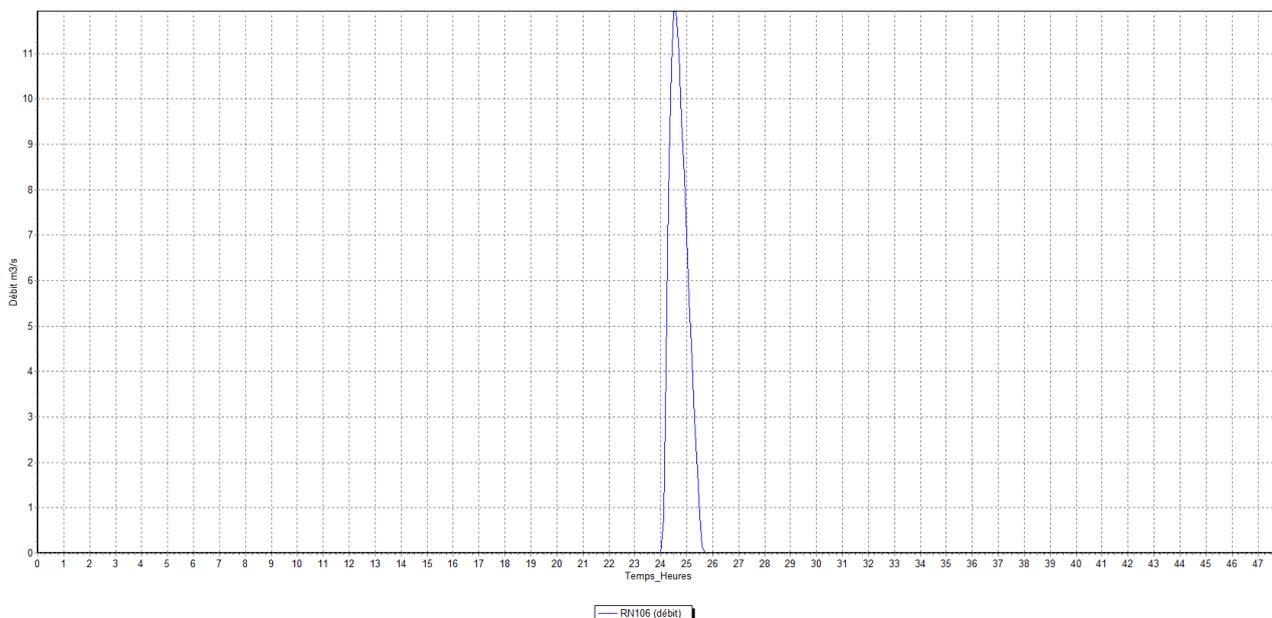


Figure 48: Hydrogramme de la surverse sur la RN106

L'analyse préliminaire du risque de surverse a été conduite en intégrant la réalisation d'une dalle en béton armé ancrée dans le substratum rocheux mise en œuvre pour prévenir le risque d'érosion régressive.

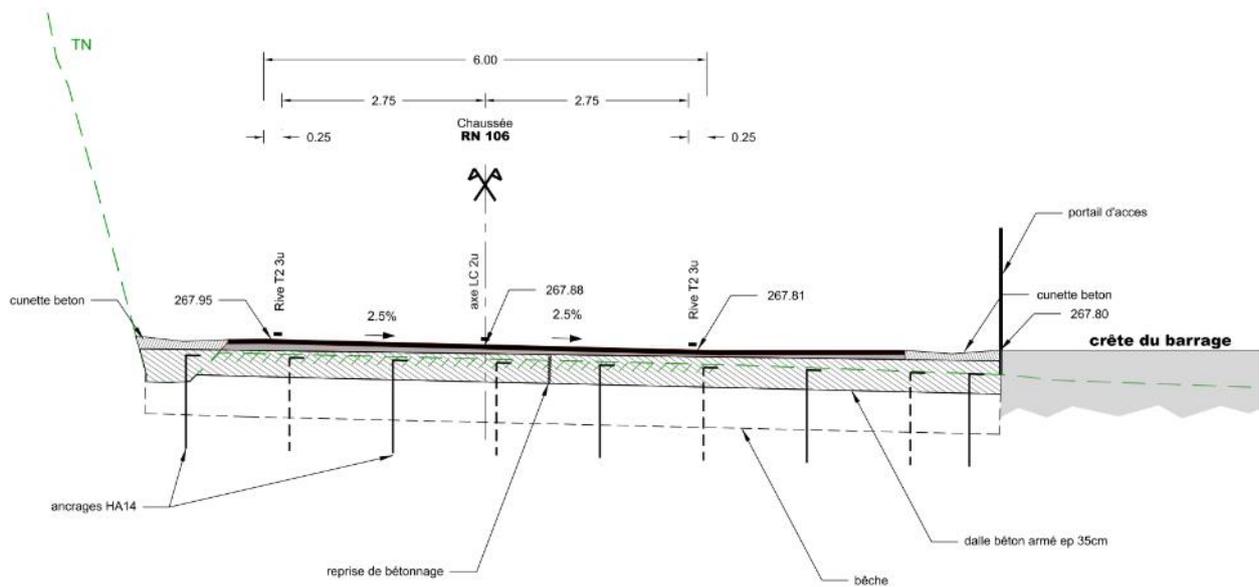


Figure 49 : Coupe rive-rive de la dalle en béton sous la RN106 au droit du barrage

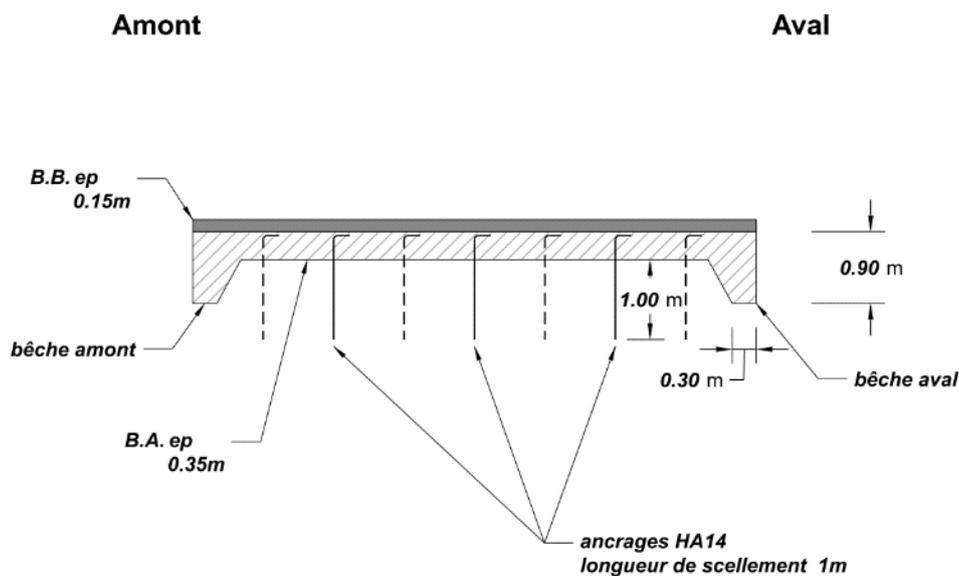


Figure 50 : Coupe amont-aval de la dalle en béton sous la RN106 au droit du barrage

Dès lors, chacun des modes de défaillance les plus probables a été étudié :

1. instabilité de la dalle en béton armé (soulèvement, glissement),
2. érosion régressive par :
 - a. affouillement de la dalle,
 - b. affouillement du versant et du barrage,
3. érosion interne de la fondation de la dalle,
4. perturbation d'une des fonctions d'un des composants du barrage (drainage, auscultation...) par le déversement,

5. la rupture partielle du portail sous la charge hydraulique, ce dernier cas étant écarté car il est fait l'hypothèse que le portail existant sera démoli et qu'un nouveau portail sera dimensionné pour reprendre la charge correspondant à la crue extrême.

Avec les dispositions prévues au droit de la RN106 et sans GBA pour guider l'eau en aval du barrage, il est estimé que pour les surverses occasionnées par la crue extrême ($p=10^{-5}$), une défaillance en rive gauche susceptible de conduire à une libération d'eau incontrôlée apparaît très improbable ($p=10^{-2}$). Il en vient une probabilité $< 10^{-7}$ ($10^{-5} \times 10^{-2}$) considérée comme acceptable.

Pour réduire encore cette probabilité, le maître d'ouvrage a souhaité prévoir la canalisation des eaux débordées en réalisant une glissière en béton armé (GBA) sur une longueur de 55 m. Avec une hauteur de 0,8 m, la GBA canalisera l'écoulement sur la chaussée (dont les hauteurs sont inférieures à 0,5 m pour une crue de période de retour 100 000 ans).

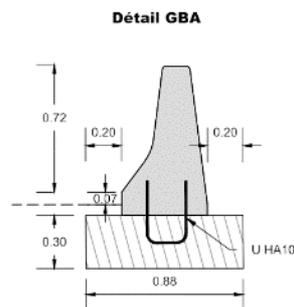


Figure 51 : Coupe-type de la reconstruction de la GBA

5.8.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE REHAUSSE DE LA RN106

Le PROJET de rehausse de la route nationale 106 est présenté en ANNEXE 15.

La chaussée est surélevée sur une épaisseur variable (5 à 20 cm) sur 150 m environ avec, suivant les sections :

- reprofilage en micro grave ou grave bitume (GB) et reprise des devers adaptés à la géométrie,
- couche de base en grave bitume classe 4, GB4 0/14, 7 cm mini d'épaisseur,
- couche de roulement en béton bitumineux semi-grenu, BBSG 0/10, 6 cm d'épaisseur,
- engravure par rabotage aux extrémités.

Le fossé bétonné côté falaise, qui outre le drainage assure le rôle de « piège à cailloux », est repris de manière à conserver la section et la profondeur initiale, avec renforcement de l'accotement en béton tel qu'actuellement (sauf au droit de la dalle en béton armé au contact du barrage). Des seuils empierrés sont mis en place pour réduire la vitesse d'écoulement.

La boucle existante de détection des véhicules est reprise à l'identique.

La glissière de sécurité métallique en amont du barrage est remplacée pour mise en conformité avec une glissière de type N1W2 équipée d'un écran motocycliste. L'accotement au niveau de cette glissière est reconstitué avec apport d'une grave non traitée (GNT) compactée sur 15 à 20 cm d'épaisseur.

La GBA existante à l'aval du barrage est remplacée afin d'assurer la mise en conformité de la hauteur et d'assurer son ancrage par la réalisation d'une fondation avec une semelle en béton liée avec la GBA avec des cadres en U type HA10 (Figure 51).

Au droit du barrage, une dalle béton est réalisée sur la largeur de la voie en continuité du barrage et jusqu'à la paroi rocheuse. Cette dalle de 7 m de largeur est positionnée 20 cm en dessous de la ligne projet avec une épaisseur de 35 cm et pentée à 2,5% vers le barrage. Elle est ancrée dans le substratum rocheux avec des barres type HA14 disposées en quinconce sur toute la surface de la dalle (cf. Figure 50).

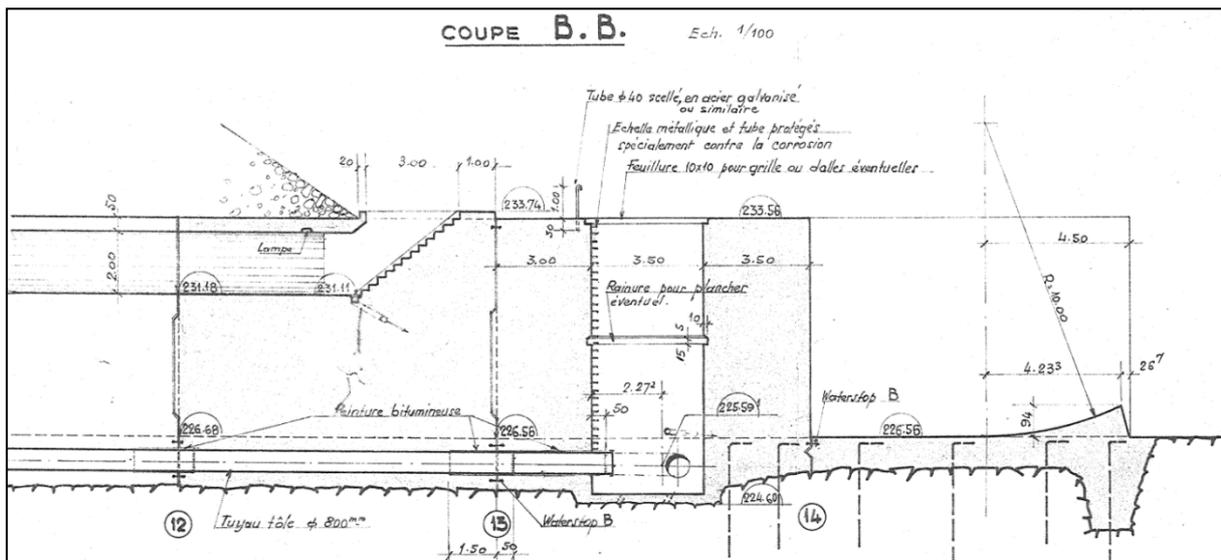
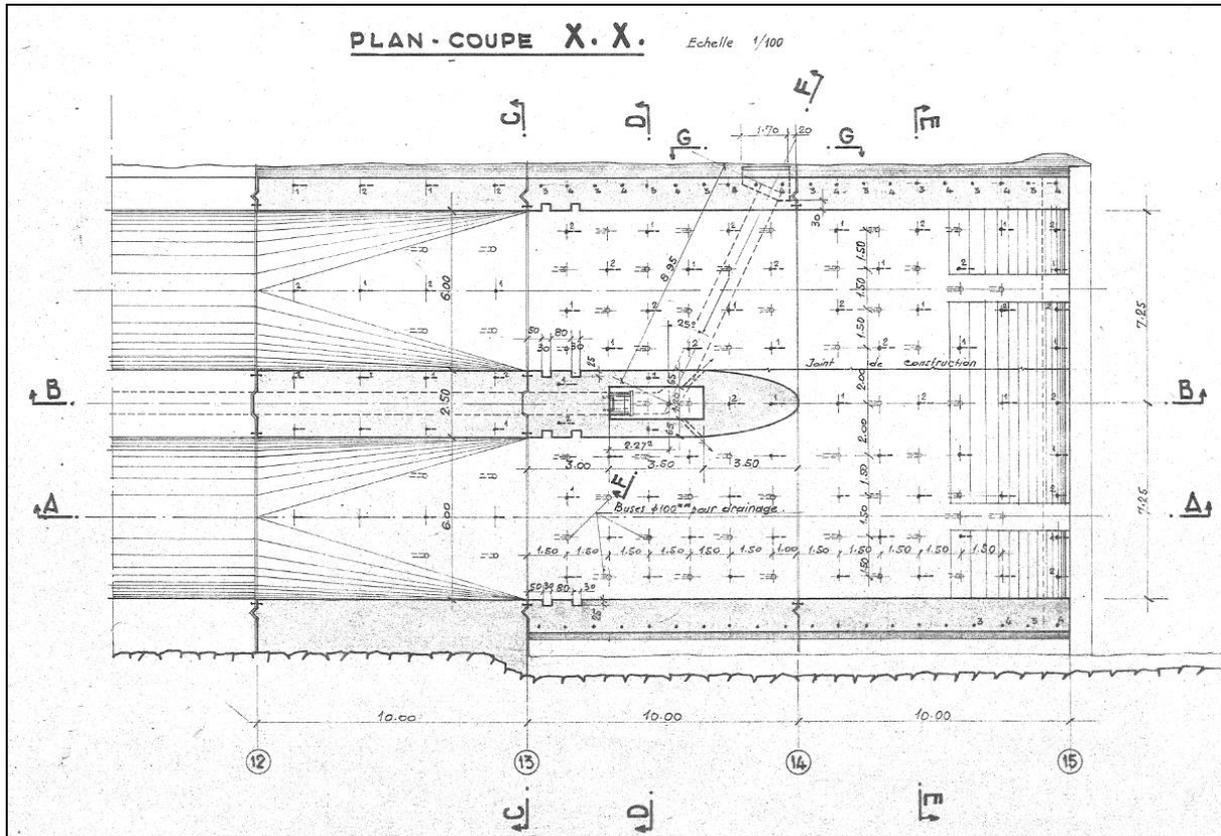
La dalle est munie d'une bêche de 55cm de profondeur ancrée dans le substratum rocheux en amont et en aval.

5.9 PROLONGEMENT DE LA CONDUITE DE RESTITUTION DE LA PRISE D'EAU ETAGEE

5.9.1 DESCRIPTION DE LA CHAMBRE DE RESTITUTION EXISTANTE

5.9.1.1 Génie Civil

La vue en plan et les coupes ci-dessous définissent les caractéristiques géométriques de la chambre de restitution aval existante :



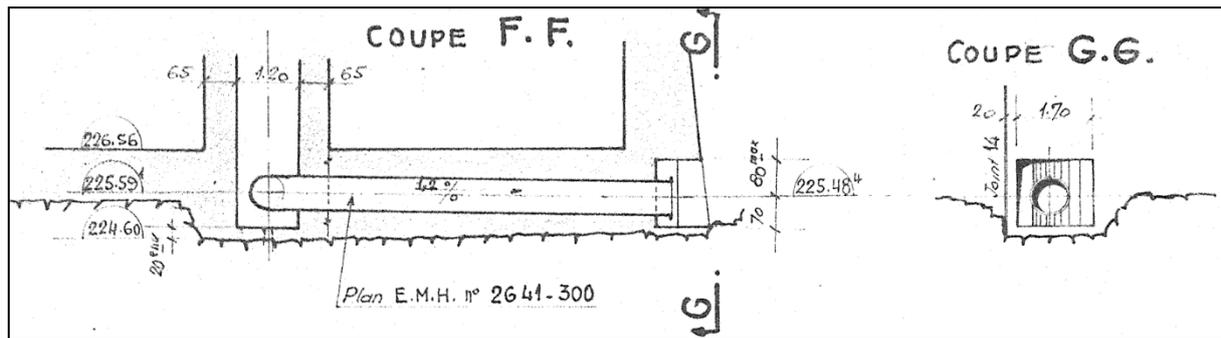


Figure 52 : Vues en plan et en coupe de la chambre de restitution aval

La chambre de restitution est située à l'aval du barrage, dans l'axe de la galerie ovoïde, et est accessible à pied depuis l'extérieur.

La chambre présente un aspect extérieur de forme :

- rectiligne sur ces voiles latéraux ;
- ellipsoïdale au niveau du « musoir » aval.

Les sorties des galeries de fuites RD et RG sont situées de part et d'autre du local. Dans cette zone, les épaisseurs de radier sont variables :

- dans l'axe des pertuis RD et RG, le radier présente une épaisseur de 1,06m environ :
 - ◆ sous face calée à 225,50 m NGF environ sur le rocher ;
 - ◆ arase supérieure calée à 226,56 m NGF ;
- localement dans l'axe du pertuis RG, le radier présente une épaisseur de 1,96 m environ :
 - ◆ sous face calée à 224,60 m NGF environ sur le rocher ;
 - ◆ arase supérieure calée à 226,56 m NGF ;

Cette épaisseur plus importante est imposée par la présence de la conduite de restitution qui traverse le radier (cf. coupe F-F de la Figure 52) ;
- dans l'axe de la conduite de restitution (i.e. au droit de la chambre), le radier présente une épaisseur de 0,20m environ :
 - ◆ sous face calée à 224,60 m NGF environ sur le rocher ;
 - ◆ arase supérieure calée à 224,80 m NGF ;

D'une manière générale, l'ensemble de ce radier est ancré au rocher par des aciers d'ancrage longs (3.00m d'ancrage dans le rocher) et courts (2.00m d'ancrage dans le rocher) en Ø 25 mm, disposés de manière alternée, selon un maillage 3,00 m x 3,00 m.

Un réseau de drainage est également disposé au niveau du radier. Il est composé d'un ensemble de drains inclinés vers l'aval, de diamètre Ø100mm, disposé également selon un maillage de 3,00 m x 3,00 m, et débouchant en sous face du radier sur des nids de cailloux.

L'accès à l'intérieur du local s'effectue par une ouverture de 3,50 m x 1,20 m. Cette dernière est protégée par une trappe métallique coulissante. La descente au fond de la chambre s'effectue par une échelle ancrée sur la face amont du local. L'absence de ligne de vie ou de stop chute nécessite actuellement l'emploi de longes pour descendre. A noter la présence d'un plancher caillebotis à mi-hauteur de la chambre (229.56 m NGF environ). La chambre présente une hauteur totale de 8,76 m environ.

Tableau 10 : Principales caractéristiques de la chambre de restitution aval existante

Caractéristiques	Dimensions
Longueur totale amont-aval	10,00 m
Largeur totale rive à rive	2,50 m
Dimensions intérieures de la chambre	3,50m x 1,20 m
Hauteur totale	8,76 m
Epaisseur radier	0,20 m
Arase supérieure de la chambre	233,56 m NGF
Arase supérieure du radier de la chambre	224,80 m NGF
Epaisseur des voiles latéraux	0,65 m

Le cheminement sur la plateforme supérieure de la chambre est sécurisé par des garde-corps.



Figure 53 : Chambre de restitution aval vue depuis l'aval du barrage

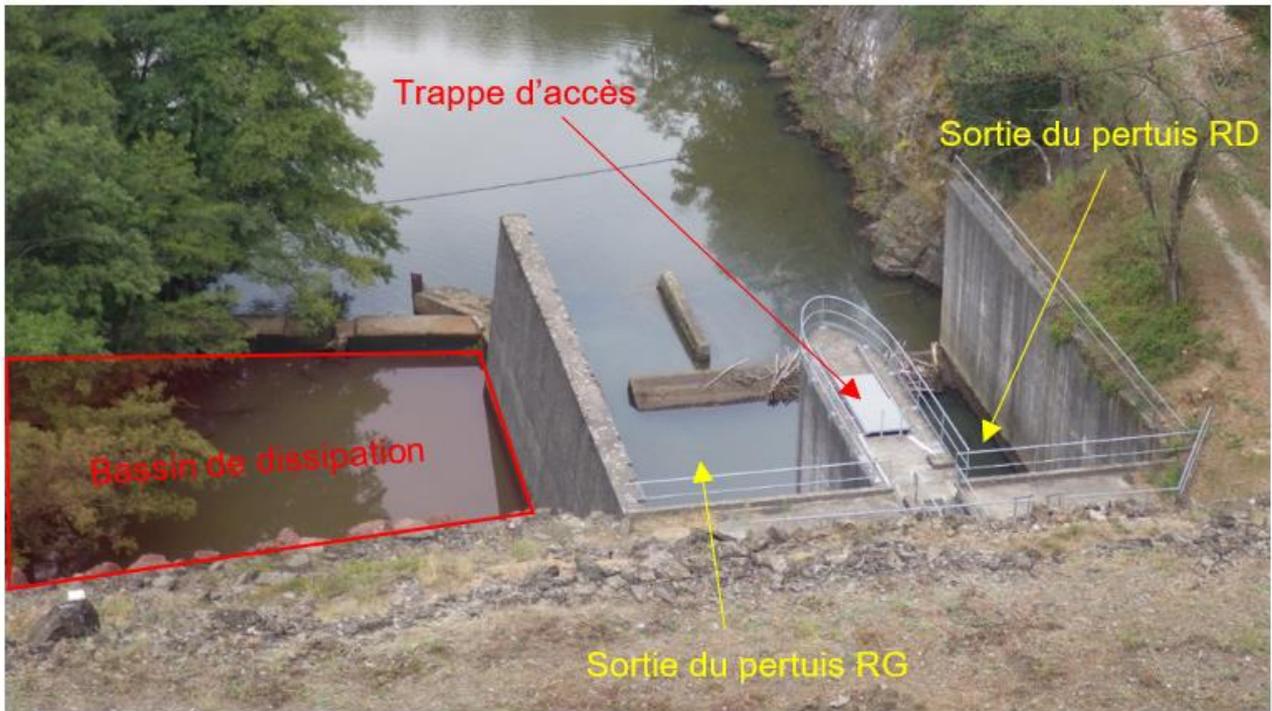


Figure 54 : Chambre de restitution aval vue depuis le couronnement du barrage

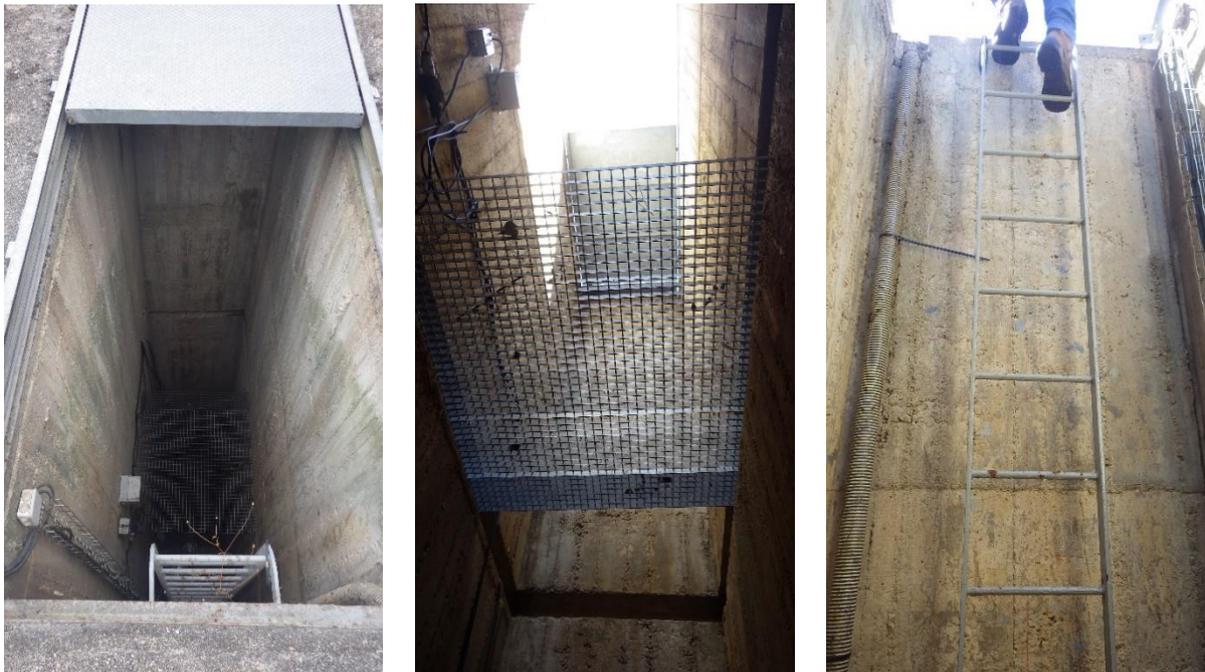


Figure 55 : Eléments de la chambre : Trappe métallique coulissante (à gauche), plateforme en caillebotis (au centre) et échelle d'accès (à droite)

D'une manière générale, l'intérieur de la chambre ne révèle pas de défauts structurels majeurs. Néanmoins, on notera que les faces en béton sont brutes et présentent par endroits des nids de cailloux (notamment en partie supérieure).

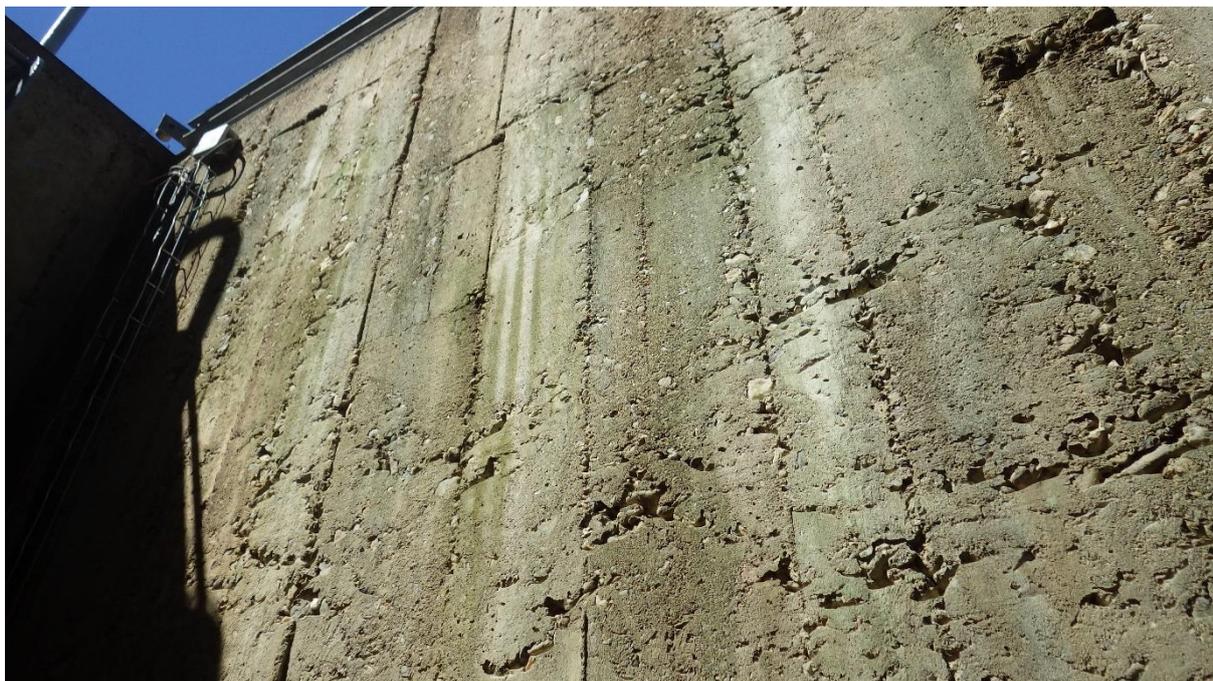


Figure 56 : Etat du parement intérieur des voiles de la chambre de restitution aval

5.9.1.2 Equipements

Nous ne disposons pas de plans précis concernant les organes de manœuvre et conduites présents dans cette chambre de restitution aval.

La conduite de restitution est composée à l'amont de 4 prises étagées de diamètre \varnothing 800 mm qui se rejoignent en une conduite unique de diamètre \varnothing 800 mm. Cette conduite rectiligne chemine sous l'ouvrage jusqu'à déboucher dans la chambre de restitution aval.

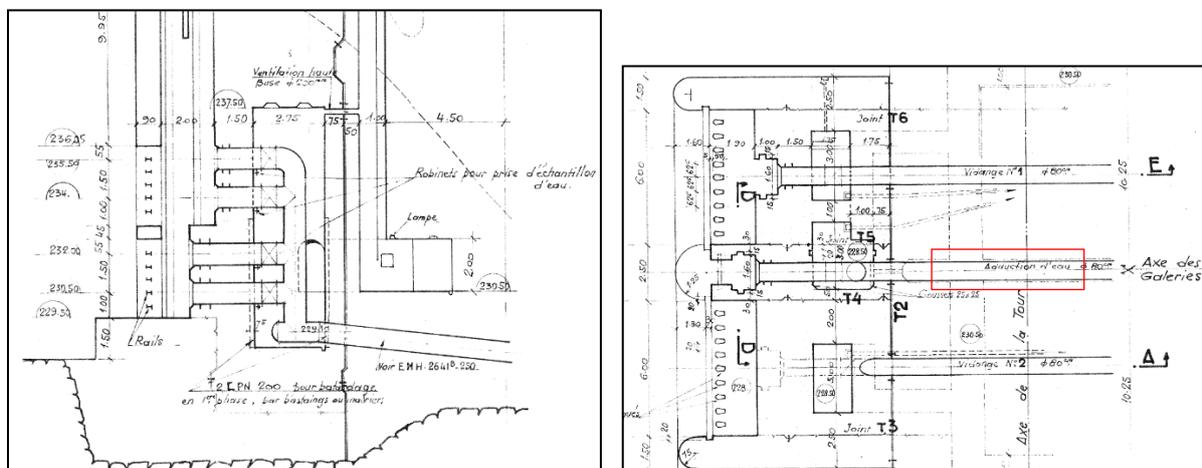


Figure 57 : Vues en plan et en coupe du circuit de restitution côté amont

Au niveau du local aval, le circuit de restitution est composé :

- d'un tronçon droit de la conduite en \varnothing 800 mm traversant le génie civil amont de la chambre. Ce tronçon est muni d'une bride à son extrémité ;
- d'une vanne opercule ; cette vanne est manœuvrée depuis un coffret situé en entrée de la galerie ovoïde ;
- d'une petite portion droite munie d'une bride côté vanne et d'un coude à 65° orienté vers la rive gauche ; l'extrémité de coude rentre dans le voile latéral rive gauche de la chambre ;

- d'un tronçon droit en \varnothing 800 mm traversant la sortie de galerie de fuite RG au niveau de son radier puis traversant le bajoyer RG du pertuis ; l'exutoire de cette conduite débouche dans un bassin de dissipation ; la pente de cette conduite est de 1,2% avec un axe calé à 225,591 mNGF en entrée et 225,484 mNGF en sortie (cf. coupe F-F de la Figure 52).



Figure 58 : Bassin de dissipation en sortie de la conduite de restitution

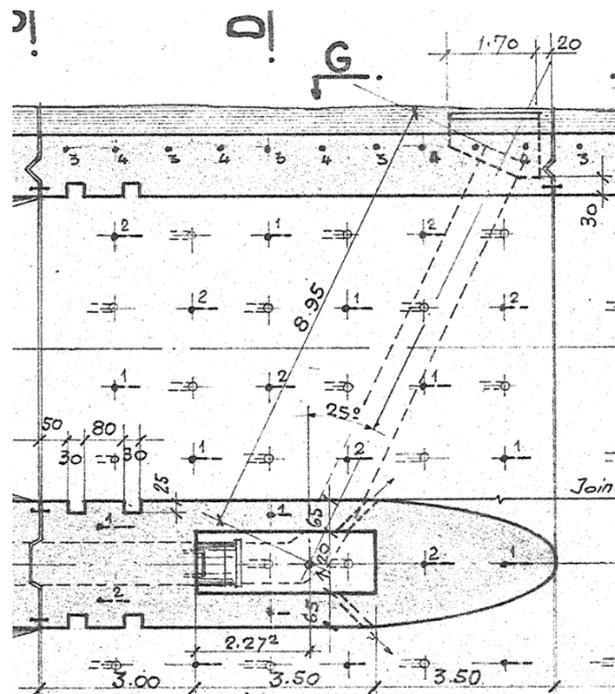


Figure 59 : Dimensions du circuit de restitution dans la chambre aval

Le local est équipé d'une pompe et d'une poire de niveau, qui permettent d'évacuer les infiltrations et autres fuites d'eau à l'intérieur de la chambre. L'évacuation s'effectue en partie supérieure du local, côté RD.



Figure 60 : Système d'évacuation de la chambre de restitution aval : Pompe (à gauche) et sortie des eaux pompées (au centre et à droite)

Les photos annotées ci-après permettent d'illustrer les différentes parties visibles dans la chambre aval constituant le système de restitution :

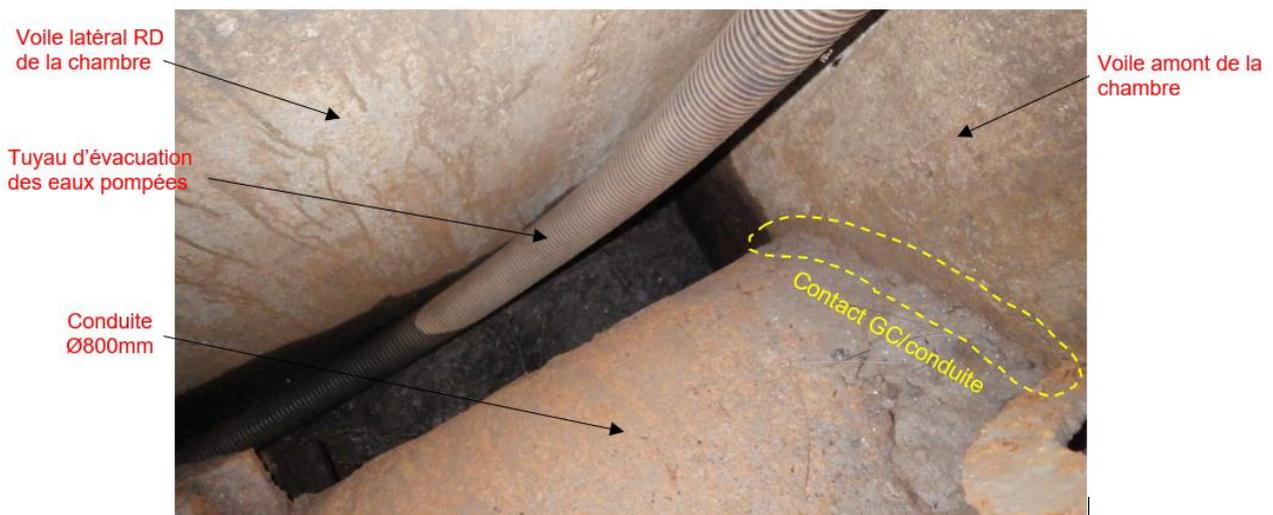


Figure 61 : Arrivée de la conduite Ø800mm dans la chambre aval (contact avec le GC)

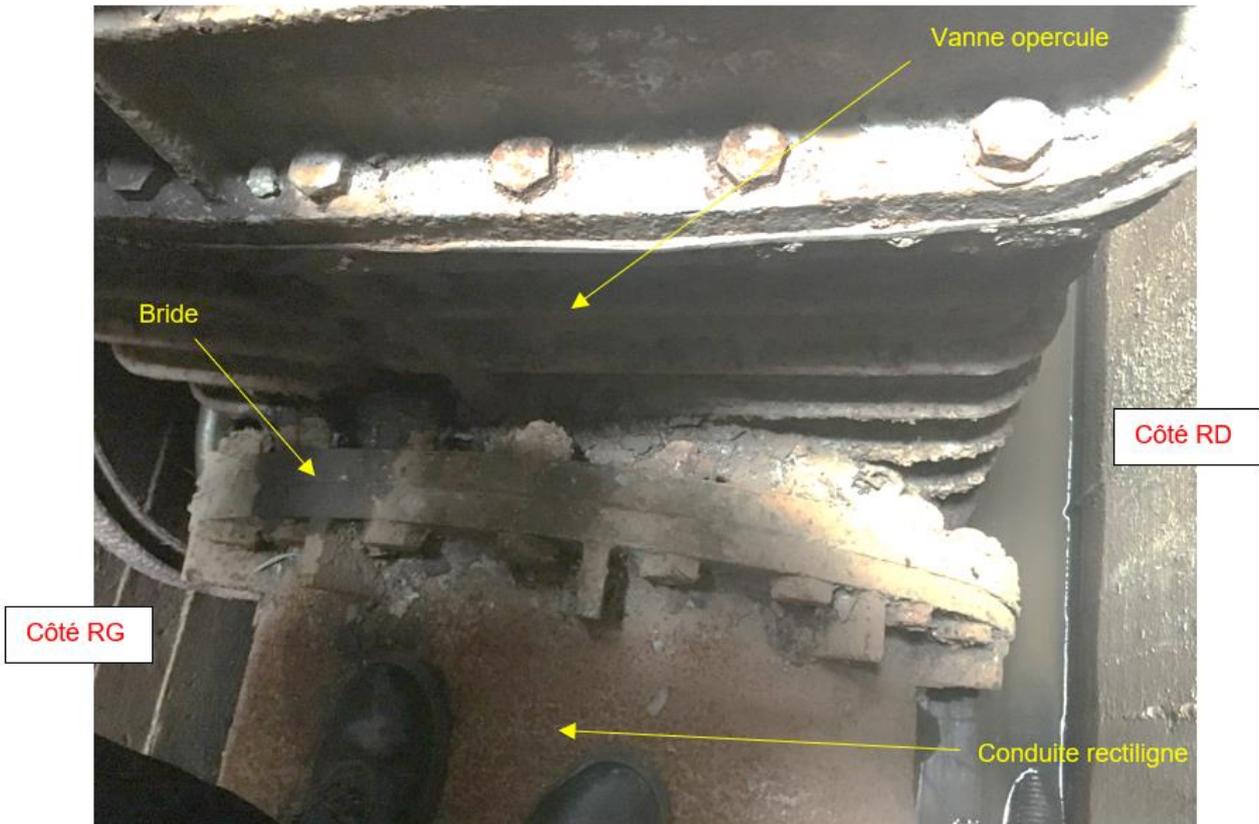


Figure 62 : Tronçon de conduite rectiligne avec bride en extrémité (côté amont de la vanne)



Figure 63 : Vanne opercule (vue aval de la vanne)

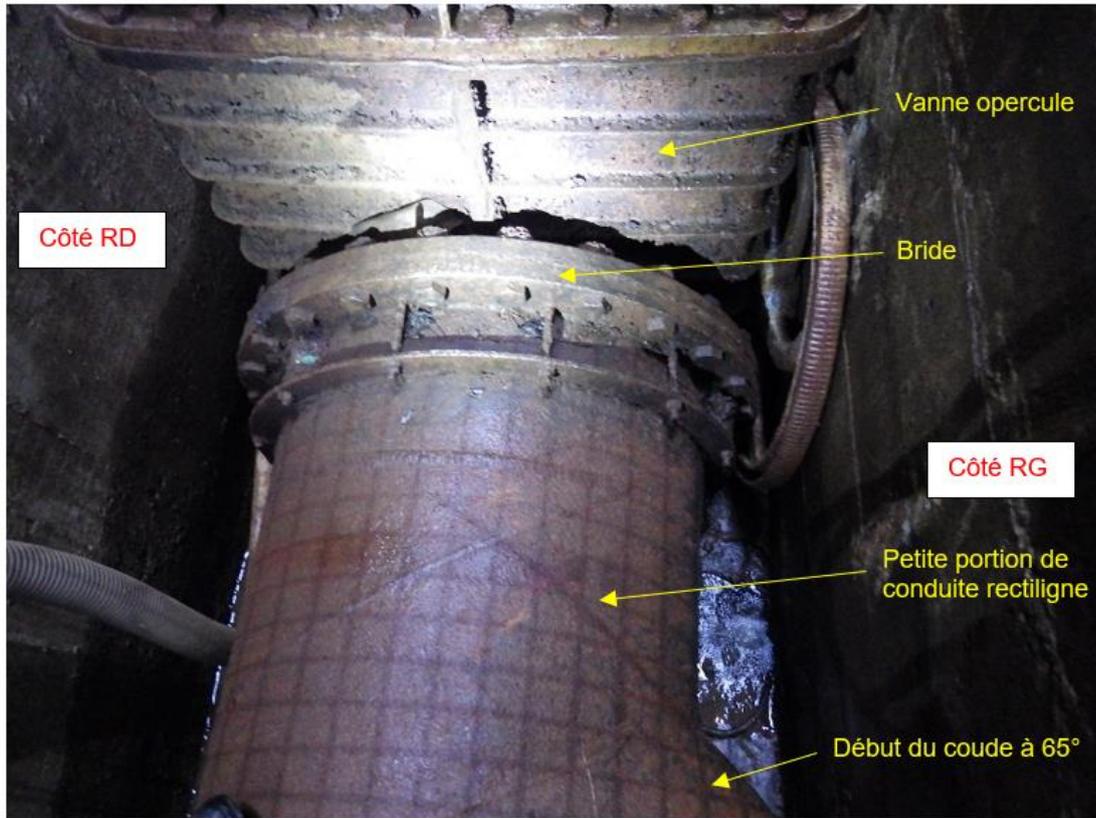


Figure 64 : Petite portion de conduite rectiligne entre la vanne et le coude à 65° (vue aval de la vanne)

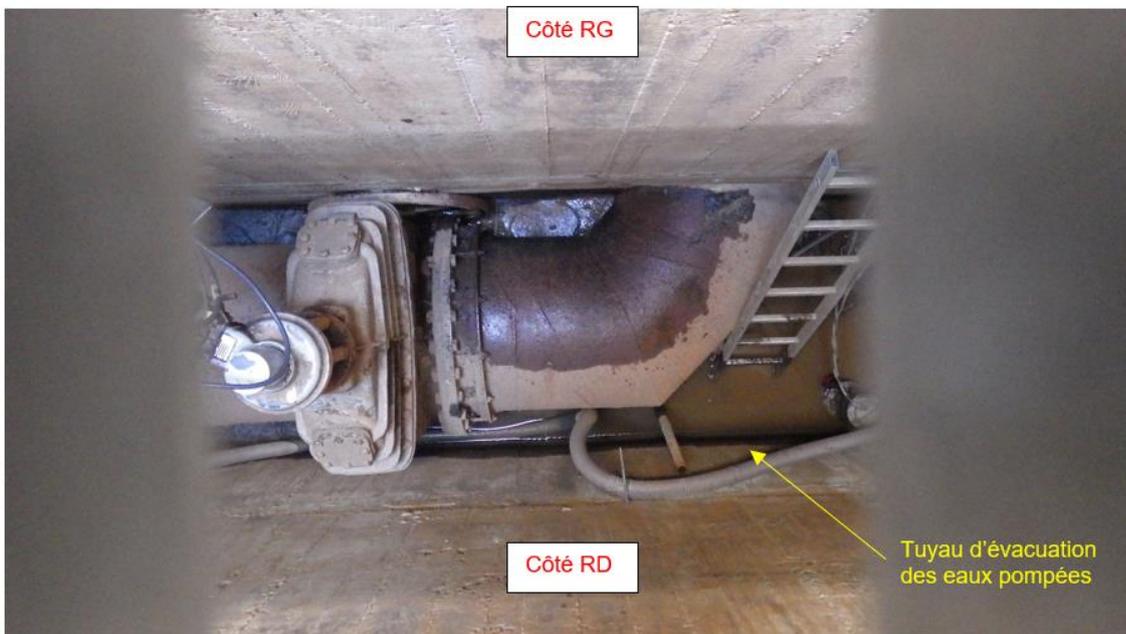


Figure 65 : Vue de la vanne et du coude à 65° (depuis la plateforme intermédiaire en caillebotis)



Figure 66 : Branchements situés dans la chambre aval



Figure 67 : Coffret de commande de la vanne opercule

5.9.1.3 Problématiques relatives à la chambre de restitution aval

L'état actuel du génie civil et des équipements ont engendré, au fur et à mesure des années, l'apparition de nouvelles problématiques :

- mauvaise étanchéité du radier de la chambre aval ;

- conduites corrodées et apparition de points de fuite en aval immédiat de la vanne ;
- vanne vieillissante (plus de 40 ans) ;
- régulation du débit par une vanne opercule (non idéal) ;
- nécessité du CD30 d'estimer finement le débit restitué, notamment durant les périodes de soutien d'étiage.

Problématique d'étanchéité du radier

Le local présente des infiltrations engendrant la présence d'eau à l'intérieur de la chambre. Ces constatations ne sont pas nouvelles (cf. réf [17]). Une pompe permet l'évacuation de l'eau mais la mise hors d'eau n'est pas permanente.

Une inspection spécifique du local a été réalisée le 02 septembre 2020. Les conditions d'observation du radier n'étaient pas optimales compte tenu de la présence d'une couche de sédiments en fond de chambre. Toutefois, lors de cette visite, au moins deux petites venues d'eau ont pu être constatées à l'interface radier/voile de la chambre.

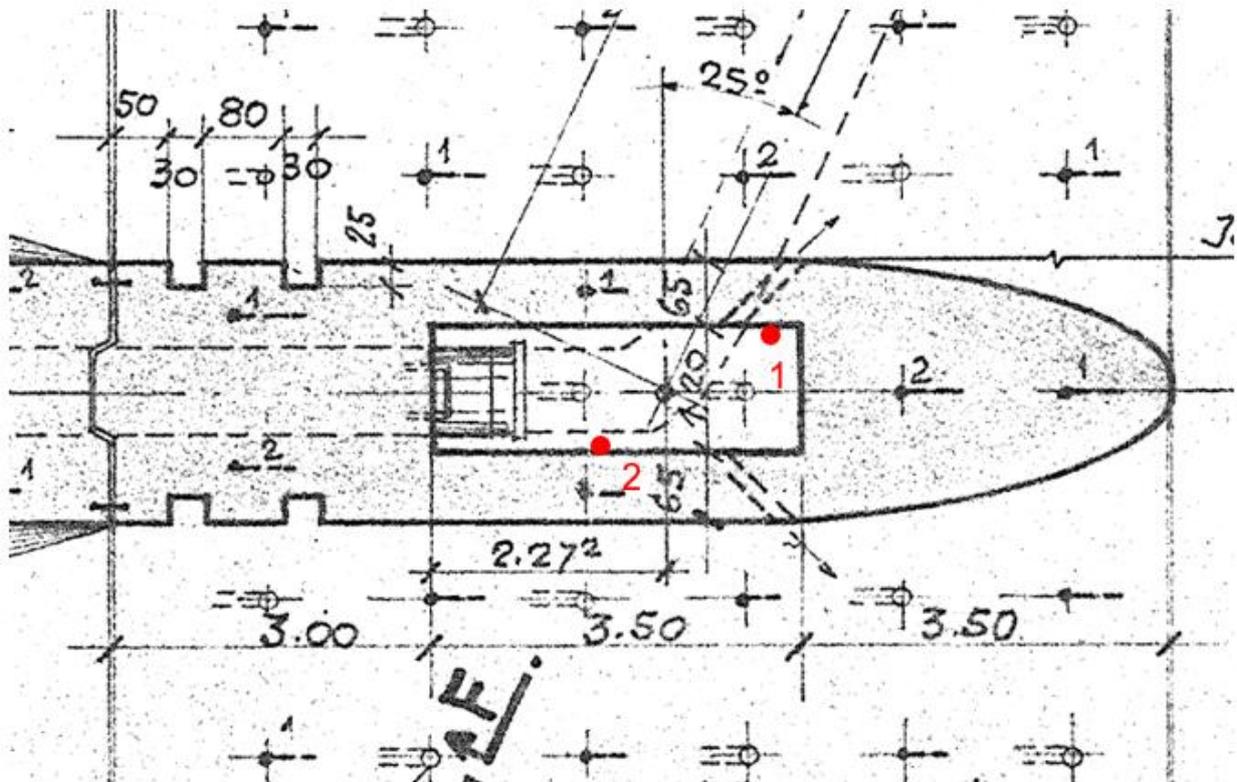


Figure 68 : Localisation des venues d'eau observées lors de la visite du 02/09/2020



Figure 69 : Venue d'eau n°1 observée lors de la visite du 02/09/2020

Problématique de corrosion des conduites et de la vanne

Les conduites et la vanne se situent dans un milieu en permanence humide avec une alternance entre immersion et émergence compte tenu du fonctionnement de la pompe d'exhaure. Ces conditions favorisent l'apparition de corrosion.

Ces phénomènes de corrosion, à la fois interne et externe, ne sont pas nouveaux. Des mesures d'épaisseurs par ultrasons avaient été réalisées en décembre 2009 (cf. réf [18]) et en juillet 2010 (cf. réf [19]).

Les résultats faisaient déjà ressortir à l'époque une conduite corrodée avec présence de chancres sur l'ensemble de la conduite que ce soit en amont ou en aval de la vanne de sectionnement. Les chancres extérieurs mesurés étaient de l'ordre de 0,50 à 3,00 mm.

D'autres mesures ponctuelles ont mis également en évidence la présence d'épaisseur résiduelle ponctuelle de 2,80mm au minimum (pour une épaisseur d'origine de 6,50 mm).

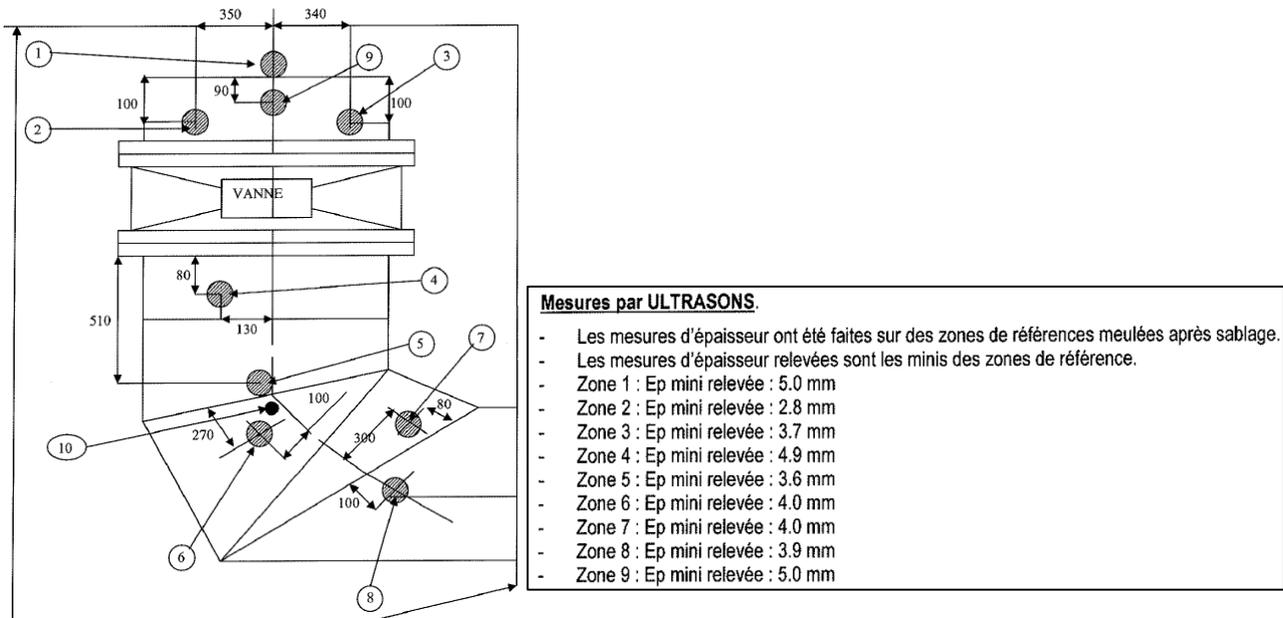


Figure 70 : Mesures d'épaisseur de juillet 2010 (réf [19])

Lors de la VTA du 26 septembre 2019 (cote de plan d'eau amont à 236,02 m NGF), il a été constaté pour la première fois l'apparition d'un point de fuite à l'aval de la vanne. L'évolution de cette fuite a pu être constatée suite à nos venues successives les :

- 02 septembre 2020 (inspection du local) avec cote du plan d'eau amont à 234,95 m NGF ;
- 20 octobre 2020 (VTA 2020) avec cote du plan d'eau amont à 242,13 m NGF ;
- 09 septembre 2021 (VTA 2021) avec cote du plan d'eau amont à 238,67 m NGF.

La dernière visite a mis en évidence la rapidité de l'évolution de cette fuite avec l'apparition de nouveaux points de fuite à proximité immédiate et/ou l'agrandissement des premiers points de fuite.



26 septembre 2019



02 septembre 2020



20 octobre 2020



09 septembre 2021

Figure 71 : Evolution de la fuite à l'aval de la vanne

Problématique de vanne vieillissante

Compte tenu des conditions extérieures dans lesquelles évolue la vanne, l'état de cette dernière doit probablement être équivalent à celui de la conduite.

L'utilisation de cette vanne depuis plus de 40 ans est remarquable et fait preuve d'une robustesse appréciable. Néanmoins, l'étanchéité de la vanne ne doit plus être parfaite et son mécanisme doit présenter quelques points durs lors de sa manœuvre.

Le remplacement de cet organe est à prévoir.

Problématique de la régulation du débit par une vanne opercule

La vanne actuelle est une vanne de sectionnement de type opercule. Compte tenu de sa typologie, son fonctionnement optimal est un fonctionnement en tout ou rien (complètement ouverte ou complètement fermée).

Néanmoins, cette vanne a été utilisée depuis la création de l'ouvrage comme une vanne de régulation des débits.

Le remplacement de cet organe par une autre typologie de vanne plus adaptée à la régulation des débits est à prévoir.

Problématique de l'estimation fine des débits restitués à l'aval

La gestion fine des débits réservés sur les barrages de Sainte Cécile d'Andorge et des Cambous est un sujet majeur pour le Conseil Départemental du Gard. Le CD30 souhaite donc équiper ses ouvrages d'appareils de mesure fiables permettant l'estimation la plus précise possible des débits restitués à l'aval. Comme rappelé dans la note [14], la mesure de ce débit en continu est nécessaire afin de :

- disposer d'organes de régulation permettant de pouvoir gérer au mieux le niveau des plans d'eau amont ;
- pouvoir rendre compte auprès des parties prenantes (acteurs locaux, police de l'eau, etc.) des débits réellement restitués à l'aval ;
- disposer d'organe de régulation permettant une mise en œuvre du soutien d'étiage à la hauteur des attentes locales et réglementaires.

A noter que l'étude de PROJET de sécurisation du barrage des Cambous (réf. [20]) prévoit l'installation d'un débitmètre électromagnétique en DN 800 avec convertisseur déporté en tête de la galerie sur le circuit de restitution, en amont immédiat d'une future vanne annulaire motorisée en DN 900.

L'installation d'un tel appareil est également privilégiée sur le barrage de Sainte Cécile d'Andorge (cf. réf [14]).

5.9.2 HYPOTHESES ET CONTRAINTES IMPOSEES PAR LE PROJET DE SECURISATION

5.9.2.1 Position de la future chambre de restitution

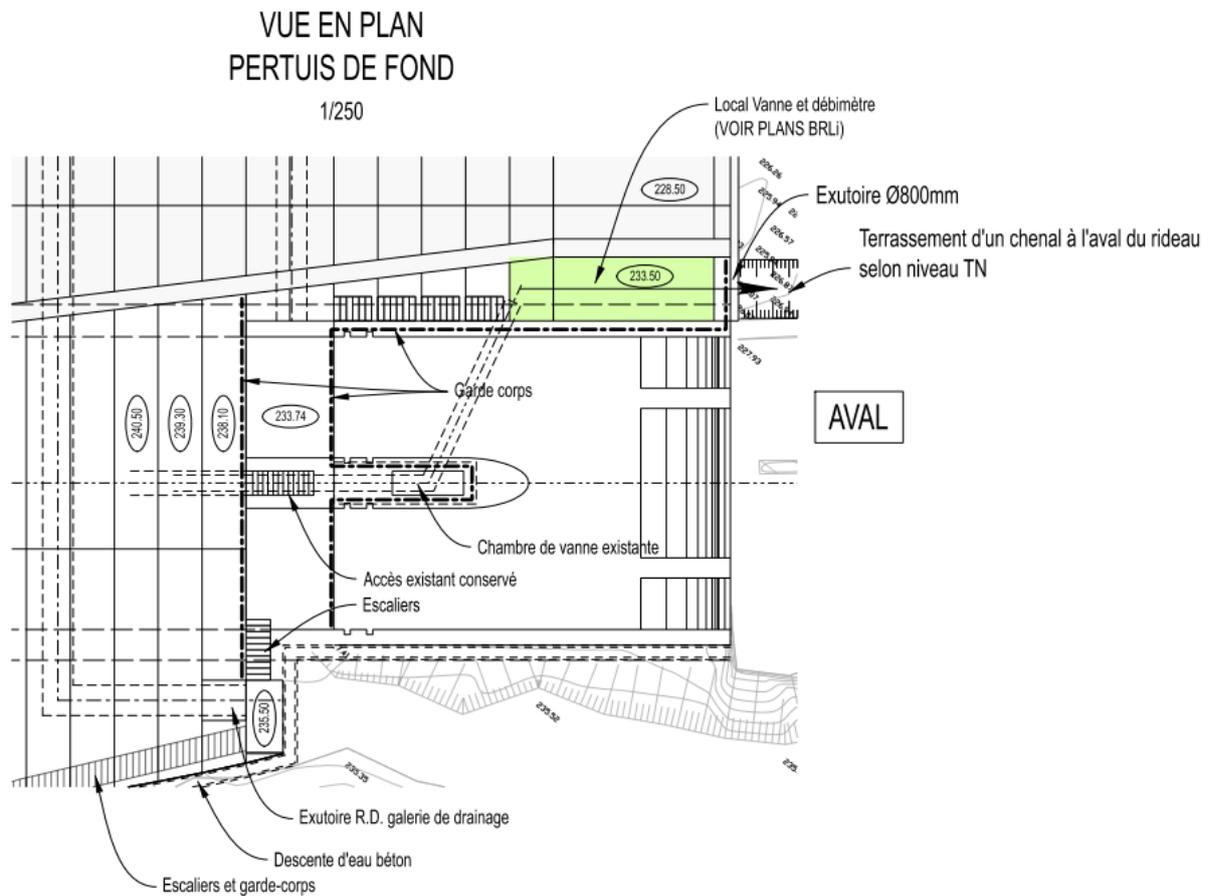


Figure 72 : Extrait du futur aménagement à l'aval du barrage

La Figure 72 permet de situer l'implantation de la future chambre de restitution. La zone disponible entre le bajoyer RG des pertuis existant et le bajoyer RD du futur évacuateur est compatible avec la création de la future chambre.

La superposition de la Figure 72 avec une vue Google Earth du site de Sainte Cécile d'Andorge confirme que le futur local sera situé en lieu et place du bassin de dissipation actuel.



Figure 73 : Superposition d'un plan Projet et d'une vue Google Earth

5.9.2.2 Capacité hydraulique de l'organe de restitution actuel

L'ETC de 2013 (réf [17]) fait mention d'un débit maximal de 5 m³/s pour l'ouvrage de restitution. En parallèle, le règlement d'eau du barrage impose un soutien au débit du cours d'un maximum de 200 L/s pendant les périodes de soutien d'étiage notamment.

Ces informations sont importantes puisqu'elles conditionnent les dimensions de la future vanne.

Le mode de gestion est également un autre facteur à intégrer dans le choix de la future vanne. Après échange avec l'exploitant du barrage, il ressort les points suivants :

- en général, la vanne de restitution est ouverte quand le niveau atteint environ 242,03 mNGF (soit environ 3cm au-dessus des pertuis) ;
- cette ouverture commence très souvent entre la mi-juillet et début août. De manière exceptionnelle, et suivant les années, il est possible qu'elle commence plus tôt (début juillet) ou un peu plus tard (mi-août) ;
- en moyenne, cette vanne est fermée à partir de la mi-septembre voire fin octobre (variable selon les années) ;
- l'ouverture de la vanne guillotine dépasse rarement les 15% d'ouverture ; ceci confirme bien une utilisation de la vanne pour la gestion des petits débits spécifiquement.

Un re-calcul de la débitance maximale de l'organe de restitution actuelle a donc été réalisé.

Après estimation des pertes de charges linéaires et singulières du circuit de restitution, il est possible de tracer la courbe hauteur/débit ci-après :

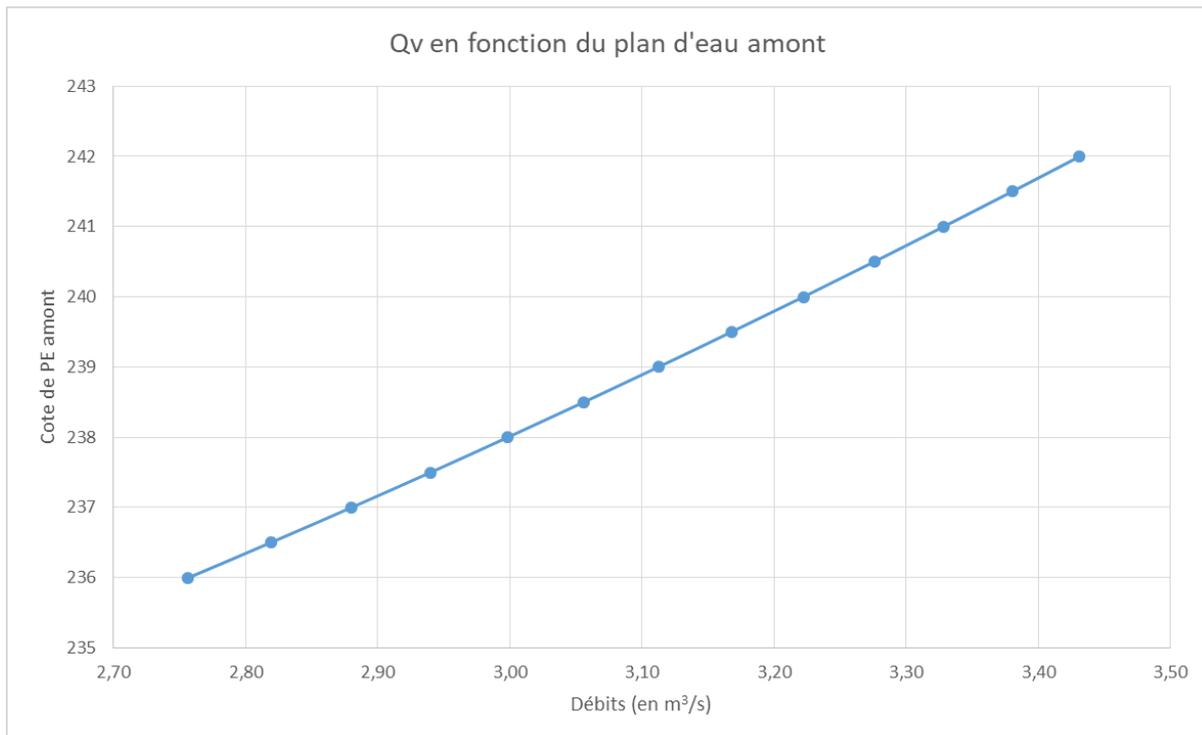


Figure 74 : Courbe de débitance de l'organe de restitution actuel en fonction de la cote du plan d'eau amont

Il apparaît que la capacité hydraulique de l'organe de restitution actuelle est en réalité limitée à une valeur maximale de 3,40 m³/s.

Toute cette analyse (débit maximal, période d'utilisation réelle de la vanne, retour d'expérience du mode d'utilisation actuel) conduit à prioriser un dimensionnement de la future vanne sur la possibilité de gérer finement les petits débits (200 L/s) plus que sur la capacité à pouvoir évacuer des débits importants ($Q_{max} \approx 3.40 \text{ m}^3/\text{s}$).

5.9.2.3 Position du débitmètre

Le document [14] préconise l'installation du débitmètre au niveau des parties accessibles, au plus proche de la vanne de garde.

Toutefois, les dimensions actuelles de la chambre aval ne permettent pas d'installer cet équipement dans cette zone. Un nouveau local accueillant ce débitmètre doit donc être créé. La zone repérée sur la Figure 72 est retenue.

La position précise de cet équipement est détaillée au §5.9.3.4.

Par ailleurs, compte tenu de la plage de débit à mesurer allant de 200 L/s à 3,40 m³/s au maximum (cf. §5.9.2.2), il est nécessaire de prévoir un débitmètre de diamètre $\varnothing 700 \text{ mm}$ minimum. Afin d'assurer la pleine efficacité de ce dispositif, des longueurs droites minimales sont à respecter à l'amont et à l'aval du dispositif :

- à l'amont : $\geq 5x\varnothing$ soit une longueur minimale de 3.50m ;
- à l'aval : $\geq 2x\varnothing$ soit une longueur minimale de 1.40m ;
- longueur du dispositif : 0.70m.

Il convient donc de respecter une longueur droite totale de 5,60 m au minimum.

5.9.2.4 Remplacement de la vanne existante

Afin de répondre favorablement aux problématiques exposées au §5.9.1.3, il a été acté de retenir la solution d'un remplacement de la vanne actuelle par une nouvelle vanne de régulation type vanne annulaire.

Afin d'éviter tout risque de mise en vibration de cet équipement, les fournisseurs conseillent pour ce type de vanne, une plage d'ouverture supérieure ou égale à 20-25%.

En prenant en considération cette contrainte pour la restitution d'un débit réservé de 200 L/s sous une cote de plan d'eau amont de 242 mNGF (au-dessus, les pertuis continuent de déverser et la restitution n'est pas utilisée), une vanne annulaire en Ø 700 mm présente le meilleur compromis :

- débit maximal : $Q_{max} = 2.25 \text{ m}^3/\text{s}$;
- débit minimal : $Q_{min} = 200 \text{ L/s}$ à 22% d'ouverture de la vanne.

Plus la cote de plan d'eau diminuera au fur et à mesure de la période de soutien d'étiage, plus le pourcentage d'ouverture de la vanne augmentera, permettant ainsi de s'éloigner d'autant plus de la frange basse de manœuvre imposée par les fournisseurs (20-25%).

5.9.3 SOLUTION TECHNIQUE RETENUE

La solution technique retenue consiste à :

- retirer la vanne existante de la chambre aval ;
- remplacer les portions de conduites corrodées situées dans la chambre existante ;
- combler partiellement la chambre existante de béton ;
- installer une nouvelle vanne de régulation et un débitmètre dans un nouveau local en sortie du circuit de restitution existant.

La portion de conduite située sous le radier du pertuis de la galerie RG est laissée en place mais pourra faire l'objet de traitement localisé si nécessaire.

Afin de faciliter l'exécution d'inspection caméra ultérieure à l'intérieur des conduites, une cheminée Ø800mm (type « trou d'homme ») est mise en place. Ces dimensions permettent l'insertion de matériel d'inspection télévisuelle (caméra montée sur chariot filoguidé).

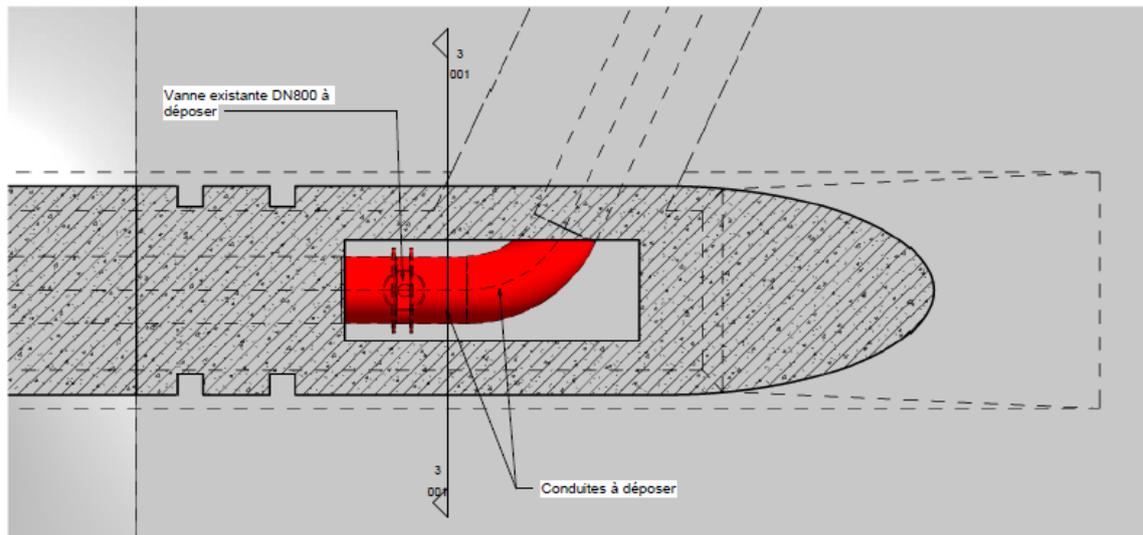
5.9.3.1 Suppression de la vanne opercule existante

Comme explicité au §5.9.1.3 la vanne existante est vieillissante et peu adaptée pour de la régulation fine de débit.

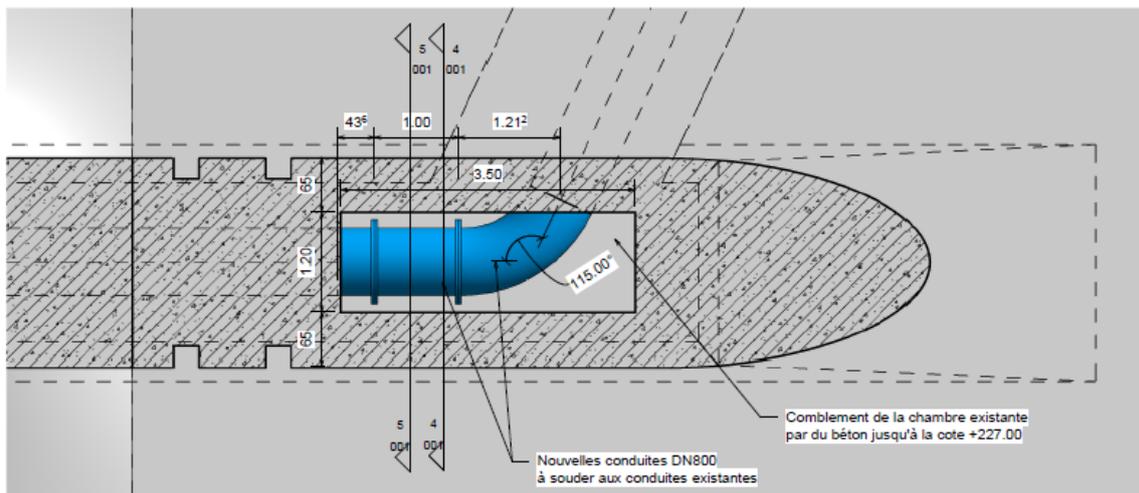
L'objectif de cette solution est donc de remplacer la vanne par un équipement type vanne annulaire.

5.9.3.2 Remplacement des portions de conduites corrodées de la chambre aval

Les autres portions de conduites accessibles dans la chambre aval seront également retirées et remplacées par de nouvelles conduites. Ceci permettra de traiter la problématique de corrosion explicitée au §5.9.1.3. Les nouvelles conduites seront soudées aux conduites existantes après déconstruction locale du GC.



1 Vue en plan_dépose conduite et vanne existantes
1 : 50



2 Vue en plan_replacement de la conduite et comblement
1 : 50

Figure 75 : Remplacement des conduites corrodées dans la chambre aval existante

La prestation de l'entreprise comprendra toutes les sujétions liées aux travaux de dépose et d'évacuation des éléments de tuyauterie et de robinetterie disposés dans la chambre existante.

On notera entre autres, après consignation :

- la vidange, le démontage, le découpage des tuyaux au chalumeau si nécessaire ;
- la manutention des éléments de tuyauterie par la trappe existante avec utilisation de tout moyen de manutention nécessaire ;
- toutes sujétions pour accès difficile et contraintes d'encombrement ;
- toutes sujétions liées à la présence de canalisations et câbles en service dans l'embaras des travaux ;
- le transport vers l'extérieur du local ;
- la reprise et la dépose sur un camion de chantier pour évacuation ;

- l'évacuation en décharge agréée.

5.9.3.3 Comblement partiel de la chambre aval existante par un remplissage béton

La nouvelle vanne étant installée dans un autre local, la chambre existante ne contiendra dès lors que des tronçons de conduite. Leur accessibilité n'est plus rendue strictement nécessaire. La problématique d'étanchéité (cf. 5.9.1.3) peut donc être traitée de manière plus rustique et simplement par un remplissage en béton d'une partie de la chambre. Un remplissage jusqu'à la cote de 227 m NGF (soit environ sur 2,20 m de hauteur) est prévu.

Afin de faciliter l'exécution d'inspection caméra ultérieure à l'intérieur des conduites, il est prévu la mise en place d'une cheminée \varnothing 800 mm (type « trou d'homme ») dont les dimensions permettront l'insertion de matériel d'inspection télévisuelle (caméra montée sur chariot filoguidé).

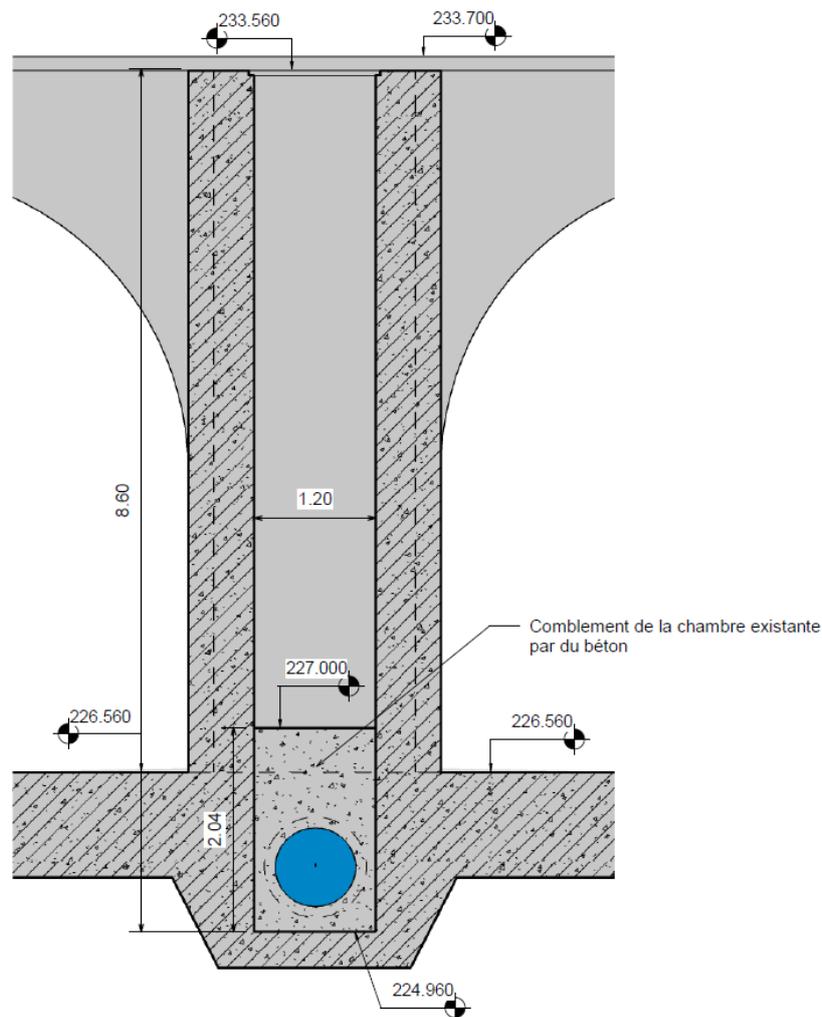
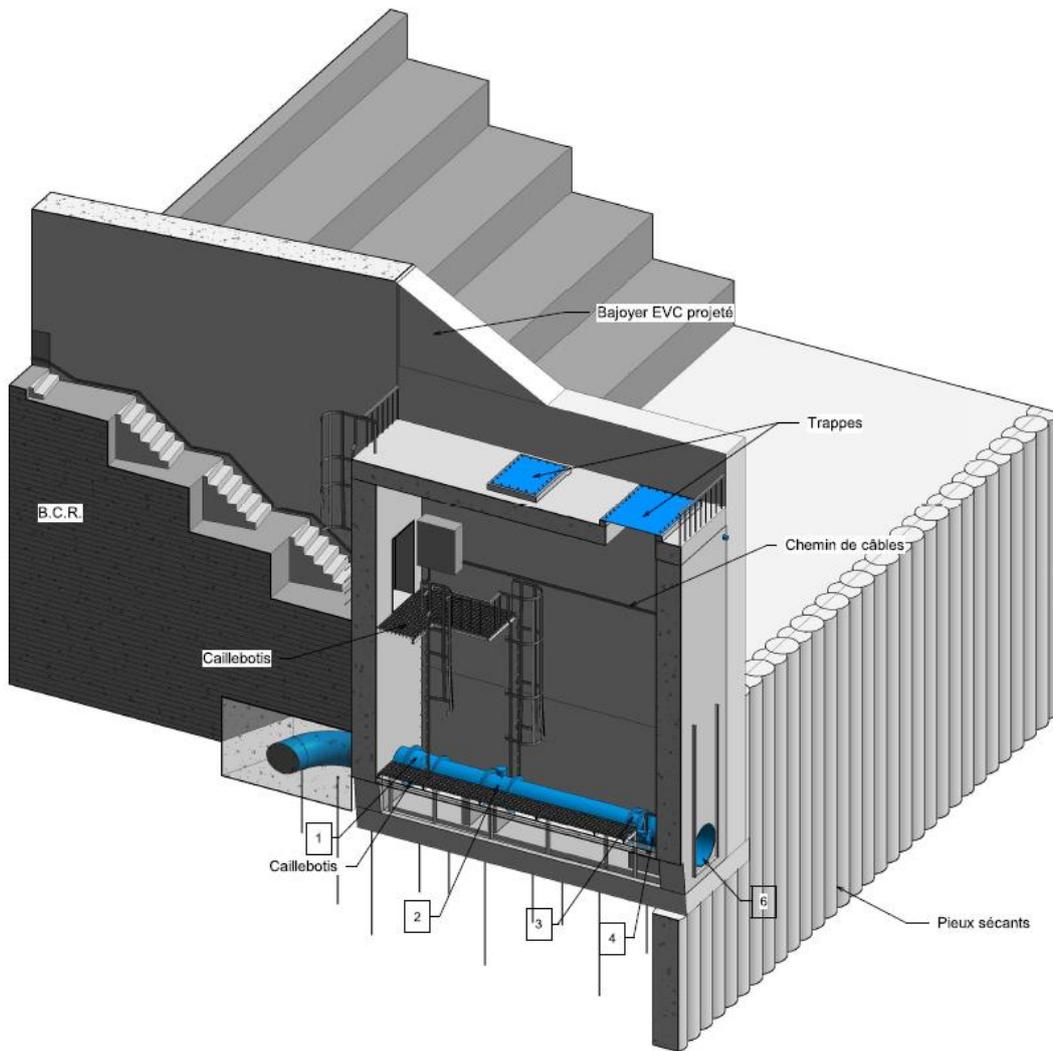


Figure 76 : Remplissage en béton de la chambre aval existante

5.9.3.4 Réalisation d'un nouveau local pour le débitmètre et la vanne de régulation

L'ajout d'une nouvelle vanne de régulation et d'un débitmètre permet de répondre aux problématiques explicitées au §5.9.1.3.



Légende:

1. Cône de réduction DN800/700
2. Débitmètre DN700
3. Joint de démontage DN700
4. Vanne annulaire DN700
5. Bride d'adaptation sur mur
6. Raccord bride-uni et manchette d'ancrage DN1000
7. Vanne à opercule DN80

Figure 77 : Vue 3D du nouveau local de restitution

Génie civil

Le nouveau local présente un confort d'exploitation bien supérieur au local de restitution existant :

- accès sécurisé au fond de la chambre par une échelle crinoline ;
- tous les équipements sont situés dans un seul et même endroit ;

- visuel direct sur la vanne lors de sa manœuvre (commande en local) ;
- conditions optimales d'exploitation via l'installation d'éclairages et de ventilation (extracteur d'air).

Le nouveau local sera enchâssé entre le futur bajoyer de l'évacuateur de crue et le bajoyer RG des pertuis. La réalisation d'un radier, d'un voile amont et d'un voile aval permettront de confiner le local. Ce dernier sera ancré au rocher au moyen de barres d'ancrage.

L'implantation des ancrages reprendra le même principe que les ancrages existants actuellement sous les pertuis, à savoir :

- barres $\varnothing 25\text{mm}$;
- constitués de barres courtes et longues :
 - ♦ barres courtes ancrées de 2m de longueur ;
 - ♦ barres longues ancrées de 3m de longueur ;
- Implantées en quinconce selon une maille moyenne de 1,50 m X 1,15 m (cf. figure suivante)

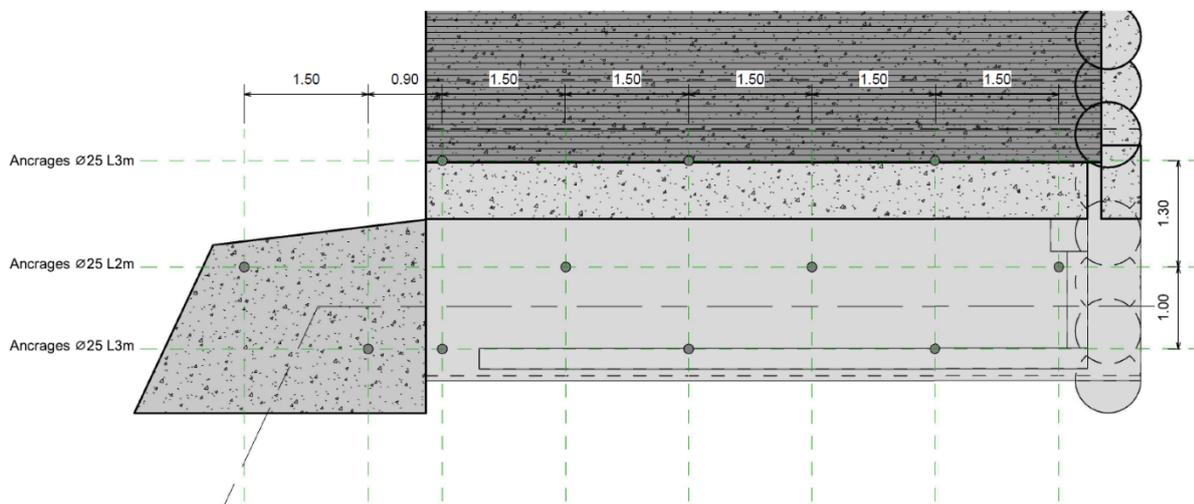


Figure 78 : Implantation des ancrages

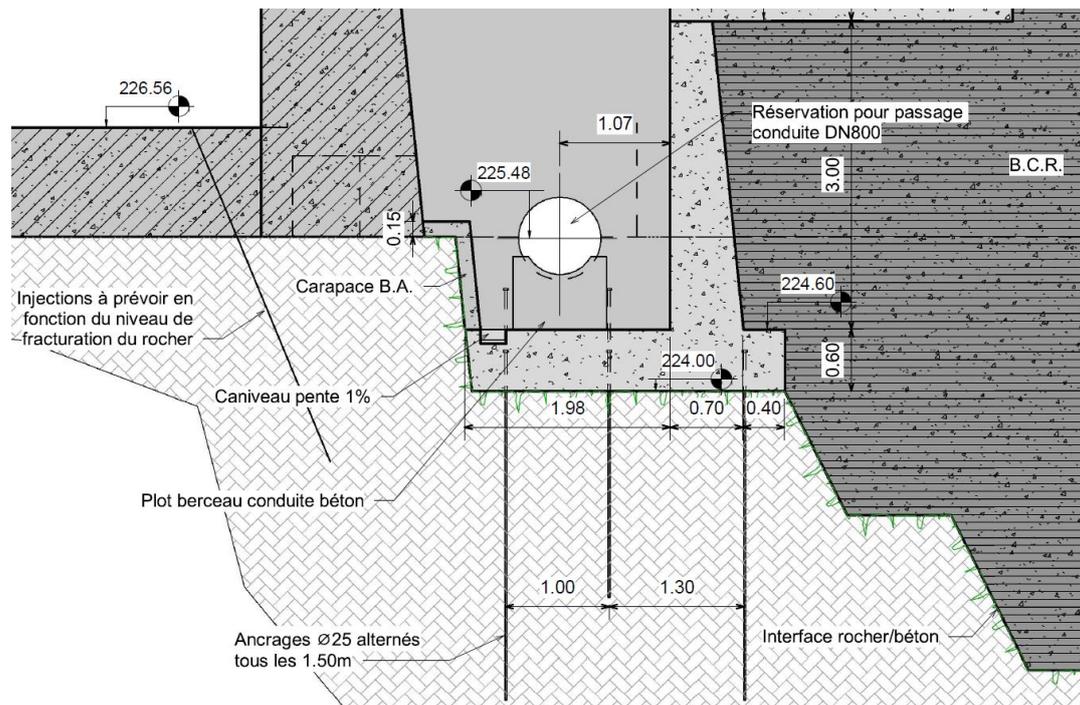


Figure 79 : Détail sur ancrages (vue vers l'amont)

Il a été fait le choix de positionner le voile amont du futur local en aval du joint existant dans le bajoyer RG des pertuis afin de réduire au maximum les venues d'eau. Les portions de conduites situées à l'amont de ce voile seront alors noyées dans un massif en béton, lui-même ancré au rocher.

Côté RD du local, les travaux nécessiteront une phase de terrassement/déroctage à proximité du bajoyer RG des pertuis existants. Le profil de ce déroctage est représenté sur la figure suivante. Afin d'éviter au maximum les venues d'eau dans le nouveau local et les sous-pressions, il est prévu :

- la réalisation de forages d'injection depuis l'intérieur du pertuis RG afin de créer comme un voile d'étanchéité dans le sens amont/aval ;
- la réalisation d'une carapace en béton armé épousant le profil du déroctage ;
- la mise en place de joints type waterstop :
 - ◆ à l'interface radier/carapace ;
 - ◆ à l'interface carapace/bajoyer RG existant ;
- la réalisation d'une cunette en pied de la carapace permettant de canaliser les éventuelles infiltrations jusqu'à un puisard muni d'une pompe d'évacuation.

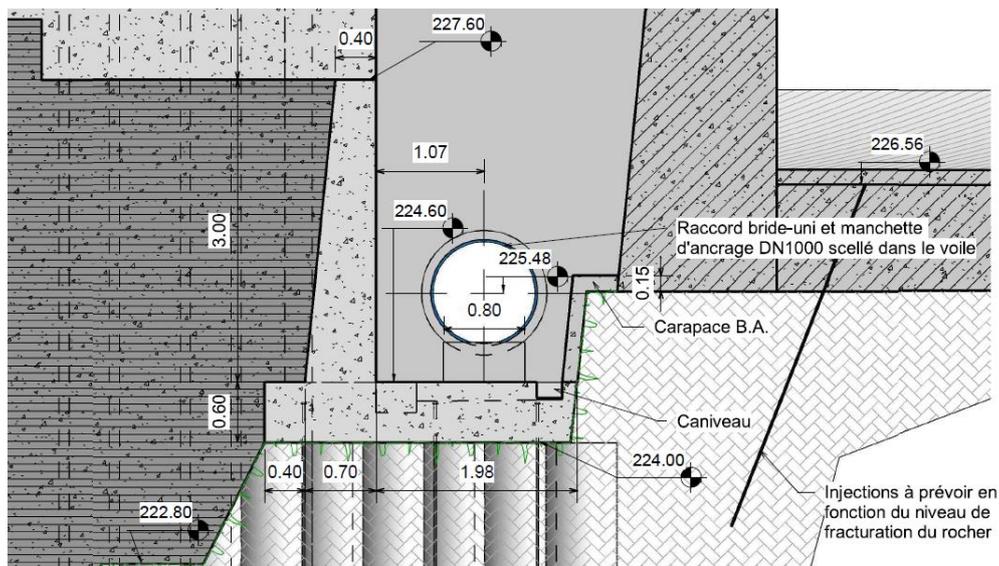


Figure 80 : Traitement du coin rocheux sous le bajoyer RG des pertuis existants (vue vers l'aval)

La dalle supérieure du local reposera d'un côté sur la tête du bajoyer RG des pertuis et elle sera ancrée dans le bajoyer de l'évacuateur de crue de l'autre. Elle présentera également des ouvertures adaptées aux dimensions du débitmètre et de la vanne annulaire afin de pouvoir les sortir du local au besoin.

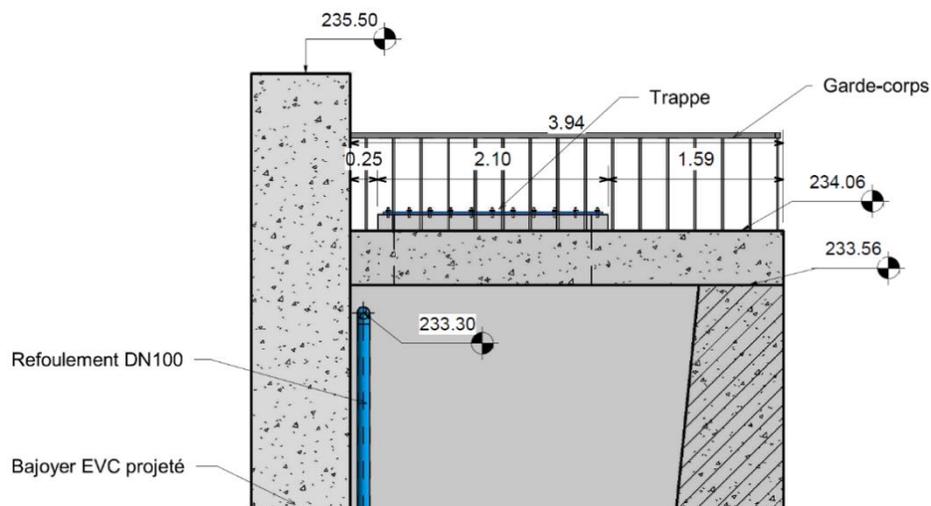


Figure 81 : Dalle de couverture du futur local

Vantellerie

Les travaux des équipements hydromécaniques comprennent :

- la fourniture et la pose d'une longueur droite et d'un coude à brides en DN 800 au niveau de l'exutoire existant, permettant de retrouver un axe amont/aval ;
- la fourniture et la pose d'un convergent à brides en DN 800 / DN 700 avec un angle de 8° ;
- la fourniture et la pose d'une longueur droite à brides en DN 700 ;
- la fourniture et la pose d'un débitmètre électromagnétique en DN 700 avec convertisseur déporté en tête du local ;
- la fourniture et la pose d'une longueur droite à brides en DN 700. Elle sera munie d'un piquage en DN 80 pour la vidange ;
- la fourniture et la pose d'une manchette de démontage autobutée en DN 700 ;

- la fourniture et la pose d'une vanne annulaire motorisée en DN 700 avec commande déportée en tête du local ;
- la fourniture et la pose d'une bride d'adaptation entre la vanne et la manchette ;
- la fourniture et la pose d'une manchette à brides en DN 1000 avec collerette d'ancrage à sceller dans le voile aval en béton armé.

Les pièces de tuyauterie seront en acier et revêtues d'une protection par peinture époxy.

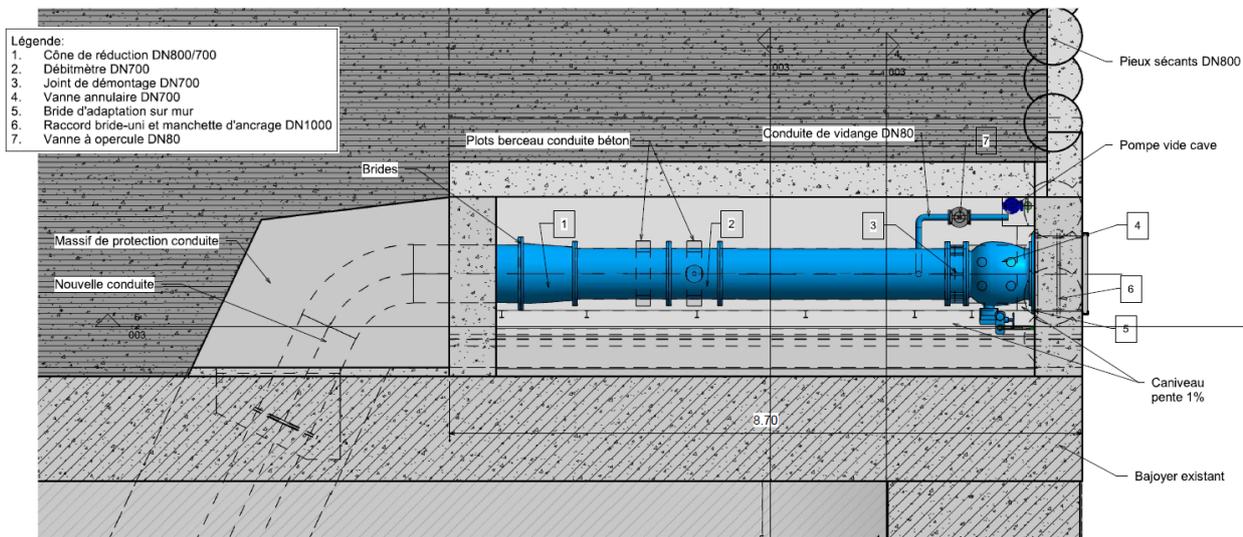


Figure 82 : Pièces de vantellerie

Dispositifs de contrôle commande

Bilan de puissance

L'ajout de nouveaux équipements induit une augmentation de la puissance électrique qui sera consommée. Toutefois, au regard des éléments transmis par les fabricants de ces équipements, la puissance supplémentaire installée devrait être de l'ordre de 5 kW dont la majorité provient de la pompe d'exhaure (environ 4 kW).

La puissance actuellement consommée devant être faible au regard des équipements actuels, l'accroît de puissance doit pouvoir être soutiré sur l'installation existante.

Alimentation électrique du coffret

Un coffret électrique sera installé à l'entrée du nouveau local et sera destiné à l'alimentation des nouveaux équipements.

Le coffret électrique existant, situé à l'entrée de la galerie, qui permet d'assurer la protection et la commande de la vanne opercule motorisée sera déposé. Il sera remplacé par une boîte de raccordement qui prolongera le câble d'alimentation actuel jusqu'au coffret électrique du nouveau local. Le câble sera installé à l'intérieur d'un chemin de câbles capoté qui suivra le cheminement entre ces deux locaux.

En fonction de la section du câble d'alimentation actuel, il sera envisagé de le remplacer sur son intégralité.

Composition du coffret

Le nouveau coffret, appelé « coffret de restitution » sera installé à l'intérieur du nouveau local au droit de la plateforme d'accès.

Il assurera l'alimentation électrique de la vanne annulaire, du débitmètre et de la pompe d'exhaure ainsi que le rapatriement de leurs informations et de leur commande.

Il se composera à l'intérieur de :

- un disjoncteur d'arrivée tétrapolaire ;
- un ensemble disjoncteur moteur et contacteurs pour la vanne annulaire ;
- un ensemble disjoncteur moteur et contacteurs pour la pompe d'exhaure ;
- un disjoncteur de protection pour le débitmètre ;
- un disjoncteur de protection pour la commande ;
- relayage éventuel ;
- borniers de puissance et de commande ;

En face avant, il sera disposé :

- un voyant de présence tension ;
- un bouton d'arrêt d'urgence de type coup de poing ;
- trois boutons poussoirs lumineux pour la vanne annulaire répartis comme suit :
 - ◆ de couleur verte pour la manœuvre d'« ouverture ». Lorsque le contact de fin de course « ouvert » est atteint le voyant s'allume ;
 - ◆ de couleur rouge pour l'« arrêt » de manœuvre. Lorsque la vanne est en défaut le voyant s'allume ;
 - ◆ de couleur bleue pour la manœuvre de « fermeture ». Lorsque le contact de fin de course « fermé » est atteint le voyant s'allume.

Nota : Les voyants « ouverture » et « fermeture » clignoteront pendant la phase associée du mouvement de la vanne.

- un commutateur « auto / manu » pour le fonctionnement de la pompe d'exhaure ;
- un voyant de couleur verte indiquant le fonctionnement de la pompe d'exhaure ;
- un voyant de couleur rouge indiquant un défaut de la pompe d'exhaure.

Les câbles chemineront entre ce coffret et les équipements installés à l'intérieur du nouveau local sur des chemins de câbles à disposer.

Dispositifs déportés

Les dispositifs déportés des équipements suivants seront installés à proximité du coffret de contrôle commande de la vanne de restitution :

- commande déportée de l'actionneur électrique de la vanne annulaire ;
- convertisseur de mesure du débitmètre électromagnétique du circuit de restitution.

Ces dispositifs échangeront des informations avec le coffret de contrôle commande via des liaisons filaires.

Equipements

L'accès piéton jusqu'à ce local se fera depuis la plateforme aval existante calée à 233,56 m NGF puis par l'intermédiaire d'un escalier béton fondé sur les marches en BCR du futur évacuateur de crue. Au pied de cet escalier une porte permettra d'accéder à l'intérieur du local. En entrée du local, un palier en caillebotis permettra la pose d'un coffret d'alimentation. Ce coffret permettra également la manœuvre des vannes.

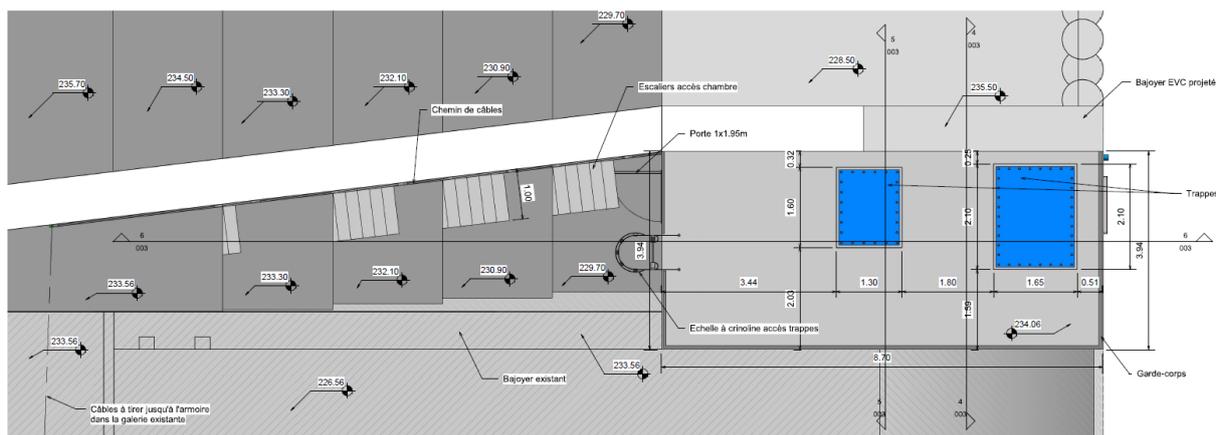


Figure 83 : Vue en plan des aménagements extérieurs (escalier)

La descente jusqu'au fond de la chambre s'effectuera au moyen de deux échelles à crinoline permettant d'accéder de part et d'autre de la conduite. Côté RG de la conduite, l'échelle aboutira jusqu'à l'arase du radier de fondation. Côté RD de la conduite, l'échelle aboutira sur une plateforme en caillebotis calée à 225.80 mNGF. Cette plateforme permettra de cheminer le long de la conduite jusqu'à la motorisation de la vanne annulaire.

En extérieur, une échelle à crinoline permet d'accéder sur la dalle de couverture du local. Afin de sécuriser le cheminement sur cette dalle, un garde-corps sera installé sur tout le pourtour du local.

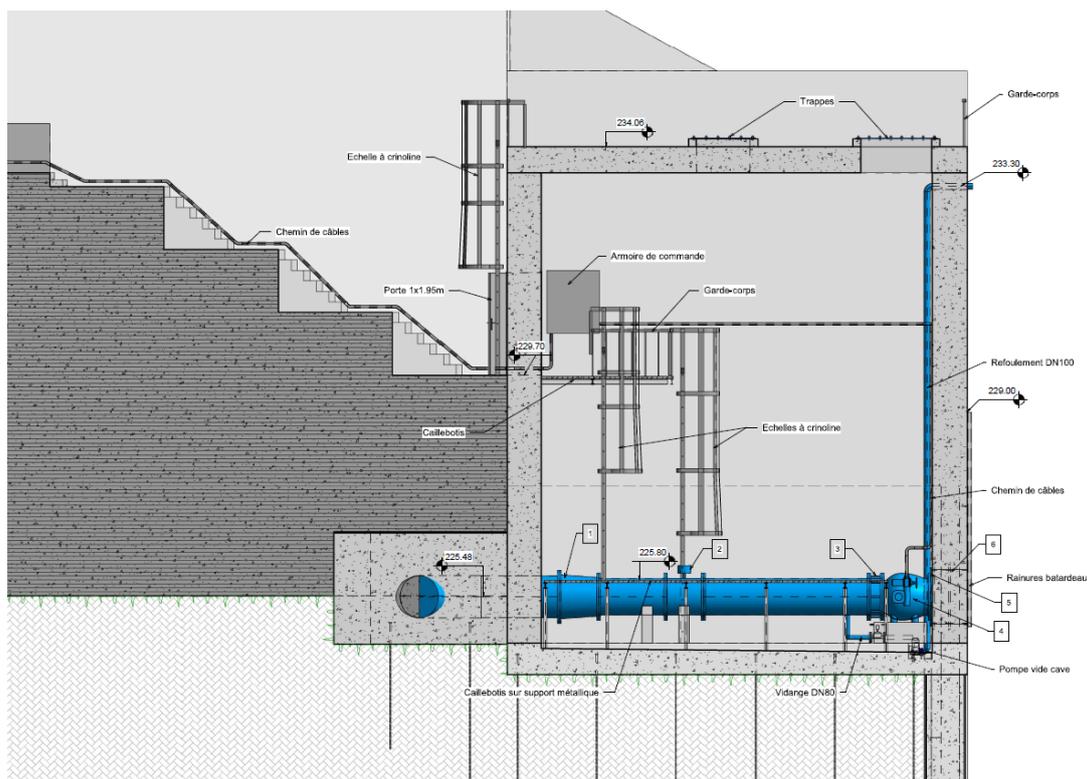


Figure 84 : Vue en élévation du local (équipements)

Compte tenu de la cote altimétrique de la conduite et du niveau aval moyen, le circuit de restitution sera très souvent en eau à l'aval. Afin de pouvoir isoler ce conduit dans l'éventualité de travaux sur le débitmètre ou la vanne, il sera prévu :

- la création de rainures à batardeau sur le voile aval du nouveau local ;
- la création d'un système de vidange de la conduite dans le nouveau local ;

- la création d'un puisard et l'installation d'une pompe dans le nouveau local permettant de refouler les eaux pompées.

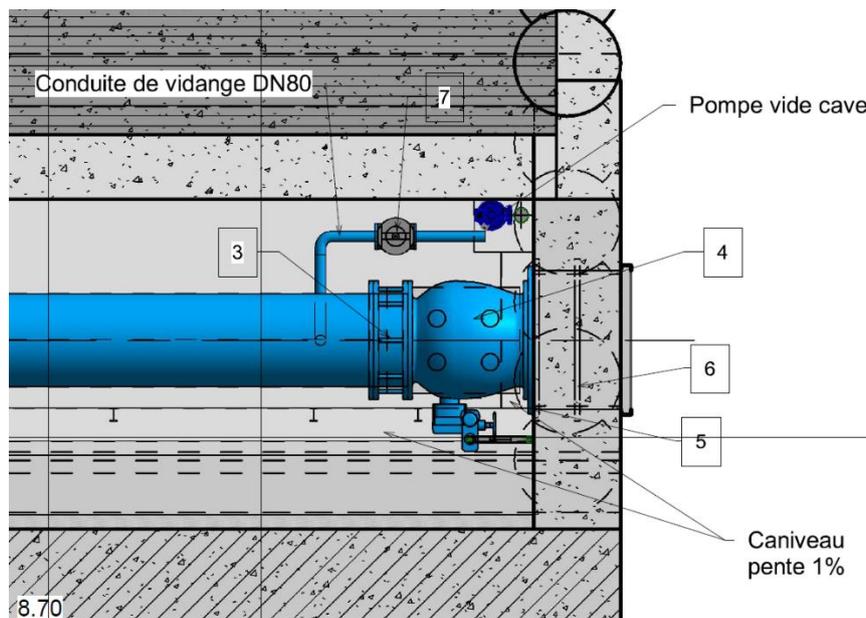


Figure 85 : Vue en plan du système de pompage du local et des rainures à batardeau aval

Traitement des portions de conduite corrodées sous l'ouvrage

Les travaux envisagés vont nécessiter le démontage et l'enlèvement des conduites corrodées visibles dans la chambre aval existante. De ce fait, l'accès à l'intérieur du linéaire de conduite situé sous le barrage deviendra accessible.

A cette occasion, les travaux de réhabilitation de ces conduites préconisés depuis 2010 pourront être réalisés :

- décapage intérieur de la conduite par sablage sur une longueur totale de 150ml environ ;
- inspection vidéo ;
- traitement intérieur par désinfection et nettoyage haute pression ;
- mise en œuvre d'un revêtement en peinture Epoxy.

5.10 TRAVAUX ANNEXES

5.10.1 DEMOLITION ET EVACUATION DE L'EXISTANT

Les travaux de démolition concernent les structures suivantes :

- en crête du barrage :
 - ◆ le parapet pare-vague ainsi que la glissière de sécurité (Figure 88),
 - ◆ le décapage de la route,
- deux petits bâtiments situés à l'entrée de la galerie de drainage de l'appui rive gauche (Figure 86),
- le seuil en béton armé en aval de la restitution de la prise d'eau étagée (Figure 87),
- les éléments de l'ancien parapet du barrage stockés sur l'ancienne RN106 en rive gauche et à l'emplacement de la centrale à béton en rive droite,